

CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 MARS 2022

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mars, à dix-neuf heures, légalement convoqués le dix-huit mars l'an deux mille vingt-deux, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BLUTEAU Jean-Michel, Maire de Villemomble.

En application de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, qui prolonge jusqu'au 31 juillet 2022 le régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire, de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ainsi que de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, la séance s'est tenue en public et a été retransmise en direct sur la chaîne YouTube de la Ville. Le caractère obligatoire du port du masque n'est plus imposé depuis le 14 mars 2022, en vertu du décret n°2002-352 du 12 mars 2022.

Présents : M. BLUTEAU Jean-Michel, Maire, Mme PAOLANTONACCI Pascale, M. BOULON Alex, M. PRINCE Patrick, M. BIYOUKAR Lahoussaine, Mme LECOEUR Anne, M. MAHMOUD Riad, Mme HECK Isabelle, M. MALLET Eric, M. GERBAUD Jean-Christophe, Mme FITAMANT Patricia, M. ZARLOWSKI Serge, Mme POLONI Françoise, Mme SERONDE Françoise, Mme VENACTER Jeannine, M. ACQUAVIVA Jules François, M. ROLLAND Guy, Mme CÉDÉCIAS Arlette (jusqu'à 22h30) , M. HADAD Hubert, Mme LEFEBVRE Concetta, M. FITAMANT Alain, M. AVRAMOVIC Jovan, Mme BERGOUGNIOU Françoise, M. LE MASSON Gilbert, M. CALMÉJANE Patrice, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR Thibaud (jusqu'à 01h03), Mme POCHON Elisabeth, M. MINETTO Jean-Marc, M. LABRO Philippe, Mme VERBEQUE Sandrine (jusqu'à 22h30), M. BANCEL Nathanaël.

Absents, représentés : Mme PRIEUR-GUICHAOUA Nadège représentée par M. GERBAUD Jean-Christophe, Mme VERBEQUE Sandrine représentée par Mme LECOEUR Anne (à partir de 22h31), Mme CÉDÉCIAS Arlette représentée par M. FITAMANT Alain (à partir de 22h31), Mme GALEY Louise représentée par M. ZARLOWSKI Serge, Mme LEFEVRE Laura représentée par Mme BERGOUGNIOU Françoise, M. KALANYAN Aram représenté par M. CALMÉJANE Patrice, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR Thibaud représenté par M. LE MASSON (à partir de 01h04).

Secrétaire de séance : M. BANCEL



SOMMAIRE

✎	Élection d'un(e) secrétaire de séance	4
✎	Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil municipal du 18 février 2022	4
	1. Vote du compte de Gestion de la Ville - Exercice 2021	8
	2. Vote du Compte Administratif de la Ville - Exercice 2021	13
	3. Fixation du taux des deux taxes directes locales pour l'année 2022	27
	4. Vote du Budget Primitif de la Ville - Exercice 2022	28
	26. Délibération relative au maintien ou non de Madame Sandrine VERBEQUE dans ses fonctions d'Adjointe au Maire	42
	5. Attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 € à la Croix Rouge Française, en soutien à la population Ukrainienne	46
	6 à 13. Attribution de subventions aux 8 associations percevant de la Ville une subvention annuelle supérieure à 23K€, au titre de l'année 2022	51
	6. Attribution d'une subvention à l'association Villemomble Sports, au titre de l'année 2022	51
	7. Attribution d'une subvention à l'association Villemomble Handball, au titre de l'année 2022	54
	8. Attribution d'une subvention à l'association intercommunale "Mission Locale de Gagny/Villemomble/Les Pavillons-sous-Bois", au titre de l'année 2022	54
	9. Attribution d'une subvention à l'Association pour le Développement Economique Entrepreneurial Commercial et de l'Emploi à Villemomble (ADEV) au titre de l'année 2022	56
	10. Attribution d'une subvention au Centre Médico-Social Marcel Hanra (CMSMH) au titre de l'année 2022	62
	11. Attribution d'une subvention à l'Association Artistique et Culturelle de Villemomble (AACV), au titre de l'année 2022	67
	12. Attribution d'une subvention au Club Geneviève Bergougniou "Loisirs Retraités", au titre de l'année 2022	68
	13. Attribution d'une subvention à l'association Villemomble Partage, au titre de l'année 2022	68
	14. Attribution d'une subvention exceptionnelle de 100 000 € au Centre Médico-Social Marcel Hanra, au titre de l'année 2022	68
	15. Attribution d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Villemomble, au titre de l'année 2022	71
	16. Subventions d'un montant inférieur à 23K€ attribuées aux associations, au titre de l'année 2022	71
	17. Approbation de la convention pour les travaux d'aménagement de la rue Laennec et autorisation donnée à M. Le Maire de signer ladite convention	82
	18. Approbation du règlement intérieur de l'activité AQUAFIT de la piscine de Villemomble	85
	19. Modification du règlement intérieur du Conservatoire de musique et de danse Maurice Ravel, à compter de la rentrée scolaire 2022/2023	86
	20. Modification du règlement intérieur des activités périscolaires maternelles et élémentaires (accueils de loisirs sans hébergement périscolaires et extrascolaires, restauration scolaire, études dirigées, études dirigées avec accueil périscolaire du soir)	88





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité – Fraternité

21. Modification de la délibération n°3 du 16 novembre 2017 relative à la réforme du stationnement payant sur voirie	88
22. Fixation d'un tarif pour l'achat d'un livre de prix de fin d'année aux enfants scolarisés dans les écoles publiques maternelles et élémentaires de la Commune, au titre de l'année scolaire 2021/2022.....	91
23. Tableau des effectifs fixés au 24 mars 2022 et création de postes entraînant la modification du tableau des effectifs	91
24. Modification de la délibération n° 18 du 16 décembre 2020 relative aux modalités de maintien ou de suppression de l'ISFE et attribution d'un IFSE REGIE.....	92
25. Approbation du règlement relatif au droit à congés, à jours ARTT et à autorisations spéciales d'absence accordé au personnel de la commune de Villemomble	93
27. Avis du Conseil Municipal sur l'adhésion au SIGEIF (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France) de l'Etablissement Public Territorial "Grand-Orly Seine Bièvre, au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz et de l'électricité.....	94
❏ Liste des décisions et contrats conclus par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation ou passés par la Ville	94
❏ Questions orales	96
❏ Vœu	106



(La séance est ouverte, sous la présidence de M. BLUTEAU, Maire de Villemomble, à 19 h 00.)

M. le MAIRE.- Je déclare ouverte la séance du Conseil municipal de ce jour, qui se tient en public et qui est retransmise en direct sur la chaîne YouTube de la Ville. Le caractère obligatoire du masque n'est plus imposé depuis le 14 mars dernier en vertu du décret 2022-352 du 12 mars dernier.

La Ville a souhaité dématérialiser toute la chaîne de gestion du Conseil, de la gestion des documents de travail, aux projets jusqu'aux délibérations, les convocations à l'Assemblée et à la tenue des séances.

Par délibération du 18 février dernier, le Conseil municipal a adopté le nouveau Règlement Intérieur mettant en place le dispositif admettant le vote électronique, en collaboration avec le service informatique et le prestataire qui nous accompagne et qui nous a formés à l'application Nomad.

Désormais, l'ensemble des membres du Conseil municipal doit donc voter sur tablette.

Il est rappelé aux élus que, pour le bon déroulement des séances, chaque membre de l'Assemblée doit disposer du matériel nécessaire à sa bonne participation. Il est précisé que le principe du vote public posé par le CGCT et les conditions de mise en œuvre du scrutin secret et du scrutin public seront respectées.

Pour que notre réunion soit la plus agréable possible, je propose que les téléphones portables soient au moins en mode silencieux.

(M. le MAIRE procède à l'appel nominal et au contrôle des délégations de vote.)

Le quorum, toujours fixé à un tiers des membres, est une nouvelle fois largement atteint. Nous pouvons donc valablement délibérer

Je vous rappelle une information importante : pour toute absence lors de la séance, il convient dans un premier temps de donner procuration sur votre tablette depuis l'application Nomad, puis dans un deuxième temps de régulariser une procuration écrite auprès de l'Administration.

Élection d'un(e) secrétaire de séance

M. le MAIRE.- Le Conseil municipal doit désigner en son sein un Secrétaire de séance, une nouvelle fois je propose le benjamin de notre Assemblée, monsieur BANCEL, si vous en êtes d'accord ?

M. BANCEL.- Oui.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil municipal du 18 février 2022

M. le MAIRE.- Qui sollicite la parole ?

M. MINETTO.- Nous sommes agréablement surpris d'avoir retrouvé une configuration où, enfin, nous pouvons tous nous regarder droit dans les yeux. C'est une bonne chose. Puis, je remarque que, pour un Conseil municipal convoqué à 19 h 00, de mémoire la dernière fois, cinq adjoints manquaient, là, il n'en manque plus qu'un. Finalement, quand on veut, on peut.

M. CALMÉJANE.- Concernant le compte-rendu de notre précédente séance, d'une part, je rappelle que le groupe *Union pour l'Avenir de Villemomble* a voté contre le règlement du Conseil municipal et que je vous ai

demandé par courriel le 9 mars de ne pas appliquer ce nouveau règlement en attendant les deux mois de contrôle de la légalité pour vérifier cette délibération importante pour le fonctionnement de notre Assemblée. Je n'ai pas eu de réponse mais cela devient une habitude.

D'autre part, l'essentiel des textes concernés et évoqués dans le nouveau règlement n'est applicable qu'au 1^{er} juillet. Il n'y a donc pas d'urgence à l'appliquer dès ce soir.

Plus grave, ce matin, j'ai été dans l'impossibilité de travailler depuis un ordinateur sur le dossier du Conseil. Malgré un contact avec le service informatique de la Ville, le problème n'a été réglé qu'en milieu de journée avec l'aide des personnes de la plate-forme CDC-FAST. Je vous en transmis un courriel, j'ai reçu une réponse d'un collaborateur mais pas de votre part.

Je pose donc clairement la question en séance de la légalité de notre réunion de ce soir, au moins un élu étant dans l'incapacité d'accéder aux documents du Conseil. Ne me répondez pas que je pouvais le faire sur tablette, il y a ceux qui travaillent réellement et ceux qui lisent les dossiers. Les uns et les autres savent très bien que travailler sur une tablette est complètement différent que de travailler sur un ordinateur.

Revenons au compte-rendu :

En pages 14 et 15, je n'ai pas commenté la santé d'un élu absent. C'est un membre de votre groupe qui a dit « *il est positif* ».

Vous n'avez répondu à aucune des questions posées sur le projet de nouveau règlement, à croire que vous ne saviez pas quoi répondre.

Concernant de DOB/ROB, je rappelle que le document est incomplet.

Ce qui pose problème dans le compte-rendu intégral (cela commence page 53/86) est que, dans les comptes rendus des votes, il est annoncé Groupe *Union pour l'Avenir de Villemomble* 7 voix, *Rassemblement de la Gauche et des Écologistes* 3 voix et *Réussir Villemomble Ensemble* 25 voix, soit 36 voix. Je ne savais pas que l'on avait changé. Il en est de même page 57 pour le dossier n° 3, page 59 pour le dossier n° 4, page 63 pour le dossier n° 9, page 68 pour le dossier n° 10.

Une fois de plus, je signale que je n'ai reçu aucune information concernant les décisions et contrats demandés et que toutes mes demandes effectuées en Conseil municipal depuis le mois de juillet n'ont obtenu aucune réponse. Dans ce cadre, vous êtes en infraction avec le Code général des collectivités territoriales.

Enfin, concernant la dernière phrase dans laquelle vous répondez à une question de notre groupe, je rappelle que j'ai quitté mes fonctions de Maire en septembre 2019 et que je n'ai donc pas signé tous les permis évoqués. Vous parlez d'un nombre équivalent à 1 109 logements. Je signale d'ailleurs que, sur les 1 109 logements évoqués, à ce jour, une très faible partie est réalisée, d'autres sont même à l'arrêt, voire font l'objet de contentieux.

Il faut donc arrêter de raconter des fables en Conseil municipal ou en réunion publique concernant les permis de construire, et donc les logements qui vont avec.

Mon groupe votera contre le compte-rendu de notre précédente séance au vu des différentes erreurs constatées et surtout de votre obstination à vouloir appliquer le nouveau règlement intérieur de notre Conseil. Nous en constaterons les conséquences dans le déroulement de notre séance alors que, encore une fois, il n'y avait aucune urgence. Je signale d'ailleurs que j'ai transmis notamment cette Délibération au tribunal administratif, j'attends la suite.

Mme POCHON.- J'ai une rectification à apporter : je n'étais pas présente au Conseil municipal, j'étais dans les absents représentés. Je me doute que je vous ai manqué mais j'étais absente représentée.

M. le MAIRE.- Il y a un long propos qui était le vôtre et qui a été lu par votre collègue, nous avons donc vraiment l'impression que vous étiez parmi nous.

M. GERBAUD.- Je fais référence au préambule de M. CALMÉJANE qui faisait allusion à la santé d'un adjoint absent. En l'occurrence, c'était moi.

M. CALMÉJANE.- Non !

M. GERBAUD.- Si puisque j'étais le seul positif dans l'Assemblée.

M. CALMÉJANE.- Non, lisez le compte-rendu.

M. GERBAUD.- À 11 h 54, j'étais, malgré mon état, devant la retransmission du Conseil municipal. Je vous ai envoyé un message en direct en vous disant bonjour. Suivant la diffusion du CM en différé, j'ai bien entendu votre remarque désobligeante comme à votre habitude, eussiez-vous préféré que j'assiste au CM en étant positif et contagieux au Covid-19 ?

M. CALMÉJANE.- Lisez le compte-rendu, ce n'est pas moi qui dis « *il est positif* ».

M. GERBAUD.- La remarque que vous avez faite suite à cela était extrêmement désobligeante.

M. CALMÉJANE.- Ce n'est pas moi. Assumez vos responsabilités à l'intérieur de votre groupe.

Mme BERGOUGNIOU.- J'ajoute que, non content des voix relevées sur certains votes, il y a aussi une erreur dans l'approbation du compte-rendu, tout comme pour le Règlement Intérieur où nous avons 7 voix. Nous voulons bien avoir un élu supplémentaire si nous devons passer à 36.

Puis, je précise que tous les votes blancs ou nuls ont été considérés comme des votes blancs. C'est absolument faux, un vote nul est un bulletin rayé ou qui comporte un signe distinctif alors qu'un vote blanc est un bulletin blanc. Or, pour deux votes au moins, je n'ai pas voté blanc, j'ai voté nul. Je considère donc qu'il y a une erreur volontaire dans le compte-rendu et le résultat du vote.

M. le MAIRE.- Si je comprends bien, il s'agit des scrutins à bulletin secret et vous indiquez ce que vous avez voté d'une façon secrète ?

Mme BERGOUGNIOU.- Cela ne me gêne pas.

M. le MAIRE.- Vous avez raison, monsieur CALMÉJANE, différentes erreurs ont été commises. Je les avais moi-même relevées. Il y avait le coup parti des documents dans les délais réglementaires qui vous étaient diffusés, je le regrette et vous voudrez bien excuser le fait que la version avec plusieurs erreurs et de comptage de voix ait pu être faite. Je m'en excuse très sincèrement.

En revanche, je ne m'excuserai pas de la façon dont nous allons mener ce Conseil municipal dans la plus parfaite légalité, sous l'égide du nouveau règlement intérieur qui a été valablement approuvé et sur lequel nous n'avons aucune contestation du contrôle de la légalité. Mieux que cela, je regrette vraiment que vous ayez eu des difficultés à vous connecter mais il apparaît que vous êtes le seul de l'Assemblée à avoir rencontré ces difficultés. Je le regrette très sincèrement. Peut-être eut-il fallu s'y prendre un peu plus tôt que le dernier jour.

Mme POCHON.- Déjà cinq jours !

M. CALMÉJANE.- Depuis ce matin, cela ne fonctionnait pas plus.

M. le MAIRE.- Concernant les différents documents que vous réclamez systématiquement, je le dis ici et je suis tout à fait serein ce faisant, les différents contrats, décisions et autres documents administratifs que vous réclamez sont à votre disposition systématiquement. Au moment où nous parlons, l'ensemble des contrats et décisions que vous êtes susceptible de demander à la fin de notre séance sont ici même physiquement. Vous pouvez les consulter. Certains de vos collègues l'ont fait il y a deux jours. Il n'est pas nécessaire de solliciter la CADA pour ce faire. Chaque fois que vous réclamez un document, il est à votre disposition.

Enfin, concernant les permis de construire que vous n'avez pas signé au motif que vous n'étiez plus Maire par décision de justice et frappé d'inéligibilité, dont acte. Il apparaît que ce que vous avez appelé la majorité de transition a poursuivi votre œuvre et délivré des permis de construire comme vous l'entendiez.

Je mets aux voix l'approbation du compte-rendu du 18 février dernier.

Il est procédé au vote à main levée - Résultat : 28 voix pour et 7 voix contre.

M. le MAIRE.- Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Chères Villemombloises, Villemomblois qui nous suivez notamment à travers la retransmission de notre séance de Conseil municipal sur Internet,

Avant que ne débutent nos travaux du soir, je souhaite profiter du moment pour évoquer rapidement l'actualité de notre commune.

Vous avez sans doute tous appris dans la presse la semaine dernière que notre église Saint-Louis, joyau architectural de Villemomble, fera partie avec 17 autres monuments historiques de France de la liste officielle du prochain Loto du patrimoine.

C'est une grande satisfaction pour nous d'avoir appris cette nouvelle. Je voudrais donc particulièrement remercier les services municipaux de la ville Villemomble qui ont travaillé avec efficacité pour aboutir à cet objectif fixé par la Municipalité. Vous le savez, cela s'inscrit dans notre volonté affichée de restaurer notre patrimoine communal et en particulier le clocher de cette église que nous espérons voir classé aux Monuments historiques prochainement. J'appuie enfin mes remerciements pour tout ce travail engagé à l'endroit des associations patrimoniales qui nous ont aidés, des services techniques sous l'égide de notre directrice des Services techniques et plus précisément du service Bâtiment, et bien entendu l'implication de notre adjoint au Patrimoine communal : Monsieur Éric MALLET.

Deuxième actualité, cette fois-ci relative au contexte mondial. En effet, depuis le 24 février dernier, l'Ukraine subit les assauts militaires de la Russie. Cette dernière faisant fi du droit international, de l'indépendance de l'Ukraine et du respect de son peuple. Vous le savez, il n'est pas commun que notre assemblée commente des actualités autres que celles de Villemomble. Mais je crois dire, sans me tromper, que cette terrible actualité a choqué bon nombre de nos concitoyens.

C'est pour moi l'occasion, et je pense que l'ensemble des membres de cette Assemblée se joindra à moi, de saluer l'extraordinaire mobilisation des habitants, du tissu associatif et des acteurs locaux à travers d'innombrables initiatives (collectes, dons, l'accueil des réfugiés qui se met progressivement en place, cours de langue et d'autres accompagnements nécessaires). Je salue notamment Laurent CHAMPENOIS, que l'on connaît tous sous le nom de M. Patate sur nos marchés villemomblois, pour son action exceptionnelle dans la collecte, l'acheminement des biens à la frontière de l'Ukraine et le retour en France de réfugiés.

Outre les initiatives, je salue aussi la participation des Villemomblois dans ces diverses démarches portées par des particuliers, par la Municipalité et aussi par des associations. Nous pouvons être particulièrement fiers de l'implication des Villemomblois. Et face au conflit qui malheureusement perdure encore, voilà maintenant un mois - jour pour jour - je vous invite, en hommage aux victimes civiles et militaires, à observer une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, respecte une minute de silence.)

Nous passons maintenant à l'examen de l'ordre du jour.

1. Vote du compte de Gestion de la Ville - Exercice 2021

M. le MAIRE.- Je propose tout de suite un rapide commentaire du Compte de Gestion de monsieur le payeur.

Mme POCHON.- J'avais demandé la parole avant que vous ne commenciez.

M. le MAIRE.- D'accord, je finis : sans transition, je passe la parole à M. Guy ROLLAND.

Mme POCHON.- Je l'avais demandée avant que vous ne commenciez, monsieur le Maire, la moindre des choses aurait été de me la passer.

M. le MAIRE.- M. ROLLAND va nous faire son propos liminaire, puis vous pourrez aborder le vote du Compte de Gestion.

M. MINETTO.- Encore une fois, on mélangera les propos.

M. le MAIRE.- Monsieur ROLLAND, on vous écoute.

M. ROLLAND.- Bonjour, chers collègues, je vais présenter l'ensemble du dossier du Compte de Gestion, le vote du Compte Administratif et le Budget...

Mme POCHON.- Excusez-moi monsieur, je suis désolée, je crois que vous ne pouvez pas nous ignorer, nous avons des choses à vous dire avant de commencer le débat et je pense que vous devez nous laisser la parole. Maintenant, que vous nous donniez ou pas le micro, je peux forcer sur la voix et m'exprimer sans micro.

M. le MAIRE.- Madame POCHON, j'avais la parole, puis je la cède. Je vous renvoie au règlement intérieur. Monsieur ROLLAND, vous pouvez poursuivre.

Mme POCHON.- J'ai demandé la parole et Mme VERBEQUE aussi. D'ailleurs, j'ai une question concernant l'ordre du jour qu'il me paraît important de poser maintenant.

M. le MAIRE.- Vous n'oubliez pas qu'avec la retransmission, lorsque vous parlez sans micro, on ne vous entend pas.

M. MINETTO.- Ne vous inquiétez pas, d'autres écoutent. Ils étaient environ 1 500 l'autre jour.

Mme POCHON.- S'il vous plaît, pouvez-vous me laisser la parole ? Il y a un propos liminaire et j'ai une question à poser sur l'ordre du jour, qui intéresse tout le monde.

M. ROLLAND.- Si vous le permettez, je vais aborder le premier point.

Mme POCHON.- Non, monsieur ROLLAND, je ne le permets pas justement. Donnez-nous cinq minutes au lieu de perdre du temps.

M. le MAIRE.- Cinq minutes ?

Mme POCHON.- Oui.

M. le MAIRE.- Non.

Mme POCHON.- Deux ou une minute. Que craignez-vous monsieur le Maire ?

M. le MAIRE.- Rien du tout.

M. MINETTO.- On finit par se le demander. Ce n'est pas grave nous poserons une question décalée, comme l'autre jour. Quand M. ROLLAND aura fait son propos, nous aurons une question décalée, puis nous lui reposerons nos questions. Vous rendez-vous compte des débats que vous organisez ?

Mme POCHON.- Néanmoins, je me demande à quel titre Mme VERBEQUE est là aujourd'hui. Est-elle dans votre groupe ou non ?

M. le MAIRE.- Madame Élisabeth POCHON, ancienne députée, Chevalier de la Légion d'honneur, je vous demande s'il vous plaît de donner l'exemple...

Mme POCHON.- S'agissant de démocratie, je n'ai pas d'exemple à recevoir de vous.

M. le MAIRE.- ... et de laisser parler votre collègue à qui j'ai cédé la parole.

Mme POCHON.- Je ne la lui laisserai pas, j'ai besoin de savoir à quel titre Mme VERBEQUE siège ici. Est-elle encore du groupe RVE ou non ?

Nous ne commencerons pas sans savoir à quel groupe elle appartient.

M. le MAIRE.- Les gens qui nous écoutent ne comprennent absolument pas ce que je vous réponds puisqu'ils entendent un blanc quand vous vous exprimez.

Mme POCHON.- On nous entend très bien. Donnez-nous la parole.

M. le MAIRE.- L'ordre du jour a été fixé pour la convocation de notre séance et le sujet que vous semblez vouloir évoquer est prévu plus tard dans l'ordre du jour.

Mme POCHON.- Je ne comprends pas pourquoi.

M. le MAIRE.- Dans ces conditions, vous devrez attendre. M. ROLLAND a la parole.

Mme POCHON.- Non ! Quel est le statut de madame ?

M. MINETTO.- Donc il n'y a pas de propos liminaire. Après avoir modifié le règlement intérieur, vous modifiez maintenant les propos liminaires. Il n'y a plus de débat dans ce Conseil municipal, c'est un peu embêtant monsieur ROLLAND, vous allez commencer à aborder un point important, qui correspond à ce qui va permettre de vivre toute l'année...

M. le MAIRE.- Je vous demande de bien vouloir vous calmer, sinon je vous demanderai de sortir de la salle.

M. MINETTO.- On ne vous laissera pas finir, monsieur le Maire, vous avez vu comment vous commencez ?

Mme POCHON.- Donnez-nous une minute.

M. MINETTO.- Deux minutes à Mme VERBEQUE et deux minutes à Mme POCHON. En tant que président de Groupe, je vous le demande monsieur le Maire.

M. ROLLAND.- Monsieur MINETTO, je suis désolé, monsieur le Maire me demande de commencer, je commence.

M. MINETTO.- Vous pourriez dire : je ne suis pas d'accord monsieur le Maire, je laisse deux minutes à chacune de mes collègues.

M. le MAIRE.- Monsieur MINETTO, je vous demande de cesser de nous interrompre, sinon je vous demanderai de sortir.

Mme POCHON.- Faites venir la Police municipale. Sortez-nous.

M. MINETTO.- Ce n'est pas dur, vous donnez deux minutes à chacune de vos collègues.

M. ROLLAND.- Je commence le premier point à l'ordre du jour.

Le Compte de Gestion, établi par le Trésorier de la ville de Villemomble, reprend l'ensemble des opérations constatées au cours de l'exercice.

Le Compte de Gestion de la Ville pour l'exercice 2021, certifié exact par le Responsable du Service de Gestion Comptable du Raincy, est soumis au vote du Conseil municipal et doit être certifié conforme au Compte Administratif 2021 de la Ville présenté par le Maire.

Le compte de gestion fait ressortir les éléments suivants :

Recettes de fonctionnement : 42 075 713,40 €

Dépenses de fonctionnement : 40 231 034,51 €

Résultat de fonctionnement : + 1 844 678,90 €

Recettes d'investissement : 8 138 652,39 €

Dépenses d'investissement : 6 606 633,62 €

Résultat d'investissement : + 1 532 018,77 €

Résultat de l'exercice : + 3 376 697,66 €

Résultat de clôture 2021 en fonctionnement : + 12 171 861,98 €

Résultat de clôture 2021 en investissement : + 1 234 468,98 €

Résultat de clôture 2021 : + 13 406 330,96 €



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité – Fraternité

Je rappelle que le résultat de gestion n'intègre pas les reports de la partie investissement en restes à réaliser aussi bien en recettes qu'en dépenses, ce qui est l'objet après du Compte Administratif.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le Compte de Gestion 2021 présenté par le Responsable du Service de Gestion Comptable du Raincy.

M. le MAIRE.- Madame POCHON, s'il vous plaît, on vous écoute.

Mme POCHON.- Vous aurez une question décalée mais vous l'avez voulu : à quel titre Mme VERBEQUE va-t-elle voter ? Votera-t-elle en étant encore dans votre groupe, en étant hors du groupe ? Je ne comprends pas que nous ne commencions pas le Conseil municipal en ayant connaissance du statut de Mme VERBEQUE à partir du moment où la question est posée. Où allez-vous comptabiliser ses votes ?

M. le MAIRE.- Je crois que Mme VERBEQUE a sollicité la parole.

Mme VERBEQUE.- Avant que le Conseil municipal ne débute, je voulais demander si on pouvait passer le point 26 en point n° 1 afin de clarifier la situation pour tout le monde.

M. MINETTO.- Cela a duré une minute.

M. le MAIRE.- Y a-t-il d'autres prises de parole sur le sujet ?

M. CALMÉJANE.- Puisqu'une petite fenêtre de débat s'ouvre après dix minutes de débat stérile, si vous aviez tout de suite donné la parole aux personnes qui la demandaient, nous aurions été beaucoup plus vite. Effectivement, dans tous les conseils municipaux, quand il y a une Délibération relative au maintien ou à l'installation d'un élu, on le fait au début et non pas à la fin. Vous espérez peut-être qu'il sera 1 h 00 ou 2 h 00, je n'en sais rien. Je souhaite aussi connaître le statut de votre ancienne maire adjointe chargée de l'Urbanisme, en l'occurrence Mme VERBEQUE, pour clarifier la suite de nos débats du Conseil de ce soir. On le verra tout à l'heure, il est extrêmement important puisqu'il s'agit du vote du budget pour l'année 2022, qui permettra de financer tant en fonctionnement qu'en investissement les réalisations de la commune.

M. le MAIRE.- Le débat étant ouvert sur le point n° 1, c'est de toute façon cela que nous allons traiter avant tout autre chose, nous en sommes d'accord ? Donc il requiert un vote de l'Assemblée. On est sur le point n° 1, le vote du Compte de Gestion du trésorier-payeur.

J'ouvre le scrutin au moyen de la tablette.

M. BANCEL.- J'ai quand même quelque chose à dire. Du coup, on ne débat pas du point ?

M. le MAIRE.- Le scrutin est ouvert.

M. BANCEL.- Il me semble que l'on ne peut pas voter si les documents ne sont pas complets.

M. le MAIRE.- N'oubliez pas d'indiquer « *enregistrer le vote* » en bas de l'écran.

M. BANCEL.- Ce soir, cela va être long, monsieur le Maire, et pénible.

Cela ne fonctionne pas.

M. le MAIRE.- *A priori*, il y a quelques difficultés. Le scrutin reste ouvert, un *timer* nous précise les choses.

M. BANCEL.- Sur le principe, s'il y en a qui ont lu les documents, je ne sais pas...



M. le MAIRE.- Monsieur BANCEL, vous n'avez pas la parole.

M. BANCEL.- Vous ne donnez pas la parole, donc je la prends. Les documents sont coupés.

M. le MAIRE.- Calmez-vous, il est inutile de crier.

M. BANCEL.- Les documents sont coupés, on ne peut pas lire les tableaux jusqu'au bout. Pour la forme, il aurait été souhaitable que, pour la prochaine fois...

M. le MAIRE.- Je vous passerai la parole une fois que le vote sera clos.

Mme POCHON.- Cela concerne le point.

M. BANCEL.- J'explique seulement que, pages 33, 35 et 36, les lignes des tableaux sont coupées. On ne peut donc pas les lire jusqu'au bout. Il me semble que c'est un peu embêtant quand on vous demande de voter pour quelque chose. C'est intéressant de le souligner pour la prochaine fois afin que l'on puisse faire mieux. Merci monsieur le Maire, mon intervention a pris 30 secondes.

M. CALMÉJANE.- Mme BERGOUGNIOU ne peut pas voter.

M. le MAIRE.- Pour quelle raison ?

M. CALMÉJANE.- La tablette.

M. le MAIRE.- Vous n'êtes pas venue chercher la tablette ? J'entends que Mme BERGOUGNIOU ne veut pas de la tablette.

Mme BERGOUGNIOU.- Oui.

M. le MAIRE.- Le Règlement Intérieur, ce pourquoi on s'était vu vendredi dernier, s'appliquant, je crois savoir que c'est une modernisation de notre Assemblée que nous ne sommes pas les premiers à faire, beaucoup d'assemblées ont opté pour le vote électronique. Au plus près de nous, le Conseil municipal de Noisy-le-Grand fonctionne depuis plusieurs années dans ce mode, ainsi que de grandes assemblées, je crois que le Sénat vote électroniquement. Je ne vois donc pas où est le problème.

Vous concernant, madame BERGOUGNIOU, je crois savoir qu'il n'y a pas de fracture numérique, vous savez vous servir de l'informatique, voire des réseaux sociaux où vous partagez régulièrement. Donc je pense que cliquer sur un écran tactile ne devrait pas vous poser de problème.

Mme BERGOUGNIOU.- Je serais curieuse de savoir quelle... je dois mettre. (*Intervention hors micro - Inaudible.*)

M. CALMÉJANE.- Vous avez bien entendu les propos de Mme BERGOUGNIOU, j'ai entendu votre réponse, il y a un certain nombre d'assemblées où les gens disposent non pas d'un dispositif électronique mais simplement à leur place, à l'Assemblée nationale et au Sénat, d'un dispositif pour voter. Si vous prenez l'exemple de la ville de Noisy-le-Grand, j'étais en Conseil de Territoire et autres, ils peuvent voter directement sur leur micro. Voulez-vous bien lui fournir une tablette qu'elle vous rendra à la fin de la séance pour qu'elle puisse voter, en plus, elle a une délégation de vote de Mme LEFEVRE, et que nous puissions poursuivre tranquillement ce Conseil municipal. Vous ne pouvez pas, pour un problème technique, empêcher un conseiller municipal présent de voter et de participer au vote. Elle pourra voter sur la tablette et vous la rendre à la fin parce qu'elle ne veut pas de cet outil.

Vous constaterez que je suis dans une démarche de conciliation par rapport à cela. Essayons de régler le problème, sinon nous aurons une problématique à chaque vote, qui ne se réglera pas simplement.

M. le MAIRE.- C'est compris. Madame BERGOUGNIOU, êtes-vous d'accord avec la proposition du président de votre groupe afin que vous puissiez participer au vote et valablement représenter votre collègue, Mme LEFEVRE ?

Mme BERGOUGNIOU.- Je veux savoir dans quelle case je rentre si je ne peux pas voter. Que va-t-on mettre ? Abstention ? Ne prend pas part au vote ?

M. le MAIRE.- Ne participe pas au vote.

Mme BERGOUGNIOU.- Je n'ai pas dit que je ne participais pas vote. Je ne l'ai pas marqué d'ailleurs sur la tablette. Cela veut dire qu'il faudra que j'attaque chaque fois au tribunal administratif parce que l'on ne m'aura pas laissé voter.

M. le MAIRE.- On a accédé à la demande de votre président de groupe en vous fournissant une tablette pour que vous puissiez voter. Je vous en remercie.

Mes chers collègues, la société prestataire ainsi que la DINSI m'informent que, pour ce vote, il y a visiblement une difficulté technique. Il vous est donc proposé de procéder une nouvelle fois au vote à main levée pour que nous puissions valablement enregistrer ces votes.

Souhaitons que, lors du deuxième point à l'ordre du jour, cela fonctionne mieux.

M. BANCEL.- Ce n'est pas conforme au règlement intérieur.

M. MINETTO.- J'ai une tablette, je veux voter avec la tablette.

M. le MAIRE.- Je mets aux voix. Qui vote pour ? Monsieur MINETTO vote contre le Compte de Gestion, vous levez la main, c'est bien cela ?

M. MINETTO.- Non, monsieur le Maire, j'ai une tablette, je veux voter avec la tablette conformément au règlement intérieur.

M. le MAIRE.- Qui s'abstient ? Je considère donc qu'il y a un vote à l'unanimité du Compte de Gestion.

Il est procédé au vote électronique - Résultat : Unanimité.

2. Vote du Compte Administratif de la Ville -Exercice 2021

M. le MAIRE.- Je cède une nouvelle fois la parole à M. Guy ROLLAND.

M. MINETTO.- Pouvons-nous connaître le résultat du vote ?

Mme VERBEQUE.- Pouvons-nous faire remonter le point 26 après ou pas ? J'ai juste besoin d'une réponse.

M. le MAIRE.- La réponse est non.

M. MINETTO.- Il faut tenir jusqu'à 2 h 00.



Mme POCHON.- Le vote de Mme VERBEQUE est comptabilisé avec votre groupe ou pas ? Expliquez-moi monsieur le Maire.

M. le MAIRE.- Il ne vous a échappé que c'est un vote nominal, c'est-à-dire que chacun vote pour lui-même. Vous venez de le voir sur l'écran ? Vous avez votre réponse.

M. Guy ROLLAND a la parole.

M. CALMÉJANE.- Les comptes rendus indiquent le vote des groupes.

Mme POCHON.- Quel vote avons-nous fait pour le Compte de Gestion ? Pour, Contre ?

M. ROLLAND.- Je vais procéder à la présentation :

À partir de ce point à l'ordre du jour, je vais vous présenter la clôture du Compte Administratif 2021, puis la fixation des taux d'imposition et l'évolution entre le budget 2022 proposé et le ROB voté le 18 février.

Le projet de BP 2022 qui vous est présenté est établi selon le processus suivant:

1. Clôture des résultats du compte administratif 2021 identiques au compte de gestion 2021 validé par le trésorier municipal avec reprise des restes à réaliser (investissement).
 - Résultats du compte de gestion 2021 :
 - Résultat de fonctionnement au 31/12/2021 : + 1 844 678,89€
 - Résultat d'investissement au 31/12/2021 : + 1 532 018,77€
 - Reste à réaliser :
 - En recettes 2 235 206,88 €
 - En dépenses 2 855 742,55 €
 - Soit un déficit de - 620 535,67 €
2. Affectation du résultat de clôture du CA 2021 en section de fonctionnement et d'investissement
3. Mise à jour sur la base des propositions du ROB 2022, du détail de la construction du BP 2022, en tenant compte de l'affectation des résultats de 2021 et des ajustements liés à des propositions complémentaires

La présentation qui vous est faite examine dans le détail l'évolution des flux de dépenses et recettes, après le calage de l'équilibre global.

Clôture du compte administratif 2021 (résultats 2021 + résultats antérieurs + restes à réaliser)

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2021	+ 1 532 018, 77
Résultat antérieur reporté	- 297 549, 79
Résultat de clôture exercice 2021	+ 1 234 468, 98
Solde des restes à réaliser	- 620 535, 67
Résultat cumulé de l'exercice 2021	+ 613 933, 31

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2021	+ 1 844 678, 89
Résultat antérieur reporté	+ 10 327 189, 09
Part affectée à l'investissement	0,00
Résultat de clôture de l'exercice 2021	+ 12 171 861, 98

Soit un résultat cumulé total de + 12 785 795,29



Petit commentaire : quel est l'écart entre ce résultat de clôture du Compte Administratif et la dernière prévision actée à la DM de septembre, qui corrigeait le BP initial ?

ANALYSE DES ECARTS DE RECETTES ET DEPENSES ENTRE REALISE 2021 ET BP+DM 2021

SECTION FONCTIONNEMENT

	Prévision BP+DM	Réalisé	Ecart
Recettes (hors 002)	41 751 224,00€	42 075 713,40€	+ 324 491,11€ (+ 0,78 %)
Dépenses (hors 023)	42 717 676,00€	40 231 034,51€	- 2 486 641,49€ (- 5,82 %)

La capacité d'autofinancement brute a atteint 3 376 571,85 €-

SECTION INVESTISSEMENT

	Prévision BP+DM	Réalisé	Ecart
Recettes (hors 021)	9 117 136,45€	8 138 652,39€	- 978 484,06€ (- 10,73%)
Dépenses	18 180 317,75€	6 606 633,62€	- 11 573 684,13€ (- 63,66%)

Si on tient compte des restes à réaliser , les écarts sont de + 456 722,82€ (+ 13,68%) en recettes et de - 8 717 941,58€ (-47,95%) en dépenses par rapport au BP+DM 2021

En recettes sur la section de fonctionnement, on est légèrement au-dessus de la prévision, elle a été parfaitement robuste puisque l'on avait même des recettes globales fiscales plus élevées et une compensation sur d'autres points, soit +324 491 €.

En dépenses, on a en gros un taux d'exécution qui nous amène à -6 % (donc 94 %) avec un résultat à -2 486 641,49 €.

Cela correspond à une capacité d'autofinancement brute de 3 376 751,85 €.

Je précise que, par rapport à ce que l'on a présenté au ROB, l'écart est faible. Le résultat donnait une capacité d'autofinancement à 3 344 et, là, on est à 3 337. Il n'y a donc pas d'écart fondamental sur la recette et, en dépenses, on a un petit écart qui correspond au rejet d'une facture qui n'a pas été prise en compte par la Trésorerie, ce qui nous a amenés à corriger le résultat de clôture.

En section d'investissement, on avait globalement une prévision de recettes d'investissement de 9 117 136,45 € et on a réalisé 8 138 652,39 €, soit - 978 484,06 €. Je l'avais évoqué, c'est lié aux retards dans les perceptions de subvention d'investissement notamment qui traînent depuis plusieurs années, particulièrement du côté de la C.A.F. Je précise, puisque la question m'a été posée plusieurs fois, que ce sont des retards de perception, ce sont des subventions notifiées mais, tant qu'elles ne sont pas encaissées, elles n'entrent dans le compte des recettes.

En dépense, pour un budget global de 18 180 000 €, on est à -11 M€ mais, si on tient compte des restes à réaliser et des reports, on est au-dessus en recettes d'investissement de façon assez significative (+13 %). Tout le problème vient bien en gros de plus de 1,3 million de recettes de subventions toujours pas perçues.

En dépenses, on est grosso modo sur un taux d'exécution légèrement inférieur à 50 % en tenant compte du report des restes à réaliser.

Affectation des résultats du compte administratif 2021

- **Résultats cumulés au 31/12/2021**
 - Soit un résultat de fonctionnement cumulé de + 12 171 861,98 euros
 - Soit un résultat d'investissement cumulé de + 1 234 468,98 euros
- **Restes à réaliser :**
 - Dépenses 2 855 742,55 euros
 - Recettes 2 235 206,88 euros
 - Solde - 620 535,67 euros
- **Résultat cumulé d'investissement après prise en compte des restes à réaliser :**
 - Résultat cumulé 2021 + 1 234 468,98 euros
 - Solde des restes à réaliser - 620 535,67 euros
 - Total + 613 933,31 euros
- **Les excédents cumulés de fonctionnement et d'investissement sont reportés intégralement sur le Budget primitif 2022 comme suit :**
 - Compte 002 12 171 861,98 euros
 - Compte 001 1 234 468,98 euros

Nous avons procédé cette année comme l'année précédente, c'est-à-dire que nous reportons purement et simplement les excédents cumulés de fonctionnement et d'investissement sur les comptes de report.

Je précise que l'on tient à cette pratique, elle respecte strictement la réglementation. À savoir une affectation du résultat de fonctionnement en priorité pour couvrir les déficits antérieurs, s'il n'y en a pas, on les reporte dans les comptes 002 et 001. Nous souhaitons avoir une pratique de répartition *a priori* du résultat de fonctionnement avec un pourcentage significatif en section d'investissement pour conserver une souplesse de gestion maximale lors des phases budgétaires suivantes. Cela nous permet, c'est extrêmement important, de nous ajuster à la réalité de l'exécution budgétaire, à y retrouver la totalité de la marge de manœuvre l'année suivante.

Sur ce point 2, il faut procéder au vote du Compte Administratif avant de passer au vote des taux de deux taxes directes locales pour l'année 2022.

M. BANCEL.- Pour que les Villemomblois comprennent ce que j'ai dit tout à l'heure sur le point 1 : il y avait des trous, des phrases étaient coupées dans les colonnes ; je pense que c'est un problème logiciel suite à l'impression ou l'exportation de l'original. Cela rend la lecture encore plus complexe que cela ne l'est déjà pour un non-initié.

Pour en revenir au point 2, j'ai plusieurs remarques. J'ai essayé d'être organisé, je vous liste tout puisque j'ai cru comprendre que c'étaient les us et coutumes. Pour autant, je m'attends à avoir des réponses sur la totalité.

Fonctionnement :

1. Charges à caractère à général : c'est bien, on voit ce qui était prévu et ce qui a réellement été fait. Pour la lecture, si le logiciel le permet, il serait intéressant d'avoir une colonne pourcentage de manière à se donner un ordre d'idées.

2. Globalement, on a -20 % de charges entre prévision et réalisation. Cela me paraît important :

- eau et assainissement (-30 %) ;
- énergie électricité (-30 %) : si j'étais taquin je vous demanderais si c'est l'effet wikipower. Plus sérieusement, à quoi est due cette baisse ? Peut-être avec le Covid-19 y a-t-il eu moins de frais de fonctionnement ?
- Entretien réparation voirie (-30 %) : cela me surprend un peu plus.
- Entretien autres biens immobiliers (-30 %) : tout à l'heure, on parlait d'entretien, là, on constate que l'on n'a pas dépensé le budget ;

- Maintenance (-30 %) ;
- Frais de réception (-100 %) : on n'a rien fait, pourquoi était-ce prévu ? S'agit-il d'événements annulés liés au Covid-19 ? Cela pourrait s'entendre.
- Frais d'affranchissement (-60 %) : est-ce grâce au processus de dématérialisation ? Auquel cas, ce serait plutôt bien.
- Autres services extérieurs (-30 %) : de quoi s'agit-il ?

J'aimerais avoir une explication sur ces différences, sachant que ce sont des charges générales, qui sont par défaut récurrentes et qu'en théorie on a un retour d'expérience permettant de le comprendre.

3. Autres charges de gestion courante :

- Formation : 700 € réalisés sur 36 000 € budgétés. Je trouve cela extrêmement dommage. À quoi les 700 € ont-ils servi ? Pourquoi ne pas avoir fait tout le reste ? On n'a pas eu de demandes, d'idées ?
- Frais de représentation : les 3 000 € ont bien été utilisés.

4. Au total du fonctionnement, nous avons 11 M€ d'économie, est-ce une réelle économie ou avons-nous fait moins ?

J'ai tendance à croire que ce n'est pas une réelle économie puisque les dépenses de fonctionnement vont augmenter l'année prochaine.

Investissement :

5. -45 %, cela me paraît phénoménal. Néanmoins, c'est plus compréhensible si un projet se décale, on fera peut-être cette année. Toutefois, j'ai quelques questions :

- Frais de réalisation de documents d'urbanisme : budget non consommé ;
- Frais d'études : 50 % non consommé ;
- Frais d'insertion : budget non consommé ;
- Autres immobilisations incorporelles : 90 % de non-réalisés, à quoi cela correspond-il ?
- Terrain nu : réalisé à 0 pour 300 000 € budgétés ;
- Terrain de voirie : réalisé à 0 pour 200 000 € budgétés ;
- Installation générale, agencement : 50 % non dépensés ;
- Autres constructions : à 50 % non réalisé ;
- Installation de voirie : à 80 % non réalisé, cela veut dire que l'on avait de l'argent pour faire des choses qu'on n'a pas pu faire ;
- Construction : à 65 % non réalisé ;
- Installations, matériels, outillages techniques : à 50 % non réalisé ;
- Opération patrimoniale : 6 000 € réalisés sur 380 000 € budgétés, cela me semble assez surprenant.

J'ai donc là aussi une question générale : pourquoi avoir si peu investi cette année ? Y a-t-il une désorganisation ? Même si ce n'est pas votre première année, je ne veux pas être mauvaise langue, donc je vous laisserai me répondre.

6. Recettes d'investissement :

- FCTVA 50 % non perçu : question pour ma compréhension personnelle ;
- Taxe d'aménagement : on n'a rien eu si je ne me suis pas trompé dans mes notes.

M. le MAIRE.- Monsieur ROLLAND, que préférez-vous ? Nous écoutons M. CALMÉJANE ou vous voulez répondre aux premières interventions de notre Secrétaire ?

M. ROLLAND.- Je préfère répondre.

Premier commentaire, monsieur BANCEL, sur la section de fonctionnement, il n'y a pas 11 M€ d'écart. Relisez bien la page 7/44, si vous restez sur les dépenses réelles, il y a un montant de 9,360 à 0,9, c'est une écriture d'ordre directe qui n'a pas été utilisée parce que l'on n'a pas fait la totalité de ce que l'on avait prévu en investissement.

Donc s'agissant des dépenses réelles, c'est non pas 11 M€ d'économie mais -9,360 M€, soit 1 M€ environ.

Deuxièmement, nous avons expliqué avoir construit le BP 2021 selon une philosophie où l'on n'anticipait pas la crise sanitaire sur toute de la durée. Nous avons pris acte de quelques décisions que nous connaissions, après nous bâtissons un budget normal. Or, la crise sanitaire s'est prolongée, ce qui nous a amenés à faire un certain nombre d'économies. En revanche, comme expliqué au ROB, nous avons aussi eu des pertes de recettes, que nous sommes arrivés à compenser.

Si j'ai bonne mémoire, nous avons présenté au ROB que, au global de la section de fonctionnement, par rapport la prévision BP plus DM, nous avons fait grosso modo 500 000 € à 550 000 € d'économies de dépenses, que l'on retrouve là.

Si vous voulez me faire dire que l'on a été trop prudent en n'anticipant pas complètement la crise sanitaire, dont acte. C'est vrai parce que la logique budgétaire visait à conserver des marges de manœuvre. Cela a joué sur l'ensemble des postes que vous avez évoqués.

S'agissant de la voirie, je vais crever l'abcès : nous n'avons pas fait grand-chose en voirie parce que, avec la crise sanitaire, nous avons eu des notifications tardives de marché. Nous avons donc reporté une part significative. Je l'avais dit au ROB et c'est vrai, nous avons connu un cumul de problématiques : crise sanitaire, passation de marché, sur des montants que l'on a reportés ; on a reporté 945 000 € de travaux de voirie. On ne va pas se le cacher. C'est un constat.

Sur les investissements, je vais vous répondre autrement. Nous n'avons fait que 36 % ou 37 %, un peu moins de 50 %. Soyons très clairs : on construit toujours un budget d'investissement dans une logique ambitieuse. Après, il y a la réalité engagée. Je ne dis pas que je suis satisfait mais, si vous remontez l'historique, la mandature précédente avait en moyenne 30 % à 37 %. On n'a pas fait mieux mais on n'a pas fait moins malgré le contexte de la crise sanitaire.

Maintenant sur les points spécifiques concernant les activités, nous avons un début d'ambition, qui était mis à notre programme, ceci étant, la réalité est que, quand vous procédez à ces opérations, vous êtes contraint par les délais effectifs avec la manière dont vous faites jouer la préemption, les actes notariés, etc. Or, tant que vous n'êtes pas passé à l'acte notarial, il n'y a pas d'inscription. Il y a donc eu des décalages mais nous sommes cohérents. Nous avons des ambitions et il y a eu des reports de quatre ou cinq mois pour certaines opérations de ce type.

Après, si vous voulez rentrer dans le détail de la maquette financière ligne par ligne, je suis à votre disposition mais on ne va pas le faire là, au risque d'y passer la nuit, et je pense que cela n'aurait pas une grande valeur. En revanche, je m'engage à le faire ligne par ligne, l'important est de donner l'éclairage global.

D'ailleurs, je vous réponds autrement : si nous avons vraiment fait 11 M€ d'économie en fonctionnement, nous serions les rois du pétrole et nous ne serions pas à 3,3 M€ d'autofinancement, il serait à près de 14 M€ ou 15 M€.

M. BANCEL.- Pas forcément, c'est-à-dire que l'on est les rois du pétrole si on fait la même chose avec moins d'argent. Je me suis trompé, dont acte.

M. ROLLAND.- Globalement, nous avons anticipé une partie du décalage, on est un peu en dessous mais pas beaucoup plus que cela.

J'ajoute que la performance a été, malgré le contexte, de faire les 42 M€ de recettes en fonctionnement. Ce n'était pas acquis du tout. Nous avons dû nous battre pour faire rentrer de l'argent sur un certain nombre de sujets.

En fonctionnement, nous y sommes arrivés au global alors que j'avais annoncé quelques difficultés avec la C.A.F. Les recettes d'investissement sont un autre sujet puisque l'on a toujours des retards d'encaissement de subventions d'investissement notifiées depuis deux ou trois ans.

Cela ne répond pas complètement mais cela vous donne l'éclairage ; je suis à votre disposition pour faire une nocturne ligne à ligne.

M. CALMÉJANE.- Le Compte Administratif de chaque commune donne le détail des actions et non-actions de l'exécutif de la commune. M. ROLLAND vient de développer un certain nombre d'éléments, par rapport aux questions de M. BANCEL, sur la non-exécution ou la non-consommation, s'agissant de budgets, d'un certain nombre de crédits. Je rappelle que c'est lié à l'organisation mise en place. En votant un budget fin mars, vous ne pouvez démarrer les processus administratifs qu'à la suite, avril, mai, juin, voire plus tard. Pour la voirie, on va tout se dire, les appels d'offres ont été lancés en fin d'année. C'est sûr que, dans ces conditions, rien n'a été consommé. À poursuivre ce processus de décalage de vote budgétaire, qui est permis par la loi, on continuera à avoir six mois de non-consommés dans les écritures que vous faites sur un certain nombre de travaux.

Monsieur BANCEL, si on enlève les acquisitions foncières qui sont des actes administratifs, vous verrez que le taux d'exécution est encore pire puisque l'on atteint à peine 30 % en réalisé. On a inscrit des sommes très importantes pour un taux d'exécution extrêmement faible si on en retire ce qui ne relève que de la transaction notariale et qui n'engage aucun travaux d'amélioration du cadre de vie dans tous les domaines (culturel, sportif, voirie, etc.).

Comme je vous l'ai dit en Commission budgétaire lundi dernier (je vous remercie d'ailleurs de l'avoir tenue avant le vote du Budget et du Compte Administratif, contrairement à l'année dernière où elle n'avait pas eu lieu), je vous reproche aussi d'avoir présenté le dossier de la note d'information avec des comparaisons de l'année 2021, c'est-à-dire l'exécution du budget du Compte Administratif que nous allons voter, avec l'année 2020. Or, toutes les communes et tous les économistes savent que l'année 2020 n'est pas le reflet de l'exécution normale d'un budget, la dernière année économique à peu près normale étant 2019. J'ai noté un certain nombre de points où, si l'on a parfois d'un côté des pertes de recette par rapport à des services mis en sommeil du fait de la période de Covid-19 en 2020 et 2021, de l'autre côté, des dépenses et des recettes n'ont pas été réalisées. Il faudrait comparer plusieurs années et non pas seulement sur une, notamment une année aussi particulière que 2020.

Voilà pour les éléments généraux de réflexion. J'en viens aux détails :

Droits de mutation : par rapport au propos de M. le Maire qui ne manque pas de dire dans tous ses discours qu'il est contre la production de logements sur la commune, quand on voit dans le résultat du Compte Administratif que les droits de mutation 2021 sont de 1,77 M€, soit +22 % par rapport à 2019 et +14 % par rapport 2020, ce sont des permis votés précédemment qui ont permis des ventes de terrain ou des achats d'appartement. En plus, nous verrons tout à l'heure que la baisse importante prévisionnelle présentée dans le budget 2022 pèsera dans l'équilibre général de nos finances.

Dépenses de personnel : le Covid-19 n'a rien arrêté puisque l'on a une augmentation entre 2020 et 2021 de +9,52 %. Nous sommes dans une dérive inquiétante.

Subvention au CCAS : page 6/44 de la note d'information (dans le détail de la présentation du Budget, effectivement monsieur ROLLAND, si un jour il y a une longue soirée à passer, on pourra regarder ligne à ligne), j'ai posé la question en commission des Finances : notre Assemblée a voté une subvention de 950 000 € au CCAS, comment se fait-il qu'il ait été versé au CCAS seulement 870 833 € ? Alors que c'est une Délibération du Conseil municipal qui a fixé cette subvention, comment expliquez-vous que l'on ait pu la réduire sans l'avis de notre Assemblée et sous quel motif ?

M. ROLLAND.- J'ai la réponse.

M. CALMÉJANE.- Tant mieux. Je ne l'ai pas eue lundi dernier, ce qui montre bien que cela posait quelques problèmes. Autrement, je pose la question plus directement : à quoi sert notre assemblée si elle vote des subventions à un certain nombre d'organismes, que ce soit au CCAS ou à toute la vie associative, si derrière on se permet de réduire le montant de la subvention au vu de la trésorerie ou des résultats d'un organisme, qui est une personne morale, obligatoire dans les collectivités de notre taille ? J'espère avoir la réponse.

Chapitre 1 : il y a des dépenses très importantes, 426 000 € dont :

- 190 000 € pour un logiciel RH CIRIL,
- 54 000 € pour AIRS Délib, AIRS Courrier et Nomad,
- 30 000 € pour Logitud, je ne sais même pas à quoi cela correspond,
- 22 000 € pour la gestion des photocopieurs.

Avec l'achat de tous ces logiciels, où sont les économies structurelles qui doivent être liées à l'acquisition de ce type d'outil ? L'objectif d'un investissement numérique est de dégager des économies rapidement, soit sur des postes de personnel, soit sur des postes de fonctionnement. Pour détendre un peu l'atmosphère, on en voit le résultat : on a payé Nomad mais le premier vote de tout à l'heure n'a pas fonctionné.

Je me pose réellement la question de ces investissements.

Dans le détail des réalisations :

- Parc de la Garenne : les agrès ont-elles toutes été posées ?
- Place Emile Ducatte : les travaux ont-ils été réalisés ? Je n'ai pas vu beaucoup de différences.
- comme cela a été noté, quasiment aucun travaux de voirie n'a été réalisé sur l'année 2021 et les Villemomblois s'en plaignent parce qu'ils constatent une dégradation d'un certain nombre de rues de notre commune.

Pour terminer, vous avez inscrit beaucoup d'investissements, que ce soit au BP ou à la DM, mais avec un taux de réalisation extrêmement faible. Je l'ai déjà dit mais je le répète : si on enlève les acquisitions foncières qui sont vos choix, on a un taux de réalisation d'investissement de 31 %, ce qui est extrêmement faible par rapport à notre collectivité. Le Covid-19 peut servir d'excuse pour un certain nombre de sujets mais c'est surtout de la désorganisation que vous avez mise en place, par le départ d'un certain nombre de cadres ou vos hésitations à prendre des décisions de sorte que l'argent collecté par l'impôt des Villemomblois a été très peu utilisé sur notre commune. Or, le retard pris une année ne sera pas doublé l'année suivante s'agissant de ces travaux.

Je ne me satisfais donc pas du tout de ce Compte Administratif vis-à-vis des actions à mener pour le bien des Villemomblois. Vous affichez beaucoup en façade mais, derrière, pas grand-chose ne se fait. Il y a beaucoup de

communication, on voit parfois des bouts de bâche, je ne reviens pas sur votre intervention concernant l'Ukraine, toutefois, on est capable de mettre un bout de bâche pour dire que l'on a fait 7 500 € dans la cour d'une école maternelle mais, en voyant l'état de la pancarte devant la salle Louviers à l'occasion de la collecte pour l'Ukraine, j'avais honte pour ma ville.

Vous comprendrez bien qu'avec l'ensemble de mes propos, au nom de mon groupe, nous voterons contre ce Compte Administratif 2021 eu égard au très faible taux de réalisation et de ce Compte.

M. MINETTO.- Monsieur le Maire, je reviens sur quelques points, sans reprendre ce qui a été dit, j'ai besoin de complément d'information :

Participations de la Caisse d'Allocations Familiales : la C.A.F. finance du réalisé. Entre ce qui était prévu l'année dernière et ce qui apparaît en réel au compte, on est bien moindre. Je sais que l'on est dans le cadre du Covid-19 mais pourquoi des choses programmées n'ont-elles pas été réalisées ?

Je ne comprends pas pourquoi on n'a pas tenu les engagements dans les conventions passées avec la C.A.F. puisque, à l'arrivée, la C.A.F. ne paie pas. Il ne s'agit pas de C.A.F. qui ne paie pas en temps et en heure mais de la C.A.F. qui n'a pas payé du réalisé.

Stationnement et allocation de voie publique : +74 %, je ne sais pas si on rackette les Villemomblois mais on a besoin d'explication. Est-ce +74 % d'amende ? Est-ce suite à l'arrivée de la Police municipale ? Auquel cas, c'est un vrai plaisir d'aller faire ses courses en centre-ville.

Dépenses de personnel : loin de nous de penser qu'il ne faille pas revaloriser le point d'indice qui n'a pas été augmenté depuis des années. Pour autant, il y a une augmentation de 9,52 %, ce qui est élevé dans le poste des agents. Sachant qu'un des candidats à la Présidentielle a parlé d'une augmentation de 3 %, comment feriez-vous pour continuer à assumer votre futur budget en prenant ce qu'il s'est passé en 2021 ?

Frais et études (231 665 €) : que l'on fasse des frais et des études, pourquoi pas. En commission Cœur de ville, on nous a présenté l'étude sur le cœur de ville et c'est tout. Sincèrement, ce qui nous a été présenté était intéressant mais on n'a pas découvert grand-chose, si ce n'est qu'il fallait valoriser le centre-ville. Je rappelle que cela a coûté 47 680 € et que, dans le secteur de recrutement de ces deux pôles Epoque et Outrebon, on mettait complètement de côté Benoni et les Marnaudes. Quand on a posé la question, on nous a répondu que c'était une volonté.

Qu'il y ait des audits, oui mais on aimerait avoir le retour de tous les audits. Et si ce sont des audits pour savoir ce que tout le monde sait déjà, c'est-à-dire que, oui, il faut redynamiser le cœur du centre-ville, oui, les Villemomblois veulent de vrais restaurants, oui, il faut moins d'agences immobilières et peut-être plus de magasins de qualité mais c'était déjà souligné du temps de M. CALMÉJANE et, lorsque vous étiez dans l'opposition, Mesdames et Messieurs, vous disiez exactement la même chose. Était-il besoin de tant d'audits pour cela ?

Rénovation du premier étage de l'hôtel de ville (530 855 €) : déjà, les Villemomblois ne montent plus au premier étage contrairement à un Villemomble que j'ai connu, que j'aimais et que j'aime toujours. On n'a plus accès, on est filtré en bas. Il y a donc eu une rénovation du premier étage que l'on ne comprend pas.

Ensuite, sincèrement, à ce prix-là, on aurait pu penser que le Bureau que le CGCT vous demande de fournir à l'opposition pouvait rentrer dans cette enveloppe.

Je rappelle pour les Villemomblois que la loi vous oblige, monsieur le Maire, à fournir un local à l'opposition et que, depuis bientôt deux ans, nous vous le réclamons et vous nous répondez que ce n'est pas possible. C'est drôle, vous ne respectez pas la loi. C'est réglementaire mais il y a des règlements que l'on suit ou pas.

J'en reste là, les autres points arriveront avec le budget 2022, où l'on reprendra des éléments du budget 2021 parce que l'on voudrait comparer les deux.

M. le MAIRE. - Je cède la parole à M. ROLLAND. Après, je vous annonce que nous procéderons au vote.

M. ROLLAND. - Je réponds d'abord aux points soulevés par M. CALMÉJANE.

J'ai volontairement fait mettre des points de repère par rapport à 2019. Les pourcentages ne sont pas forcément tirés par rapport à 2019 mais vous avez, page 5/44 et dès la page 4, la comparaison des niveaux de recette par rapport à 2019. On a même précisé que l'on regardait non seulement le pourcentage brut de variation 2020-2021 mais aussi les écarts par rapport à 2019. Vous l'avez également sur un certain nombre de dépenses. Je reconnais que ce n'est pas pour toutes mais on l'a mis.

Je signale que, dans la construction budgétaire, on n'y est pas obligé mais qu'on a pris le soin de le faire.

Sur les dépenses de personnel, on l'a dit au ROB, restons sur la comparaison 2020-2021. En cours d'année 2020, on a engagé la constitution d'une équipe de Police municipale pleine, qui n'était pas dans le BP à l'origine. On a été amené à faire un certain nombre d'ajustements d'effectif, de contrats de travail qui n'étaient pas complètement cohérents d'assistante maternelle, de recrutements complémentaires. Quand vous constatez la variation 2021 par rapport à 2020, vous voyez les effets en année pleine des décisions prises et des choses engagées sur le deuxième semestre 2020. Ce ne sont pas fondamentalement des effectifs en plus mais, quand vous engagez des actions correctives à partir de septembre ou octobre, vous retrouvez l'impact en année pleine.

Je précise que, pour 2022, nous avons simplement ajusté des effectifs à +2 personnes à la PM et autres effectifs marginaux. Nous avons malheureusement quelques contraintes de glissement mécanique avec le GVT et l'anticipation d'une première hausse du SMIC.

Je vais jusqu'au bout puisque vous m'avez posé la question en commission des Finances, j'anticipe votre question sur 2022 : nous ne connaissons pas la capacité de tout intégrer quand une décision du Gouvernement est prise le 14 mars alors que l'on doit avoir figé les documents. J'ai fait un petit calcul de coin de table, il vaut ce qu'il vaut mais, si c'est pour nous dire que notre budget 2022 n'est pas robuste, sur ce point, je suis désolé mais : 4,98 € le point d'indice, je prends le nombre de personnes, +25 € nets sur le SMIC pour les contractuels, cela fait 250 k€. Sur une masse salariale à 23 M€, je vous mets au défi de dire que le budget n'est pas robuste à ce stade.

Nous n'avons aucun problème pour absorber cela. Nous verrons à la DM.

Maintenant, revenons aux points techniques et de détail.

J'ai volontairement réuni la commission des Finances pour avoir vos questions.

Concernant le CCAS, je précise que nous avons voté une subvention de 950 000 €. Vous êtes le premier à vous être offusqué des excédents qui s'accumulaient...

M. CALMÉJANE. - Cela ne se règle pas dans le dos.

M. ROLLAND. - Me permettez-vous de faire une réponse technique précise ? Vous êtes le premier à vous être offusqué en disant que l'on avait déjà à fin 2020 350 000 € d'excédant sur un budget de 1,7 M€. Nous avons

suivi la fonction de gestion des deux côtés et nous voyions que l'excédent grimpait à 400 000 €. De concert, les deux fonctions de gestion du CCAS et de la commune ont vu qu'il n'était pas nécessaire, sans remettre en cause le résultat et l'équipe du budget du CCAS, de verser le dernier 12ème. Vous avez fait remarquer que, techniquement, bien qu'en termes de gestion c'était parfaitement justifié, il aurait fallu faire une Délibération corrective pour réduire. Nous avons vérifié, dont acte, nous venons de corriger, nous avons versé le complément et le sujet est clos.

Ceci étant, nous regarderons en cours d'année si nous avons encore un problème. Sachant qu'avec cela nous arrivons (nous en parlerons en Conseil d'administration du CCAS) à un excédent cumulé de 482 000 € pour une dépense réelle de 1,5 M€.

Nous avons donc tenu compte de votre remarque, nous avons vérifié.

Mme POCHON.- C'est juste qu'il n'y a pas assez d'actions.

M. ROLLAND.- Ce n'est pas le sujet. Les actions sont complètement intégrées, c'est simplement qu'il y a eu un certain nombre de budgets, des actions complémentaires n'ont pas été engagées et le budget n'a pas été consommé. Nous avons répondu à ce point.

Les dépenses informatiques : je suis très étonné de votre question parce que l'ensemble de ce plan qui se retrouve en dépenses réelles avait été annoncé au BS 2020. D'ailleurs, il y en a une où on n'y est pour rien puisque le passage au nouveau logiciel CIRIL RH et Finances est une décision qui a été prise par la précédente mandature et que l'on a appuyée. On a mené ce développement complètement, il était lourd aussi bien pour les Finances que pour les RH, et il s'est passé de façon remarquable. Je tiens à féliciter les équipes parce que, quand vous changez complètement un système de gestion, vous récupérez les archives et tout cela s'est passé sans la moindre anicroche dans la clôture et la récupération des archives.

Je dis d'abord bravo aux agents et aux équipes techniques qui ont réussi cette prouesse qui n'est pas évidente.

En tout cas, rien de nouveau sous le soleil puisque c'était prévu. On vous avait déjà annoncé, dans une logique de dématérialisation, que l'on engagerait la dématérialisation des Décisions, des arrêtés et ce programme AIRS Délib. Vous trouvez donc en réalisé ce que l'on avait annoncé au BS 2020.

J'en arrive aux questions de M. MINETTO. Je crois que l'on a un problème, j'ai bien compris votre question sur la C.A.F. Nous avons regardé et je pense que nous ne nous comprenons pas complètement. Il y a deux sujets :

- en fonctionnement, les dotations de la C.A.F. pour l'activité Enfance, Petite Enfance qui fonctionne avec un système d'avance et matérialisé par des avenants de convention ;
- en investissement, je tiens à redire qu'il n'y a pas eu de subvention complémentaire de la part de la C.A.F. sur des équipements ou des investissements depuis l'école Anne Frank et la crèche. Mais on n'a le problème de la part de la C.A.F. et de la partie des subventions de retard. On en est à la cinquième ou sixième relance, c'est pourquoi nous avons près de 1,2 M€ d'écart en recettes d'investissement sur des subventions.

En fonctionnement, le problème est plus subtil, on confond deux choses. La C.A.F. elle-même nous a présenté en régularisation des avenants à la convention pour la prolongation des subventions en décembre voire en janvier 2022 pour un effet rétroactif sur l'ensemble de l'année 2021. On avait touché des avances auparavant.

Le seul phénomène est que les critères de calcul ont évolué et sont moins favorables qu'en 2019. Sinon, les actions et conventions prévues ont bien été engagées, la Ville a touché l'argent mais, quand la C.A.F. est débordée par le Plan de Relance et qu'elle nous présente à la signature de la commune une régularisation en

décembre 2021 ou en janvier 2022, à effet rétroactif sur l'ensemble d'année 2021, vous avez la perception comme quoi on n'a rien fait alors que c'est un problème d'avenants signés en régularisation.

Je suis à votre disposition mais nous avons revérifié mais c'est bien cela qu'il s'est passé, notamment sur les crèches.

Ensuite, vous notiez +74 % mais je ne sais plus sur quel poste.

M. le MAIRE. - À ce stade, je peux peut-être vous répondre plus directement. Les +74 % sont par rapport à l'année d'avant. Or, l'année 2020 a été particulière du fait d'exonérations qui tronquent le chiffre d'augmentation. Maintenant, on ne va pas non plus se mentir, certes aujourd'hui nous réglementons le stationnement mais ce n'est pas un sujet nouveau. Le stationnement payant a été institué sur la ville de Villemomble en 1987 ou en 1989. Donc d'une part, ce n'est pas nouveau. D'autre part, réglementer veut effectivement dire qu'il y a du stationnement payant et que celui qui ne paie pas se voit contrevenir. De ce point de vue, je pense qu'il n'y a pas de sujet.

Entre-temps, Guy peut-être y a-t-il d'autres points qui ont été soulevés et auxquels nous pouvons répondre ?

Monsieur MALLET, concernant les travaux qui concernent la mairie, M. MINETTO a relevé un chiffre de 530 855 €.

M. MALLET. - Ce sont tous les travaux du premier étage avec la modernisation des installations électriques et informatiques, l'informatique boguait. En même temps, on a un peu rafraîchi les locaux et surtout isolé toute la toiture. C'est tout le niveau 1 de la mairie.

M. le MAIRE. - En revanche, je vous rassure, l'accès des administrés à ce fameux deuxième étage ne pose aucun souci, ils peuvent y accéder. Je crois que mes collègues ne me contrediront pas, je pense notamment à Patricia FITAMANT, à Serge ZARLOWSKI, à Isabelle HECK, à nous tous ici qui recevons du public (administrés, associations ou autres), il n'y a aucune difficulté à nous voir ou à être reçu.

Concernant le bureau des élus de l'opposition, un courrier vous a été adressé vous indiquant en effet qu'un bureau était désormais à votre disposition dans l'ancienne maternelle Pasteur.

M. MINETTO. - Je n'ai rien reçu.

M. le MAIRE. - Faut-il que je vous en aie donné la primeur. Je pense que vous serez ravis de ce sujet.

Mesdames et Messieurs, s'il y a d'autres interventions, je vois celle de M. MINETTO, après on passera au vote.

M. MINETTO. - Le CCAS est une association. On est une assemblée délibérante qui vote un budget à une association pour du projet, parce que l'on sait que le CCAS est important, encore plus dans la configuration actuelle. Avec la sortie du Covid-19, c'est encore plus important que d'habitude.

Comment pouvez-vous décider seul, ou avec vos élus, sans repasser par l'Assemblée délibérante de baisser le montant de l'attribution ? Au contraire, notre rôle devrait être de dire : comment se fait-il que le CCAS ne dépense pas la somme qui lui a été attribuée par l'Assemblée délibérante que nous sommes ? Quels projets allez-vous mettre en place d'ici la fin de l'année ?

Vous faites l'inverse : vous ne l'avez pas fait, on reprend l'argent. Imaginer que l'on fasse la même chose avec les clubs de sport. En fait, on est dans le même débat que lorsque vous avez décidé seul de supprimer l'insertion, sans l'avis du CCAS et que vous êtes arrivé en Conseil d'administration du CCAS en disant « *j'ai supprimé l'insertion, j'aurais quand même dû vous demander votre avis avant* ».

De fait, c'est un débat de fond : comment pouvez-vous passer outre l'Assemblée délibérante ? Comment pouvez-vous enlever les subventions d'une association dont vous n'êtes pas le seul responsable ? Vous êtes juste le Président du CCAS, il y a aussi un Bureau et un Conseil d'administration.

M. CALMÉJANE.- Je complète sur deux sujets.

Dans les éléments que vous avez donnés, monsieur ROLLAND, sujet d'inquiétude sur lequel on reviendra dans le Budget 2022, on constate que la capacité d'autofinancement, comparée à l'année précédente, baisse de 700 000 €, passant de près de 4 M€ à 3,3 M€. Je vous l'ai dit en séance, on est dans un effet ciseau, vous augmentez fortement les dépenses de fonctionnement et les recettes n'augmentent pas.

Concernant le CCAS, heureusement que j'avais raison parce que c'était quand même du grand bricolage. Il y a une Assemblée délibérante, une subvention est attribuée. Je vous donne les clefs, monsieur MINETTO : qu'est-ce qu'il y avait l'année dernière ? Les élections départementales. Il fallait donc afficher une belle subvention au CCAS. Je l'avais dit au Conseil d'administration du CCAS, par rapport au budget antérieur, il n'y avait pas besoin de cette somme mais on était encore une fois dans un effet d'affichage pour dire « on va faire plein de choses sur le social » puisque c'est une compétence d'un élu du département. Derrière, il n'y a rien eu. Résultat : trop d'argent et un Compte Administratif. On est convoqué la semaine prochaine pour le vote du budget 2022 du CCAS, et la solution pour masquer un peu tout cela est d'enlever 1/12ème de la subvention sans passer devant l'Assemblée délibérante.

Je considère avec votre réponse que le Compte Administratif que vous nous présentez n'est plus sincère. Vous annoncez à l'instant que vous venez de reverser une subvention dont vous avez annoncé dans le document que vous la retiriez. On est quand même loin de l'exercice, vous répétez chaque fois que l'on est en commission des Finances, de la « prudence » de la « pureté du geste ». Là, je vais être direct : on est dans le bricolage, et non pas le bon bricolage mais le mauvais bricolage financier ; c'est gravissime d'utiliser l'argent public sans repasser.

Cela ne nous aurait pas choqués. Vous auriez donné vos explications et vous auriez voulu représenter soit en décembre soit au DOB en proposant une réduction, vous auriez trouvé des explications x ou y mais, là, vous faites quelque chose dans le dos de l'Assemblée délibérante. C'est particulièrement choquant et c'est plus qu'à la limite de la légalité.

Voilà qui motive une fois de plus la raison pour laquelle nous voterons contre ce Compte Administratif 2021.

M. le MAIRE.- C'est entendu pour l'orientation de vote concernant les groupes. Je donne la parole à M. ROLLAND pour une dernière réponse, puis j'ouvrirai le vote qui sera procédé via la tablette.

M. ROLLAND.- Techniquement, je réponds pour le CCAS : les deux fonctions de gestion avaient suspendu le versement. On a regardé et vérifié. Nous avons simplement finalisé le versement du dernier 12ème et les deux comptes de gestion du CCAS et de la commune sont complètement conformes et validés par le Trésor Public.

Maintenant, vous voulez me dire que, en termes de gestion, nous n'avons pas le droit d'essayer d'optimiser les choses. Sachant que toutes les actions conduites par le CCAS étaient bien budgétisées et engagées, qu'il y avait simplement non-nécessité pour atteindre les objectifs du CCAS de verser ce solde. Nous l'avons versé. Il a été suspendu et les choses sont closes. Et les deux comptes de gestion sont bien validés par le Trésor Public.

Vous verrez la clôture au Conseil d'administration du CCAS pour le budget 2022, ce qui ne limite en rien les ambitions du CCAS telles que prévues au ROB la semaine dernière.

En ce qui concerne la capacité d'autofinancement, j'ai noté votre remarque, je vous ai répondu que nous sommes bien conscients de l'effet ciseau, il y a les contraintes qui ne sont pas complètement du fait de la commune mais

la commune ne reste pas les deux pieds dans le même sabot, elle a un certain nombre de plans d'action sur les recettes et sur de la dépense. Vous nous laisserez la capacité de juger nos actes sur les résultats futurs.

Pour le moment, je vous fais remarquer que, certes, cela baisse de 700 000 € mais c'était dans un contexte extrêmement délicat en termes de recettes et d'activité globale.

M. le MAIRE.- Merci monsieur ROLLAND.

M. MINETTO pour une position de vote, après je devrai quitter l'Assemblée et, avant cela, désigner un nouveau président(e) de séance afin de procéder au vote du Compte Administratif.

M. MINETTO.- Puisque la comptabilité publique et même privée a des règles et puisque l'on se pose des questions à savoir si les règles ont été appliquées, sachant que l'on nous dit quelque chose de différent de ce qui est écrit dans le document, nous voterons évidemment contre. On se pose la question de la légalité et de la sincérité de ce que l'on nous présente ce soir.

Nous attirons votre attention, Mesdames et Messieurs, sur le fait que, si vous votez pour, vous êtes d'accord avec ce qui vient d'être dit, c'est-à-dire que l'on nous écrit que cela n'a pas été versé mais c'est versé, avant vous aviez voté que c'était versé... Sachez que vous êtes aussi engagés dans le vote de ce soir.

M. le MAIRE.- C'est particulier, monsieur MINETTO, un ami m'a dit que, régulièrement, vous brandissiez les documents en séance. Je ne sais pas si cela impressionne mais c'est effectivement une mimique que vous avez.

Je demande à l'Assemblée par un vote à main levée de bien vouloir désigner un président de séance puisque je ne peux pas rester au moment du vote du Compte Administratif de la ville. Je propose que la présidente pour ce vote soit Mme Pascale PAOLANTONACCI.

Il est procédé au vote à main levée - Résultat : Unanimité.

C'est Mme PAOLANTONACCI qui prend la présidence de la séance afin de faire procéder au vote via la tablette.

(M. BLUTEAU quitte la séance, Mme PAOLANTONACCI reprend la présidence de la séance.)

Mme PAOLANTONACCI.- On utilisera la tablette.

Mme POCHON.- J'avais une question, peut-être que M. l'ancien maire peut nous répondre : la présence du Maire est-elle autorisée pendant le débat ?

M. CALMÉJANE.- Oui. Il répond sur son exécution mais il ne doit pas influencer le vote.

M. MINETTO.- Donc il ne doit pas participer au débat.

M. CALMÉJANE.- Si.

Mme POCHON.- On n'influence pas le vote quand on ne participe pas.

M. CALMÉJANE.- C'est une subtilité sachant qu'il signe aussi les mandats des indemnités des élus.

Mme PAOLANTONACCI.- Je lance le vote.

Il est procédé au vote électronique - Résultat relevé par l'Administration : 23 voix pour et 10 voix contre.

(M. BLUTEAU reprend place en séance et la présidence.)

M. le MAIRE. - Il est constaté le résultat du vote du Compte Administratif, ce qui nous permet de passer au point suivant.

3. Fixation du taux des deux taxes directes locales pour l'année 2022

M. le MAIRE. - Elles vous sont proposées à l'identique de l'année 2021.

M. CALMÉJANE. - C'est une chose de présenter une stabilité des taux comme nous l'avions fait précédemment avec le système de fusion qui a été imposée par la réforme de la taxe d'habitation, de sorte que l'on n'a la main que sur une partie du taux affiché sur le foncier bâti (16,29), mais je rappelle pour notre Assemblée et aux Villemomblois, cela fait partie des questions qui viendront à la fin de notre Conseil, qu'à l'inverse M. BLUTEAU et ses colistiers font voter des augmentations très fortes à Grand Paris Grand Est concernant la taxe d'assainissement et d'autres sujets à venir.

D'ailleurs, monsieur ROLLAND, vous avez annoncé aussi en parallèle d'une réunion de commission des Finances que vous comptez bien trouver de nouvelles ressources, c'est là où vous pensez équilibrer le budget et augmenter nos recettes de fonctionnement par : le stationnement payant, les taxes des devantures des commerces et autres.

Vous affichez donc d'un côté une quasi-stabilité des taux communaux mais d'un autre côté, c'est une pratique ville de Paris aussi, vous avez une augmentation de toutes les petites taxes sur une facture d'eau, indirectes sur le stationnement ou sur les commerces. Résultat, c'est bien la globalité des Villemomblois qui paient quelque chose en plus dans leur vie à Villemomble. Il y a là aussi un effet d'affichage en donnant l'impression que l'on ne bouge pas mais, dans le reste à vivre, comme le disent les économistes, les Villemomblois constateront quand même une diminution eu égard à tout ce qui est prélevé par notre commune, directement ou indirectement.

Pour notre groupe, nous nous abstiendrons, c'est une stabilité, avec les réserves que je viens d'évoquer.

M. MINETTO. - J'ai une question de fonctionnement : est-il possible avec la tablette de vérifier les votes d'une Délibération précédente ? Je n'ai pas eu le temps de voir si c'était 10 ou 11 voix contre.

M. le MAIRE. - Exceptionnellement, je vous propose une suspension de séance afin de donner la parole à l'Administration et qu'une réponse soit apportée à notre Assemblée.

(Suspension de séance.)

M. le MAIRE. - Je vous propose de reprendre le cours de notre séance, tout le monde étant resté en place, le quorum est largement atteint.

Concernant la fixation du taux des deux taxes directes locales pour l'année 2022, je déclare le scrutin ouvert sur les tablettes.

Il est procédé au vote électronique - Résultat relevé par l'Administration : 24 voix pour, 10 abstentions et 1 ne prend pas part au vote.

M. le MAIRE. - Pour au moins partiellement répondre à l'attente de M. MINETTO, il est relevé 24 voix pour, la Délibération est donc largement adoptée, 10 abstentions et 1 « ne prend pas part au vote ».

Je vous remercie de ce vote majoritaire qui nous permet de maintenir la fiscalité locale.

4. Vote du Budget Primitif de la Ville -Exercice 2022

M. ROLLAND.-

Proposition de Budget Primitif 2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
54 291 605,98 €	54 291 605,98 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
21 796 384,55 €	21 796 384,55 €
TOTAL	
DEPENSES	RECETTES
76 087 990,53 €	76 087 990,53 €

Principes de construction du BP2022 à partir du ROB 2022

L'ensemble des orientations détaillées du ROB 2022 ont été reprises, avec un souci de garder une très grande prudence.

Au niveau des recettes réelles de fonctionnement, aucune modification n'a été faite, même si au niveau des recettes fiscales nous avons reçu une notification de la DGFIP (état 1259) supérieure de 120 k€ à la prévision retenue au ROB.

Le montant global des recettes d'investissements hors écriture d'ordre et emprunt d'équilibre est également inchangé. J'y reviendrai quand même car il y a un ajustement entre l'équilibre taxe d'aménagement et FCTVA.

En termes de dépenses, les ajustements sont limités et faibles.

Section de fonctionnement +185 k€ dont +64 k€ liés à la prise en compte des propositions détaillées de subventions aux associations au lieu d'une provision globale de 2 500 k€ (proche des années antérieures).

Section d'investissement : +27 k€

En dernier lieu, la construction détaillée de la maquette financière a abouti à des corrections de dépenses de +100 k€ en fonctionnement (erreur de calage sur l'ensemble de l'enveloppe des subventions) et -370 k€ en dépenses d'investissements (un double comptage sur des annonces forfaitaires).

RAPPEL ROB

SECTION DE FONCTIONNEMENT

BP2022

RAPPEL ROB

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
9 903 641	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 942 241,00	013 ATTENUATIONS DE CHARGES		100 000,00
23 867 330	012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	23 922 453,00	70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		3 223 200,00
	014 ATTENUATION DE PRODUITS	4 228 900,00	73 IMPOTS ET TAXES		28 755 158,00
3 943 610	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 136 720,00	74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		9 540 160,00
	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	141 569,00	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		434 220,00
	68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS		50 000,00
	022 DEPENSES IMPREVUES	10 000,00			
	TOTAL DEPENSES REELLES	42 381 883,00	TOTAL RECETTES REELLES		42 102 739,00
	023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	9 794 722,98	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		17 005,00
2 120 000	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (Amortissements)	2 115 000,00	TOTAL RECETTES D'ORDRE		17 005,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	11 909 722,98	002 RÉSULTAT REPORTÉ N-1		12 171 861,98
	TOTAL	54 291 605,98	TOTAL		54 291 605,98

11

Entre le calcul estimé au ROB de la dotation aux amortissements et le calcul définitif, on fait 2,115 M€.

Analyse variations budget de fonctionnement 2022 entre BP et ROB

Variation résultat reporté : +21 970 €

- 002 Écart entre clôture provisoire ROB et définitive

Augmentation des dépenses de fonctionnement :

- 011 augmentation charges à caractère général +37 600 €

dont prestation Garage + 11 000 € (prestation complémentaire de fin d'année pour la partie carrosserie du garage), reprise facture Espaces verts +27 600 € (facture rejetée suite à un mandatement)

- 012 recrutement 3 agents pour montage/démontage marchés +55 100 €

Nous avons découvert que, avec la reprise en régie du marché, nous allons démarrer avec des opérations intermédiaires et nous avons besoin de trois agents pour assurer correctement les opérations de montage/démontage des marchés, cette opération ne pouvant pas être assurée par des agents de la commune seuls du fait de contraintes et de décalage horaires importants.

- 65 augmentation charges de gestion courante +193 110 €

dont correction erreur maquette financière +100 000 €

dont Formation élus + 28 500 €, Subventions +64 610 €



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

Cela me permet de répondre à un point que je n'ai pas évoqué tout à l'heure. De toute bonne foi, on n'a effectivement pas consommé grand-chose l'année dernière mais, de façon normée, on a le droit de prévoir un budget de 10 % par rapport à la masse salariale. On n'avait rien mis du tout, on a donc corrigé en mettant 28 500 € et un décalage de 64 610 €. C'est donc la totalité des ajustements. Vous voyez le message que je veux faire passer : encore plus que l'année dernière, on a vraiment fait de l'ajustement sur des points de détail par rapport à toutes les propositions faites au ROB. Il n'y a rien de plus en fonctionnement.

au lieu de provision de 2,5 M€ pour les associations

Cela me permet d'ajouter un élément et de répondre à un commentaire de M. CALMÉJANE : sur les subventions aux associations, on les verse, sachant que le CCAS n'est pas dans le compte des associations. Si vous faites le total de ce que l'on a annoncé, il n'y a pas + 64 000 €, c'est grosso modo -23 000 €. Pourquoi ? Dans certaines associations ne donnent pas les pièces justificatives en temps et en heure, même si cela a été voté en avril 2021, on ne paie pas. Il y en a eu certaines pour un montant de près de 20 000 €, on a eu le dernier justificatif en décembre et on a respecté ce que l'on a dit : on ne les a payés que début 2022. Ce qui nous oblige à inscrire le report dans le budget 2022.

Je précise par anticipation que c'est l'ensemble des propositions qu'on a intégrées, sachant que l'on verra à la DM que d'autres propositions seront faites en subvention aux associations puisque toutes n'ont pas transmis leur demande et on n'a pas encore été en capacité de statuer un certain nombre de demandes qui n'ont pas été formulées pour la Politique de la Ville.

RAPPEL ROB

BP 2022

RAPPEL ROB

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	72 190,00	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 500 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	152 000,00	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 395 926,88
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 247 918,90	4542	TRAVAUX EXECUTE D'OFFICE POUR LE COMPTE DE TIERS (RECETTES)	5 000,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	625 000,00			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14 238 696,88	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4 471 265,71
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	5 130 273,97			
020	DEPENSES IMPREVUES	20 000,00			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	8 300,00			
4541	TRAVAUX EXECUTE D'OFFICE POUR LE COMPTE DE TIERS (DEPENSES)	5 000,00			
TOTAL DEPENSES REELLES		21 499 379,55	TOTAL RECETTES REELLES		8 372 192,59
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	17 005,00	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	9 794 722,98
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (Récupération avances fortuitaires)	280 000,00	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (Amortissements)	2 115 000,00
001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT N-1		041	OPERATIONS PATRIMONIALES	280 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		297 005,00	TOTAL RECETTES D'ORDRE		12 189 722,98
			001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	1 234 468,98
TOTAL		21 796 384,55	TOTAL		21 796 384,55

14

Analyse variations budget d'investissements 2022 entre BP et ROB

Baisse des dépenses d'investissement hors reports

- 21 Immobilisations en cours

+27 300 €

création d'un abri VELOS à la piscine

20 000 €

achat nettoyeur haute pression

2 000 €



achat robot aspirateur piscine 4 700 €

installation d'un banc pour VHB 600 €

Ce sont vraiment peu de chose, on n'a pas touché fondamentalement.

- 23 Double comptage Avances forfaitaires - 370 000 €

Au global, on avait un emprunt de 4,549 M€ et on est à 4,71 M€.

J'insiste : comme l'année dernière, au ROB on présente un vrai budget préconstruit et détaillé, on ne présente au BP que les écarts et les ajustements.

CONCLUSION

La proposition de budget BP 2022 présentée est faite en reprenant les orientations du ROB 2022 voté au CM du 18 02 2022 et en l'ajustant de la façon suivante

- intégration du résultat définitif de clôture du Compte Administratif 2021, tant en fonctionnement qu'en investissements
- intégration en dépenses de fonctionnement des décisions en matière de subventions aux associations au lieu d'une provision globale (+64 k€), ajustement du budget RH et formation de façon limitée (+84 k€)
- ajustement de l'enveloppe d'investissements de façon très limitée (+27 k€) hors correction d'un double comptage (-370 k€) sur des avances forfaitaires

Ce budget très prudent, tant au niveau des recettes, qui n'intègrent pas le plan d'action en matière de cession d'actifs (portefeuille de 2 500 k€), que des dépenses permettent d'engager les investissements lourds sur plusieurs piliers du programme de la municipalité, avec un emprunt d'équilibre limité de l'ordre de 4,5 M€.

Lors de la DM, qui sera votée en septembre 2022, la nécessité de lever en totalité, partiellement ou pas du tout l'emprunt d'équilibre sera examinée en fonction du niveau des cessions d'actifs effectuées, du calendrier réel d'engagement des investissements et du taux d'exécution du budget.

Sur le calendrier réel d'engagement, j'ai bien noté tous les commentaires sur le taux d'exécution mais, si on a fait moins de 50 %, on l'a fait dans un contexte de Covid-19. Dans l'ancienne mandature, on avait aussi des taux d'exécution en investissement sans crise sanitaire de niveau comparable.

Les coûts définitifs des projets majeurs de la municipalité (poste de police, rénovation cœurs de ville, vidéo protection CSU, Clocher Église Saint Louis) n'étant pas arrêtés, la gestion de ces opérations en AP/CP (Autorisation de Programme/Crédits de Paiements) qui doit faire l'objet de délibérations sera proposée dans le cadre du Conseil municipal de septembre.

C'est l'ensemble de la philosophie. Je m'excuse si je n'ai pas répondu à toutes les questions en détail. Je suis prêt à répondre à vos interrogations.

M. le MAIRE.- Merci infiniment Guy ROLLAND. J'en profite justement pour saluer le travail extrême qui a été mis en œuvre par la direction des Services financiers, sous l'égide de notre collègue. C'est un travail minutieux,

précis, honnête, nous permettant de nous appuyer sur le second budget de la mandature que nous vous présentons, qui -j'imagine- appelle quelques interventions.

Mme POCHON.- C'est peut-être un détail mais je trouve bizarre de voter les subventions après avoir parlé du budget. Normalement, on devrait voter les subventions et parler ensuite du budget puisque vous inscrivez au budget des subventions dont vous n'êtes pas sûr qu'elles seront votées. Même si vous êtes majoritaire, cela fait bizarre de ne pas commencer par les subventions.

Je voulais avoir des éclaircissements sur les sommes que vous mettez dans l'habitat indigne. D'abord, il y a deux lignes, l'une ligne à 14 k€, l'autre à 100 k€. Cela m'interpelle.

J'ai vu aussi que vous aviez provisionné quelque chose pour le collège intercommunal, vous avez donc peut-être une idée de sa localisation. Il serait intéressant de nous en parler. Nous avons le droit de le savoir. Surtout, cette provision correspond-elle à l'achat d'un terrain ? Normalement, il y a une prise en charge par le Département, non pas pour le terrain mais pour la construction. Je ne suis pas spécialiste.

Mes questions portaient donc sur l'habitat indigne et le collège intercommunal, je pense que mes collègues en auront d'autres.

M. CALMÉJANE.- Je signale que, dans la maquette Hélios en page 72 du compte arrêté par le comptable public, seuls 11/12^{ème} de la subvention au CCAS a été versée.

M. ROLLAND.- Je vous réponds !

M. CALMÉJANE.- C'est par rapport à ce qui a été noté : oui, vous avez fini de verser cette année parce qu'on a fait l'observation.

Revenons-en au budget 2022.

1. En termes administratifs, comme le prévoient les textes, avez-vous la preuve matérielle que notre Débat d'Orientation Budgétaire a été transmis à Grand Paris Grand Est ?

2. Je l'ai déjà évoqué en commission des Finances mais je vais le redire à l'ensemble de nos collègues et par l'intermédiaire de la vidéo : dans le Compte Administratif, nous avons un comparatif 2020 et 2021, dans la note qui est censée éclairer les conseillers municipaux pour le vote du budget, il n'y a pas de comparaison. Nous n'avons que 2022, il faut donc aller rechercher au milieu d'un certain nombre de pages des éléments de comparaison. Je l'ai fait pour quelques-unes :

- Compte 12 - dépenses de personnel RH : encore +4,75.
- Compte 65 - autres charges de gestion : +10 %, passant de 3 739 000 € à 4 130 000 €.
- Charges à caractère général : +30 %, passant de 7 635 000 € à 9 942 000 €.

3. Concernant les annonces d'un candidat sur la revalorisation du point d'indice de l'ordre de 3 % sur six mois, puisque ce ne serait qu'à partir du 1^{er} juillet, on peut néanmoins estimer un impact de l'ordre de 300 000 € à 400 000 € sur notre budget. Il a été rappelé d'ailleurs, mais c'est l'essentiel du programme présenté, qu'il n'y aura pas de compensation pour les collectivités, de la même manière que l'on a annoncé la suppression de la CAVE qui risque de faire encore un coup de rabot de 9 Md€ vis-à-vis des dotations de l'ensemble des collectivités de tous niveaux. Sur cela, j'espère que les Français réfléchiront avant leur vote.

4. Chapitre 65 : même en déduisant les -250 000 € du CCAS, vous créez une nouvelle dépense avec l'ADEV puisque, monsieur le Maire, à cause de votre décision unilatérale sur la mission RSA, sur laquelle les communes

étaient « sous-traitante » du Département, même si à Villemomble il y avait du retard dans le versement des actions mises en œuvre par du personnel du CCAS, certes l'argent arrivait avec 18 mois voire 24 mois de retard mais elle arrivait. Avec votre décision et votre « coup de menton » concernant cette rupture avec le Département, vous allez créer de façon pérenne une dépense de plus de 200 000 € dans le budget. En effet, d'un côté, cela diminue pour le CCAS mais, d'un autre côté, cela remonte pour l'ADEV. Tout cela, c'est le même budget, c'est la commune qui paie alors qu'auparavant il y avait un remboursement au CCAS, ce qui évitait d'avoir une demande de subvention plus importante du CCAS.

Il faut donc clairement dire aux Villemomblois que, par votre simple décision et parce que vous vous êtes fait renvoyer dans vos 22 mètres par Grand Paris Grand Est qui a refusé le plan local d'insertion à l'échelon territorial, vous avez créé une nouvelle charge de 200 000 € dans le budget de la Ville.

5. Concernant les recettes, M. ROLLAND nous dit régulièrement qu'il a établi avec les services un budget prudent. Je rappelle que vous avez inscrit l'ensemble de la dotation du FSRIF (Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France) alors que c'est une dotation qui est liée à de nombreux paramètres, dont la Collectivité était parfois sortie. Un dispositif, que l'on appellerait parachute, fait que, si on sort une année, on perçoit la moitié de la somme. Donc la prudence, que j'appliquais auparavant en attendant la notification de la somme qui arrivait mi-mai ou en juin, consisterait à inscrire l'ensemble de la somme lors d'une DM1. Là, vous inscrivez l'ensemble de la somme sans aucun justificatif des services de l'État.

Autant vous avez reçu les rôles qui vous permettent d'avoir les bases et notifications des impôts locaux, autant sur une dotation liée à des paramètres que l'on ne maîtrise pas et qui est de l'ordre de 1 M€, pour moi il y a presque 500 000 € inscrits en trop dans vos recettes de fonctionnement. J'ai encore regardé tout à l'heure, les dotations sont loin d'être en ligne sur le site Internet de la direction générale des Collectivités territoriales.

Si l'année dernière, considérant que vous démarriez, je n'avais évoqué le sujet, vous nous aviez indiqué en plus qu'il n'y avait pas de Directeur financier, cette année, j'insiste pour dire qu'il n'est pas légal d'inscrire une dotation qui n'est pas notifiée. Un dispositif est prévu par la loi : la moitié de la somme, oui mais pas la totalité parce que nous n'avons pas la notification.

6. Je me pose quelques questions concernant votre prudence au regard de la maquette budgétaire, notamment la section de fonctionnement. En effet, tout le monde le sait, les particuliers, les entreprises ou les collectivités vont être confrontées à une augmentation brutale de leurs charges énergétiques. Je suis donc surpris de constater dans le compte 60612, où il y avait pour mémoire au budget précédent 1 490 000 €, une proposition nouvelle de 1 413 000 €, autrement dit une baisse alors que tout le monde sait qu'il y aura un impact très fort sur les dépenses énergétiques de l'ensemble des collectivités.

Là aussi, il y a une sous-estimation des dépenses obligatoires pour nos collectivités, à moins que vous annonciez que vous alliez baisser de x degrés le chauffage dans les écoles, à la piscine ou je ne sais quoi. Vous inscrivez moins forte alors que tout le monde sait que les dépenses vont augmenter. C'est pour moi un problème d'équilibre budgétaire. Vous aurez beau nous annoncer un ajustement en septembre à l'occasion d'un DM, quand on a l'information au moment de la maquette budgétaire, nous l'avons évoqué au DOB il y a trois semaines, en termes de sincérité budgétaire, vous auriez dû en mesurer l'impact.

7. Concernant d'autres éléments dans le budget annoncés en dépenses, notamment d'investissement :

- dépense concernant un CSU Vidéo : comme évoqué par d'autres collègues, vous avez annoncé beaucoup de dépenses d'étude mais on n'en a vu aucun résultat. Tout à l'heure, il a été évoqué les études sur le commerce, c'est presque 2x40 000 € pour dire qu'il faut diversifier le commerce et nous présenter un rectangle où l'on voit des arbres plantés alors qu'il suffit de se balader avenue Outrebon pour constater que vous ne pourrez pas en planter un dixième à cause des nombreux obstacles. Il ne faut pas non plus se faire raconter des histoires par

des gens dont je ne sais même pas s'ils se sont déplacés dans la rue en question pour faire leur plan. Sur la vidéo, je souhaite connaître le détail du résultat de l'étude avant d'engager 1 M€ sur l'exercice 2022 et d'autres sommes telles que présentées d'ailleurs dans votre Plan Prévisionnel d'Investissement pour l'année 2023.

- Futur collègue : Mme POCHON a posé la question, je ne la répète pas mais je complète car, pour inscrire ces sommes importantes (plus de 3 M€), avez-vous déjà un accord du propriétaire pour la cession ? On n'inscrit pas une telle somme sans certitude de négociation avec le propriétaire. Encore une fois, on se fait plaisir en inscrivant des sommes et, à la fin de l'année vous nous annoncerez que cela n'a pas abouti.

- Travaux de voirie : on a parlé tout à l'heure de la faible exécution 2021 mais je repose ma question, déjà posée en commission des Finances : nous souhaitons avoir la liste des rues à réaliser sous le rattrapage 2021 et celles programmée pour 2022, même si une bonne partie est consommée par la rue Laennec au vu de la convention du point suivant à l'ordre du jour. Il reste quand même des crédits pour d'autres rues.

8. Emprunt : je note que pour la première fois vous nous confirmez dans les faits la dégradation des finances de la Ville du fait de votre gestion puisque vous inscrivez et vous dites que vous réduirez peut-être une partie du montant mais que vous en avez vraiment besoin pour équilibrer votre budget d'investissement, au compte 16 un emprunt de 4 471 000 €, soit dès l'année suivante et cela ne figure pas non plus dans le PPI présenté au DOB une charge de l'ordre de 250 000 € de remboursement de capital et d'intérêts même si les taux sont relativement faibles. Cela réduira notre capacité d'investissement et nos résultats en fonctionnement.

Pour vous redonner un peu d'espoir, la seule chose qui sauvera peut-être non pas vous mais le budget, et donc les Villemomblois, est qu'avec un si faible taux d'exécution, par exemple si vous ne contractualisez pas le terrain du futur collège, vous aurez déjà près de 80 % de l'emprunt qui disparaîtra. C'est néanmoins une inquiétude parce que, pour la première fois, vous annoncez que, pour équilibrer le budget investissement, vous en avez vraiment besoin. Après, nous verrons ce que vous aurez exécuté.

Pour terminer sur sujet, cela fait partie des éléments que l'on doit fournir : avez-vous une lettre de couverture d'un ou plusieurs établissements bancaires disant qu'ils sont prêts à prêter à la mairie de Villemomble un montant aussi important au vu des garanties et des capacités de désendettement de la Collectivité. Ce que fait toute collectivité, on a d'ailleurs posé la même question à Grand Paris Grand Est, même si les montants sont nettement différents. Si on inscrit un emprunt, on doit garantir non seulement au moment du Budget mais aussi aux concitoyens que l'on a bien en face des établissements bancaires qui se proposent de nous prêter cet argent.

Cela permet d'éclairer aussi le débat : on a fait une hypothèse à 20 ans, cela fera tant de remboursements de capital par année et on a trouvé un taux d'intérêt de tant au vu des ratios de notre collectivité.

9. Ratios dépenses/recettes en fonctionnement : M. le Maire s'est félicité de la qualité du travail, je signale que, page 4 de la maquette budgétaire, où il y a des informations financières sur la commune et les ratios obligatoires :

- dépenses réelles de fonctionnement par rapport à la population : 1 398,97 €,
- recettes réelles de fonctionnement par rapport à la population : 1 389 €.

On est donc en négatif pour la première fois. Vous m'opposerez que cela ne fait que 10 €, je fais remarquer que nous sommes 30 000 habitants et que cela fait donc 300 000 € de déséquilibre entre les dépenses réelles et les recettes réelles de fonctionnement. Pour l'instant, c'est masqué par les reports que l'on a évoqués dans le Compte Administratif mais la situation se dégrade.

Pour terminer sur la qualité du travail, je note que les ratios n° 3 et n° 5, c'est-à-dire les recettes de fonctionnement par rapport à la population et les encours de la dette par rapport à la surpopulation, ce ne sont

pas des pourcentages, ce sont des euros. Il suffit de regarder dans la colonne à côté où les moyennes nationales de la strate sont présentées par la direction générale des Finances publiques. Un peu de relecture, s'il vous plaît, cela éviterait que des documents transmis aux élus et, puisque la maquette est figée, à la tutelle comportent des erreurs. Un pourcentage n'est pas un euro.

Il y aurait malheureusement bien d'autres choses encore à dire sur les dépenses que vous engagez pour notre collectivité. Je répète que votre mode gestion conduira notre collectivité à court terme à des réelles difficultés. C'était le sens de notre tribune dans le dernier bulletin municipal : les emprunts d'aujourd'hui sont les impôts de demain. C'est le risque que vous faites courir aux Villemomblois. Je ne parle même pas des impacts de la gestion de Grand Paris Grand Est sur nos propres finances puisque, malheureusement, le brouillard continue sur ces sujets. Ils ont reporté de quatre mois leur décision sur les prélèvements sur les communes...

M. le MAIRE.- Monsieur CALMÉJANE, nous ne sommes pas au Territoire, je vous demande de clôturer.

M. CALMÉJANE.- Cela a des incidences parce que, si on passe de 300 000 € à 900 000 € de prélèvement...

M. le MAIRE.- Notre règlement intérieur nous invite à parler uniquement des affaires de la commune. Donc je vous demande de conclure.

M. CALMÉJANE.- Les prélèvements qui peuvent venir d'autres, notamment du Territoire, auront un impact direct sur nos finances. Si vous ne voulez pas l'entendre, c'est que vous êtes aveugle et sourd.

M. BANCEL.- Pour aller dans le même sens, je m'excuse par avance si je ne comprends pas tout. Je fais mon maximum mais comprenez que ce n'est pas si évident que cela.

En 2021, on a fait 40 000 € en section de fonctionnement, cette année on prévoit 54 000 € et, en investissement, on a fait 6 millions en 2021 et, là, on prévoit 21 millions. J'entends une des réponses de M. ROLLAND disant qu'historiquement à Villemomble on a toujours eu un taux d'exécution de 30 %, 40 % ou 25 % en investissement, que donc tout va bien, on continue comme cela. Si j'ai mal compris, je m'en excuse.

Quand je vois que l'on prévoit de faire trois fois plus cette année, mécaniquement, je suis sceptique. Vous me direz que ce n'est pas bien d'être sceptique. On fera le bilan mais, si pour cette année l'excuse Covid-19 fonctionne encore un peu, en 2022, cela fonctionnera probablement moins.

M. CALMÉJANE.- Il y a l'Ukraine.

M. BANCEL.- Je me demande sincèrement si le budget est réaliste en termes d'investissements. Vous me répondez oui de la tête, j'espère et on fera le bilan.

- Frais d'acte et contentieux, fêtes et cérémonies : vous multipliez par deux, donc vous anticipez d'être au contentieux ? Avez-vous déjà des sujets ?

- Entretien de la voirie : -30 %.

- Rémunération des apprentis : 0 € en 2022 alors que, sauf erreur, nous avons voté une augmentation du nombre maximum du nombre d'apprentis au dernier Conseil municipal. Pourquoi avoir voté cela si on n'a pas pour projet d'avoir des apprentis ?

- Versement aux autres œuvres sociales : -3 000 €, cela me semble dommage au regard de la situation actuelle et des montants que l'on va verser pour l'Ukraine.

- Recettes : j'ai compris que les 100 % d'augmentation en 2021 sont basées sur 2020 mais, là, on prévoit encore +10 %. Cela veut dire que l'on a bien travaillé.

- Dépenses d'investissement : les autres immobilisations incorporelles passent de 150 000 € à 500 000 €. Sachant que le titre est un peu « fourre-tout », qu'est-ce qu'il y a dedans ?

- Terrains nus : on passe de 600 000 € à 1,2 M€ ;

- Terrains bâtis : on passe de 0 à 3 M€ ;

Ce sont des sommes colossales. Est-on réaliste ou, fin 2022, vous nous parlerez des délais notariés ? Est-ce qu'on va les anticiper de manière à être sûr de signer cette année ?

- Voirie : -200 000 €.

- Autres immobilisations corporelles : même question que précédemment, on passe de 270 000 € à 900 000 €, de quoi s'agit-il ?

- Répartition de personnels : environ 80 postes non couverts, soit un peu plus de 10 %. Je n'avais pas encore lu les Décisions du maire, nous y reviendrons par ailleurs mais j'allais vous demander si vous aviez un plan d'action et j'ai cru comprendre que vous aviez pris un cabinet pour vous aider à recruter. Peut-être est-ce là votre plan d'action ? Je réponds en même temps à la question, vous me répondrez si je dis une bêtise.

M. le MAIRE. - Je cède la parole à M. ROLLAND pour certains éléments de réponse... Monsieur MINETTO, vous vouliez parler ?

M. MINETTO. - J'ai un complément.

M. le MAIRE. - Il nous faut le complément de M. MINETTO.

M. MINETTO. - Vous répondrez directement monsieur le Maire, vous nous montrerez ainsi que vous êtes bien plus intelligent que nous.

Page 19, n'oubliez pas que l'école du Parc s'appelle Anne Frank.

- Frais d'étude du secteur Guérin (50 000 €) : pouvez-vous nous expliquer de quoi il s'agit ?

- Lampadaire (800 000 €) : vous prévoyez un remplacement par des leds, quelle proportion du parc cela représente-t-il ? Comment est-ce réparti ? Est-ce la même somme sur plusieurs années ?

- Plantation d'arbres (185 000 €) : où ? Quelle quantité d'arbres cela représente-t-il ? Je ne connais pas le prix d'un arbre planté en ville.

- Pistes cyclables : peut-être ai-je mal lu mais je n'ai pas vu dans vos documents de budget pour la création de piste cyclable. Qu'en est-il, Comme vous êtes bien plus intelligent que moi, vous allez répondre.

- Acquisition foncière (3,2 M€) : je ne reviens pas sur le 11, avenue de Frédy mais j'aimerais que l'on complète sur le coût à l'arrivée. Je rappelle aux Villemombois qu'il est prévu un budget de 3,2 M€ d'acquisition de terrain pour faire des parkings mais combien cela coûtera-t-il à l'arrivée ? Comment calculez-vous votre budget sur l'ensemble du document ? Comme vous êtes plus intelligent que moi, vous serez capable de me le dire.

M. le MAIRE. - Je réponds sur les sujets les plus saillants que vous partagez dans vos analyses, puis je laisserai Guy ROLLAND revenir sur certaines sommes que vous avez relevées.

Concernant la situation du CCAS, je reprends les propos que j'ai entendus sur ma décision solitaire de faire cesser l'insertion. Je me permets de dire que j'ai plutôt été précurseur puisque, la semaine dernière, le président du Conseil départemental a réuni les 40 communes pour nous faire une grande annonce d'un budget spécifiquement dédié à l'insertion pour renouveler sa politique en ce domaine, suite à la renationalisation du RSA et à l'abondement fort conséquent du Gouvernement, qui va nous permettre de prendre à bras-le-corps le sujet de l'insertion. Stéphane TROUSSEL, président du Département, n'a pas manqué de dire qu'il souhaitait de nouveau reprendre le sujet, cesser de « sous-traiter », en bref d'arriver sur un modèle comme à Villemomble de la façon dont je l'ai proposée.

À tel point qu'un cadre est désormais proposé par le Département, duquel nous sommes là aussi précurseurs, parmi les premiers à fonder très prochainement une Agence Locale d'Insertion (ALI) avec les communes voisines de Rosny-sous-Bois et du Raincy. Nous nous sommes vus avant-hier en la ville de Rosny-sous-Bois, qui est la circonscription de l'action sociale du Département. Le Département a repris ce découpage singulier, en ce sens que, malheureusement, les trois villes Rosny, Villemomble et Le Raincy ne disposent pas des mêmes Missions Locales, des mêmes agences Pôle Emploi, on va forcément démultiplier les interlocuteurs, néanmoins, cette nouvelle structure va exister et nous permettre de faire de l'insertion.

Aujourd'hui, ce qui va être assuré par l'ADEV va rentrer dans une sorte consortium, un travail commun où vous aurez des acteurs qui s'y connaissent, des moyens plus conséquents que par le passé et avec des objectifs déterminés justement pour une meilleure insertion de nos concitoyens. Pour le coup, l'Agence Locale d'Insertion RVL (Rosny-sous-Bois, Villemomble, Le Raincy) aura la première année un objectif de réinsertion de 609 bénéficiaires du RSA.

Donc plutôt que de dire que j'ai décidé de quelque chose, peut-être abscons ou seul, c'est bien tout le contraire, on se met à plusieurs et il arrive que le Département rentre dans la façon dont on voyait les choses plutôt que de s'entêter à ce qu'il appelait la « sous-traitance ».

Concernant le futur troisième collège, ce sera un collège intercommunal puisqu'aujourd'hui la sectorisation requiert non plus d'avoir un collège pour un secteur communal mais d'avoir un maillage différent au-delà des frontières des villes. Nous avons donc travaillé tour à tour avec mes collègues de Grand Paris Grand Est, auquel le Département avait indiqué avoir des crédits dans son PPI pour la réalisation de trois collèges. Il apparaît que la poussée démographique le justifie, on considère qu'il en faudrait même un quatrième sur l'ensemble du territoire de GPGE (14 communes, 400 000 habitants). À ce jour, nous avons fait identifier un terrain à la limite du Raincy où nous partageons une voie (avenue Charles Hildevert). Nous échangeons avec le propriétaire depuis quatre ou cinq mois quant à l'acquisition de cette parcelle, de laquelle on pourrait tirer pas tout à fait 10 000 m², en autorisant l'opérateur sur site (Enedis) à continuer son exploitation et d'offrir un nouveau secteur collège, principalement sur les communes du Villemomble et Le Raincy mais pas seulement.

Nous avons sollicité les Domaines et l'estimation envisage un achat de ce terrain, qui devrait être réalisé par la ou les communes, à hauteur de 1,6 M€. On retiendra que c'est un site qui a eu un passé d'exploitation, qu'il faudra donc s'adapter : non seulement avec ce qui était fait par le passé mais également avec une poursuite d'exploitation, du fait des obligations de Enedis auprès de ses clients.

Concernant l'emprunt, vous semblez agiter un chiffon rouge en disant « *quelle horreur, ils ont inscrit un emprunt dans le budget* ». Je prends à témoin des élus qui ont siégé par le passé dans cette instance : à chaque budget, était inscrit un emprunt, parfois beaucoup plus conséquent et appelé à l'époque « emprunt d'équilibre ». Je pose aisément la question : pensez-vous mes chers collègues qu'à cette époque systématiquement on sollicitait des partenaires financiers pour voir notre solvabilité, etc. ?

Aujourd'hui et comme par le passé, un emprunt est inscrit, moins conséquent que précédemment que nous pouvons appeler emprunt d'équilibre. Sera-t-il souscrit ? Aujourd'hui, je n'en sais rien. Vous nous en rendrez grâce, effectivement nos ambitions sont fortes. Vous avez relevé une section d'investissement à hauteur de 21 M€. C'est plutôt rassurant puisqu'on est sur un budget équilibré, ambitieux et qui ne fait peur en rien monsieur CALMÉJANE.

Je cède la parole à Guy ROLLAND pour différents éléments. Ensuite, je demanderai aux présidents de groupe, s'ils le souhaitent, de donner leur orientation. Enfin, nous passerons aux voix.

M. ROLLAND.- Je vais d'abord répondre aux questions de Mme POCHON et à quelques questions de M. CALMÉJANE.

Habitat indigne : on a inscrit un budget de 100 000 € en travaux, le reste est en étude.

Mme POCHON.- Qu'est-ce que l'habitat indigne ?

M. MINETTO.- Que faites-vous avec les 100 000 € ?

M. le MAIRE.- Je propose que M. ROLLAND finisse son propos et que nous l'écoutions.

Mme POCHON.- Quel est le contenu ?

M. ROLLAND.- Il y a exactement 15 000 € d'étude et 100 000 € de travaux pour rénover un certain nombre d'habitats. C'est une première démarche, qui a été évoquée en Territoire. Nous sommes une des premières communes à avancer sur le sujet.

Je réponds à la question de M. BANCEL : comment pouvez-vous écrire 54 millions en budget de fonctionnement quand on a réalisé 42 millions ? La construction budgétaire est comme cela, vous affichez un total de budget de fonctionnement avec les dépenses réelles plus les écritures d'ordre. Que s'est-il passé l'année dernière ? On n'a pas consommé des virements... si on est sur les dépenses réelles, on a un montant de 42 380 qui est voisin de la dépense budgétisée.

Je parle bien de la dépense budgétisée. Après, on en viendra aux dépenses réelles.

On verra bien si on consomme ou non la totalité du transfert des écritures d'ordre, qui sont pour le moment liées à la manière dont on veut engager nos investissements.

Autre point, vous évoquiez les immobilisations corporelles et incorporelles, je vous renvoie à la note qui les détaille chapitre par chapitre.

Concernant les leds, on l'a présenté au ROB, l'objectif est bien de le traiter, sur une bonne infrastructure technique, on peut remplacer par des Leds. On fait l'opération sur deux ans. L'enjeu est colossal en termes d'économie.

M. MINETTO.- Dans quelle proportion ?

M. ROLLAND.- C'est 50 % chaque année. Dans le PPI, vous avez 2 x 800 000 €.

Sur l'enveloppe d'investissement global 2022, on l'avait dit au ROB, je rappelle qu'il y a une partie d'investissement physique d'environ 12 millions et que le reste comprend des préemptions, des acquisitions et autres. Il y a certes du report mais ce n'est pas un niveau déraisonnable, sachant qu'une partie non négligeable est liée aux engagements des piliers de notre programme, au-delà de l'investissement de renouvellement. Quand

vous avez 6 millions sur de l'investissement en renouvellement et en maintenance, vous engagez des piliers du programme, avoir 12 M€ d'investissements physiques est une ambition cohérente. On verra comment on y arrive en termes calendaires.

Je reprends les points évoqués par M. CALMÉJANE.

Je commence par un commentaire général : quand vous regardez la maquette, vous n'avez pas la comparaison avec le réalisé de l'année précédente, c'est entre le budget de l'année précédent et le nouveau budget. C'est un biais non négligeable. Je l'avais expliqué au ROB.

S'agissant des dépenses énergétiques, fluides et autres, le budget réel consommé est de 1 M€. J'avais expliqué que l'on mettait +400 000 € pour tenir compte d'environ 30 % d'augmentation sur l'électricité et le gaz et 150 000 € sur les carburants. Nous avons arrêté de construire notre budget en nous comparant au budget de l'année précédente, nous le faisons bien par rapport au réalisé. Si vous n'avez pas cette lecture, je vous renvoie à la présentation du ROB où c'était clairement expliqué.

On a donc bien intégré +400 000 € de risque en énergie et +150 000 € sur la partie carburant. Nous l'avons fait selon notre visibilité. Nous verrons si cela va au-delà mais c'est parfaitement cohérent.

Sur le FSRI, certes, monsieur CALMÉJANE, nous avons opéré un peu différemment de vous. L'année dernière, on avait une problématique de recettes fiscales, on a d'ailleurs fait intervenir un spécialiste qui nous a fait une projection complète. Il nous a donné une très grande performance en projection de l'ensemble des recettes fiscales et de dotation. Cela nous a confirmé que nous étions toujours éligibles au SFRIF. On a même trouvé globalement +200 000 € par rapport à notre prévision. Il nous a redonné une hypothèse que nous avons donc reconduite.

Concernant l'emprunt, je ne reviens pas sur ce qu'a dit M. le Maire mais je rappelle que, quand on écrit « un emprunt d'équilibre », on est dans un exercice théorique où on consomme 100 % du budget. Même si on n'est pas très bon, on n'a que consommé que 94 % du budget l'année dernière, les années antérieures oscillaient entre 91 % et 93 %. Or, 5 % de non-consommé sur un budget de fonctionnement de 40 millions correspond à 2 millions. 2,5 millions de recettes non notifiées que vous ne pouvez pas écrire, c'est donc 4,5 millions. On ne sait pas.

En résumé, on ne peut pas inscrire des perspectives de recette que l'on essaie d'engager tant qu'elles ne sont pas notifiées ; on est obligé d'écrire une hypothèse théorique pour équilibrer pour la situation où on dépenserait 100 % du budget ; sauf à ce que l'on devienne complètement nul, nous poursuivons nos efforts de gestion pour être efficace dans la consommation du budget et ne pas le consommer en totalité.

Si nous continuons cette année et si nous ne réalisons que 95 % du budget de fonctionnement, nous aurons +2 millions de résultats. À la clôture du Compte Administratif, on a retrouvé 2,5 millions par rapport au résultat. Si nous engageons un ou deux millions en termes de cessions d'actif, nous aurons déjà 3,5 millions sur 4,5 millions. Donc nous verrons bien.

À date, on ne va pas souscrire un emprunt dont on n'a pas confirmation de la nécessité. On fera ce qu'il faut en termes de gestion, c'est-à-dire qu'on l'amènera lorsque l'on en sera absolument sûr.

Ceci étant, le montant est faible, ce n'est pas un trend de 18 millions et nous aurons parfaitement la capacité de le souscrire. Quand on aura les éléments, on l'intégrera à la DM.

Sur le reste, on peut en reparler en détail. Quelques erreurs de détail ont été signalées, par exemple des pourcentages à la place des euros, d'accord, on corrigera la maquette ; le reste sera intégré.

Je répète que nous établissons un budget avec une exigence de prudence et une mécanique de construction, ce qui n'empêche en rien que nous poursuivrons nos efforts de gestion pour maîtriser et ne pas consommer la totalité du budget, tout en essayant de réaliser nos ambitions qui sont dans le programme d'investissement.

M. le MAIRE.- Je vois que M. CALMÉJANE sollicite la parole, M. MINETTO, je souhaite que ce soient des explications de vote suite à nos échanges. Après, je le mettrai aux voix.

M. CALMÉJANE.- Explication de vote :

D'abord, je n'ai pas eu la réponse sur la transmission du DOB à GPGE.

Ensuite, M. le Maire dit qu'il y a eu des emprunts plus importants dans d'autres municipalités mais, à l'époque, on ne votait pas le Compte Administratif. Vous avez l'avantage d'avoir toutes les recettes du Compte Administratif pour présenter votre budget. La maquette financière est donc complètement différente. Vous pouvez raconter tout ce que vous voulez aux gens qui ne comprennent pas forcément la subtilité des budgets de la commune, c'est dommage mais, pour ceux qui ont exercé ou qui se penchent sur le sujet, ce n'est pas du tout le même montage financier.

Concernant votre réponse sur l'ALI, vous vous croyez encore aux promesses électorales de M. TROUSSEL ? Nous sommes à quelques mois des élections législatives, il vous fait une annonce en vous disant « *c'est fol joie, merci le Gouvernement, on va mettre des choses en place sur l'insertion* » alors que, dans votre long propos sur le sujet, vous n'avez pas dit combien d'euros arrivaient dans le budget de cette année avec une clé de répartition entre les trois communes évoquées. Je constate uniquement aujourd'hui une dépense de +200 000 € créée dans le budget de la commune avec aucune certitude de remboursement par le Département.

S'agissant du FSRIF, je suis désolé M. ROLLAND mais ce ne sont pas les cabinets extérieurs qui font la loi. Sinon, on pourrait aller chercher n'importe qui, cela ne les engage pas juridiquement. Je tiens à préciser que, juridiquement, seule la notification de cette dotation vous dit que vous l'aurez. Et ce n'est pas le cas. Vous pouvez aller chercher tel ou tel cabinet, il ne prendra aucun engagement. Ils vous diront que c'est une erreur à la marge, c'est un peu l'effet papillon que l'on décline dans toutes les conférences.

Puis, je n'ai pas non plus eu de réponse sur les études relatives au CSU vidéo alors que l'on engage une somme conséquente dans le budget.

Par ailleurs, je ne sais pas si vous allez répondre mais nous avons eu confirmation en réunion budgétaire que vous allez en septembre seulement (ce qui indique que l'on repousse encore un certain nombre d'investissements) présenter au Conseil municipal les AP/CP qui permettront d'avoir un financement pluriannuel pour un certain nombre de projets. Cela signifie que rien ne commencera sur un certain nombre d'éléments inscrits à notre budget 2022. En effet, si vous nous présentez seulement en septembre des autorisations de programme et de crédit, il restera à peine deux mois et demi pour consommer les sommes. Il est bon de préciser tout cela aujourd'hui.

Encore une fois, à mon sens, ce n'est pas un budget réel et concret, beaucoup d'effets d'annonce, pas de réponse à nos questions précises. Pour notre groupe, nous voterons donc contre ce budget qui fait peser de graves dangers sur l'équilibre budgétaire de notre commune dans les années à venir avec le risque de se retrouver avec des impôts.

Pour répondre à M. le MAIRE ou à M. ROLLAND : quand on inscrivait un budget comme cela, on avait des lettres de couverture. Je me souviens avoir interrogé le Crédit Agricole et un autre organisme de crédit qui a disparu suite au scandale des taux d'intérêt variables, il avait fait l'objet d'une commission d'enquête.

En revanche, nous avons ces lettres de couverture, nous ne partions pas à l'aventure comme cela semble être le cas pour vous aujourd'hui.

M. MINETTO.- Dans ce budget, on voit par exemple que l'on transfère 200 000 € du CCAS vers une association privée, dont nous avons déjà débattu ici et sur laquelle nous avons voté contre.

Puis, vous n'avez pas répondu sur l'habitat indigne. Je souhaite que notre « toujours élue » à l'Urbanisme nous réponde l'objet de ces 100 000 €. Qu'en fait-on pour lutter contre l'habitat indigne ?

M. le MAIRE.- Le souhaite-t-elle ?

Mme VERBEQUE.- Je n'ai aucun commentaire à faire sur cette question, je laisse M. le Maire répondre.

M. le MAIRE.- Nous avons entendu l'orientation de vote du groupe de M. CALMÉJANE, monsieur MINETTO je vous cède la parole pour une orientation de vote, puis je soumetts au vote.

M. MINETTO.- Vous ne répondez pas sur l'habitat indigne et l'utilisation des 100 000 € alors que, pour une fois, il y avait quelque chose d'intéressant dans votre budget. Peut-être est-ce uniquement une ligne d'annonce ? Que faites-vous de ces 100 000 € ? C'est plutôt bien alors dites-nous ce que vous faites avec.

Mme POCHON.- Ce n'est pas une question piège, nous ne comprenons pas votre comportement.

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de comportement particulier en ce sens où 100 000 € sont effectivement inscrits aujourd'hui et où nous travaillons avec GPGE, dont c'est la compétence et qui est en chef de file.

M. CALMÉJANE.- Il ne faut pas en parler ici.

M. le MAIRE.- Un gros travail a été fait sur l'habitat indigne, notamment des études, qui relèvent que Villemomble est, parmi les 14 villes du Territoire, très prioritaire dans ce domaine.

M. MINETTO.- Pour faire quoi ?

M. le MAIRE.- On va travailler avec Grand Paris Grand Est pour engager une résorption de l'habitat indigne. Il est possible que cela passe par des achats de bien pour sortir des propriétaires indécis et, par construction, des locataires ou des gens qui résident à l'intérieur et qui sont dans une situation dramatique.

M. MINETTO.- Pour faire quoi ?

M. le MAIRE.- Je rentrerai dans le détail de ces 100 000 € par la suite mais reprenez en effet que c'est sur l'habitat indigne. À partir de là, si vous trouvez que c'est une vertu de notre budget, je vous invite à voter pour.

À compter de ce moment, je vous propose de reprendre vos tablettes afin que l'on puisse voter le Budget Primitif 2022 de notre commune.

M. MINETTO.- Peut-être que ces Messieurs du cabinet peuvent nous répondre sur les 100 000 € ? Peut-être est-ce même vous qui les avez décidés d'ailleurs ? Visiblement, nous n'avons pas de réponse.

M. le MAIRE.- Nous ouvrons le vote.

Il est procédé au vote électronique - Résultat relevé par l'Administration : 24 voix pour, 10 voix contre et 1 ne prend pas part au vote.

Concernant le vote du Budget Primitif de la Ville, je remercie la majorité qui a largement approuvé le budget travaillé sous l'égide de Guy ROLLAND et présenté par l'ensemble de la municipalité que j'ai l'honneur de conduire par :

- 24 voix pour,
- 10 se sont exprimés contre ;
- 1 collègue n'a pas pris part au vote.

Je vous propose à ce stade, parce que cela a été évoqué tout à l'heure, que nous bouleversions un peu le déroulé de notre ordre du jour et de directement passer au point n° 26.

26. Délibération relative au maintien ou non de Madame Sandrine VERBEQUE dans ses fonctions d'Adjointe au Maire

M. le MAIRE.- Y a-t-il des prises de parole ?

Mme VERBEQUE.- Depuis le premier jour de notre élection, j'ai pris à bras-le-corps la charge de travail à accomplir et n'ai cessé de travailler jour après jour pour le programme que nous avons présenté et pour lequel nous avons été élus mais, depuis deux mois, les conditions ne sont plus réunies afin que j'exerce convenablement mes missions de maire adjointe à l'Urbanisme. Je vous ai donc demandé le retrait de ma délégation.

Cependant, étant engagée depuis 2008 dans la vie municipale de Villemomble, je souhaite poursuivre mon engagement pris auprès des Villemomblois en tant que conseillère municipale non inscrite.

J'ai été ravie d'avoir :

- mis en place la Charte des Promoteurs,
- finalisé la MOD 1, la MOD 2, qui devrait être actée dans quelques jours ou quelques semaines après le process légal,
- travaillé minutieusement sur le PLUI, qui a été présenté le 9 mars dernier en réunion publique et qui donnera des règles d'urbanisme plus humaines.

J'ai toujours été à l'écoute des Villemomblois et su rester disponible aussi bien en les rencontrant qu'en les rappelant quand ils le demandaient.

Je souhaite remercier tous les collaborateurs de Grand Paris Grand Est avec qui j'ai passé beaucoup d'heures en réunion à discuter et à finaliser nos projets. Ils m'ont été d'une grande aide, ils m'ont aidée à développer mes connaissances urbanistiques.

Je remercie avant tout les employés de la mairie et bien sûr ceux du service Urbanisme pour leur professionnalisme, leur agilité et ce, malgré les changements apportés dans leur travail, les conditions n'ont pas toujours été évidentes, même aujourd'hui. Je leur souhaite le meilleur pour la suite.

M. HADAD.- Je voudrais parler de cette procédure que je trouve un peu gênante parce que c'est déjà la deuxième fois que cela se produit. Je pense qu'il y a un impact psychologique assez important, qui peut être assez destructeur pour la personne. Vous savez que j'ai été conseiller de salariés pendant des années, j'assistais des dizaines de salariés. Je trouve que la méthode n'est pas très bonne. Dans le cas présent, j'ai regardé un peu le Code des collectivités, une autre possibilité aurait été plus simple et évité cette procédure, c'est simplement que Mme VERBEQUE arrive à un accord avec vous et qu'elle envoie une lettre recommandée au Préfet en donnant sa démission. Cela nous aurait évité une procédure assez pénible.

Je m'exprime, je ne l'ai pas fait depuis longtemps mais je resterai prudent dans mes propos pour ne pas qu'ils soient mal interprétés, quand j'ai vu l'impact que cela a eu, je ne veux pas citer de nom...

Mme LECOEUR.- C'est possible.

M. HADAD.- Quand j'ai vu l'impact sur Mme LECOEUR, cela donne l'impression que l'on se retrouve en quarantaine, plus personne ne vous contacte, ne vous parle alors que vous vous êtes investi dans la campagne et dans le travail, j'ai trouvé cela un peu dommage.

Personnellement, je tiens à préciser car je sais qu'il y a eu des malentendus : j'ai rejoint le Conseil municipal dans l'objectif de m'investir, de m'impliquer dans les structures de la Ville. Je sais que d'autres pensent autre chose mais c'est complètement faux. Finalement, cela fait de la deuxième fois que je me trouve dans une situation que je trouve très pénible. J'ai beaucoup réfléchi à ma position. Je ne suis pas là pour juger qui que ce soit. Je suis venu pour travailler et m'impliquer.

J'ai donc pris la décision de ne pas participer à ce vote parce que j'estime qu'il ne devrait pas avoir lieu, que quelque part on porte atteinte sur le plan psychologique aux personnes puisque, quand on passe d'un statut de maire Adjoint à un statut de simple conseiller municipal, c'est très difficile. Autant c'est pas facile de monter, autant c'est facile de descendre, cela arrive à tout le monde quand on passe à la retraite notamment.

Vous pouvez ne pas être d'accord avec moi mais, sur ce type de vote, j'ai beaucoup réfléchi et je ne veux pas prendre part à ce vote, ni aujourd'hui ni les fois prochaines. En effet, j'ai une expérience d'une vingtaine d'années de représentant du personnel et je ne suis pas venu ici pour cela. Donc je ne prendrai pas part à ce vote ni aujourd'hui ni une prochaine fois, que ce soit pour des gens de l'opposition ou de la majorité. Je tenais à expliquer ma position.

M. le MAIRE.- Très bien mon cher collègue, cela a été exprimé.

M. CALMÉJANE.- D'abord, c'est particulier d'avoir refusé tout à l'heure d'avancer le point 26 dans l'ordre de nos délibérations et, après seulement avoir fait voter le budget, accepter de changer. C'est votre façon de faire, on finit par être habitué. Je ne sais pas si vos sorties successives ou vos discussions vous ont ramené à la raison.

Ensuite, bravo à Mme VERBEQUE non seulement pour le travail qu'elle a commencé, il n'était pas simple, mais aussi pour le courage dont elle fait preuve vis-à-vis de tous. Comme M. HADAD l'a exprimé, il y a une souffrance psychologique, je pense qu'il n'est pas simple non plus, quand on travaille avec un groupe, d'un seul coup de constater qu'il n'y a plus d'écoute et autres problématiques, donc d'être amené à présenter sa demande de retrait de délégation.

Je note d'ailleurs qu'un jour nous avons reçu un courriel à peu près équivalent de votre part monsieur HADAD. C'est revenu en arrière, cela fait partie des *stop & go* et marches arrière que l'on commence à connaître de l'équipe dirigée par M. BLUTEAU.

Quelques points d'éclairage.

Effectivement, Mme VERBEQUE n'est peut-être pas spécialiste, elle l'a dit modestement concernant l'Urbanisme mais peut-être l'est-elle encore moins du Code général des collectivités territoriales : quand un Maire ou un adjoint souhaite « démissionner » de sa fonction et éventuellement rester conseiller municipal, il doit adresser son courrier au Préfet. Elle la fait deux fois puisqu'apparemment la première fois M. BLUTEAU n'a pas répondu alors que c'était plutôt à lui d'orienter Mme VERBEQUE en direction de M. le Préfet en lui expliquant que, selon tel article du Code général des collectivités territoriales, elle doit informer le Préfet, que lui-même en prendra

acte, le Préfet lu répondant et lui disant de réunir le Conseil municipal pour confirmer le retrait de délégation conformément aux textes. Encore une fois, vous avez manqué de conseil ou d'écoute sur ce sujet.

Maintenant, il revient tel que c'est présenté dans l'ordre du jour à notre Conseil municipal de confirmer le retrait de délégation de Mme VERBEQUE avec la particularité que c'est sa propre demande alors que le texte de loi a été construit sur la raison, sauf d'ordre privé, qu'un Maire qui a donné délégation peut les retirer s'il constate des dysfonctionnements dans le cadre de ladite délégation. Toutefois, le texte a évolué il y a une dizaine d'années pour éviter que cela se passe uniquement entre le Maire et un Adjoint : ce retrait de délégation doit être confirmé par une délibération du Conseil municipal, objet de ce qui est présenté ce soir.

Avant d'aller plus loin dans le vote du retrait ou pas de la délégation de Mme VERBEQUE, je veux soumettre à l'ensemble de l'assemblée l'application de l'article L.21-21, qui précise qu'il peut être demandé un vote à scrutin secret lorsqu'un tiers des membres présents le réclame. Je laisserai le Président de séance nous indiquer le nombre de présents physiquement, il n'est plus question de pouvoir, ce sont les gens présents physiquement au moment de la séance, pour demander par un vote à main levée si nous décidons de voter ce retrait de délégation à main levée/vote électronique (s'il est possible en fonction des aléas que nous constatons depuis le début de notre séance) ou à bulletin secret.

Au nom de mon groupe, nous souhaitons que soit proposé un vote à bulletin secret. Cela libérera toutes les personnes puisque, M. HADAD nous ayant indiqué qu'il y avait de la souffrance psychologique pour un certain nombre de personnes, le secret permet parfois d'éviter d'autres souffrances. Voilà le sens de ma demande, avant d'entendre d'ailleurs plus longuement monsieur le Maire sur les sujets de désaccord qui ont amené Mme VERBEQUE à demander son retrait de délégation.

Mme POCHON.- Je crois que vous connaissez nos désaccords, qu'ils aient été avec Mme LECOEUR ou avec Sandrine VERBEQUE avec laquelle j'ai pu avoir des conversations franches. Il est certain qu'en termes de Ressources Humaines on assiste depuis deux ans à quelque chose d'assez terrible.

Monsieur BLUTEAU, je ne sais pas si vous avez eu dans votre formation à gérer des Ressources Humaines mais, visiblement, vous avez un problème avec les femmes. D'abord, vous essayez de démissionner les deux anciennes pour des raisons...

M. CALMÉJANE.- Du harcèlement.

Mme POCHON.- Et vous avez perdu devant la justice. Puis, Mme LECOEUR. Non seulement on peut avoir des désaccords mais en plus on peut avoir envie de se séparer. En revanche, on n'est pas obligé de le faire salement. Vous l'avez fait salement. C'est à cela que nous sommes opposés et c'est pour cela que je propose, comme M. HADAD le dit, au nom d'une certaine humanité, je m'y opposerai pour qui ce soit, même des gens avec lesquels je ne m'entends pas et ou que je n'apprécie pas particulièrement. En effet, il y a une manière de traiter les gens et vous les traitez extrêmement mal.

Je suis assez surprise, pour une équipe qui s'est vendue comme étant vraiment soudée et autres, de voir à quel point vous êtes capable de jeter les gens comme si vous les aviez adorés un jour et jetés le lendemain. J'ai un autre état d'esprit concernant la camaraderie, ou en tout cas le fait de travailler ensemble comme vous nous l'avez tant vendu.

Comme M. CALMÉJANE, nous en avons discuté avec mes collègues, nous souhaitons aussi un vote à bulletin secret, parce qu'il y a des gens mal à l'aise parmi nous tous et qu'ils ont le droit d'exprimer non pas un contre mais le fait simplement de s'abstenir ou de ne pas vouloir dévoiler ce qu'ils pensent.

Comme M. CALMÉJANE, je réclame un vote à bulletin secret.

M. GERBAUD.- Suite à la déclaration de Sandrine VERBEQUE, je veux la remercier sur des sujets tout à fait évidents, c'est-à-dire l'implication qu'elle a eue dans son travail, sur sa volonté de bien faire eu égard aux Villemombois qui l'ont élue au sein de l'équipe RVE et l'excellent travail qu'elle a mené sur le PLU et le PLUI.

Merci Sandrine.

M. MINETTO.- Vous n'expliquez rien ?

M. le MAIRE.- Donc je vous propose de procéder à un vote tel qu'il a été souhaité par M. CALMÉJANE, à savoir si nous votons à bulletin secret ou pas.

Qui souhaite que le scrutin soit à bulletin secret ? 14 personnes. Nous allons donc procéder à un vote à bulletin secret.

Le libellé est assez particulier pour que je me permette de le soumettre à votre sagacité : il convient de se prononcer sur le maintien ou non de Mme VERBEQUE en tant qu'Adjointe au maire. Ceux qui souhaitent qu'elle soit maintenue en tant qu'Adjointe au maire doivent voter pour, ceux qui souhaitent que Mme VERBEQUE se voit retirer sa fonction d'Adjointe au maire doivent voter contre. Je propose à l'administration de faire distribuer des bulletins pour que vous portiez dessus « pour », « contre » ou autre chose, ce sera blanc ou nul. Par la suite, je demanderai que l'urne passe auprès nous.

Il est procédé au vote à bulletin secret et à son dépouillement par M. BANCEL et M. LABRO.

M. le MAIRE.- 34 bulletins trouvés dans l'urne : 19 contre, 6 blancs, 8 pour et 1 bulletin nul.

Nous constatons que Mme Sandrine VERBEQUE se voit retirer ses fonctions d'Adjointe au maire.

Maintenant que le vote a été établi et rendu public, je tiens à mon tour à remercier très sincèrement Sandrine VERBEQUE de toute son implication. Le malheur est qu'il apparaît que, parfois, les individus ont du mal à s'entendre, certains à mal entendre.

Je salue, plus que le travail fait au sein de la majorité, sa constance et d'une originalité qui était son souhait de se voir retirer sa délégation et néanmoins de continuer à servir en tant que conseillère municipale. Si j'ai souhaité que ce vote soit quand même avancé tel que souhaité en début de séance mais tout de même après le vote du Budget de la ville, vous avez vos réponses concernant la position de notre collègue vis-à-vis de la majorité puisqu'elle a souhaité également sortir de cette dernière.

Néanmoins, je relève que Mme VERBEQUE poursuit son œuvre au sein de notre Conseil. Par construction, elle continuera également à siéger au Territoire où elle a souligné son implication et le plaisir qu'elle a eu à travailler avec des collaborateurs de Grand Paris Grand Est. Il ne faut pas anticiper l'avenir, il peut tout arriver.

J'entends que la majorité poursuive son œuvre, il apparaît qu'elle est toujours aussi forte dans ses décisions et dans la mise en application de son programme. Néanmoins, dans le respect de chacun, lorsque les choses sont souhaitées, elles sont suivies d'acte. Merci une nouvelle fois.

Sans transition je passe à la délibération n° 5 de notre ordre du jour.

5. Attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 € à la Croix Rouge Française, en soutien à la population Ukrainienne

M. CALMÉJANE. - J'ai une question par rapport à ce qui vient de se passer : avez-vous l'intention de redésigner des adjoints ou plutôt des adjointes puisque, à l'origine, il y avait six femmes et sept hommes et, là, on est tombé à quatre contre sept. Or, il est bon de rappeler que la loi fait obligation de parité, même si on fait avec quand il y a un nombre impair. J'attends votre réponse mais cela fait partie de la suite du fonctionnement de notre Conseil municipal.

Pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 €, je vous avais saisi sur le sujet...

M. le MAIRE. - Vous ne souhaitez pas que l'on présente la Délibération au moins pour le public ?

M. CALMÉJANE. - Vous étiez parti là-dessus, allez-y, faites votre article.

M. le MAIRE. - S'agissant réponses que vous réclamez, chacun les aura en temps utile.

Le 24 février dernier, Vladimir POUTINE, Président Russe, a déclaré la guerre à l'Ukraine. Au mépris de la souveraineté d'un pays libre et indépendant, et en violation de toutes les règles du droit international, la Russie a envahi le territoire ukrainien et mène un siège de plusieurs villes du pays.

Cette guerre menée par la Russie entraîne des drames humains que l'Europe n'avait plus connus sur son sol depuis des années. Cette tragédie a choqué la communauté internationale et en premier lieu l'Europe. La France, par l'intermédiaire notamment des collectivités territoriales, entend témoigner son soutien au peuple ukrainien.

Dans cette optique, la ville de Villemomble entend participer à cet élan de solidarité. En réponse à l'urgence humanitaire provoquée par l'invasion russe, l'ensemble de la Municipalité souhaite apporter un soutien financier et répondre ainsi à l'appel lancé par la Croix-Rouge. Il est donc proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 000 € à la Croix-Rouge en soutien au peuple Ukrainien dans la guerre contre la Russie.

À ce titre, il a été décidé que l'intégralité de la recette du concert de Jazz Anne Carleton qui s'est tenu vendredi 11 mars dernier au théâtre Georges Brassens soit versée au profit de la Croix-Rouge. La Ville apportera un soutien financier qui complètera cette somme pour atteindre un montant de 2 000 €.

Ainsi, il est demandé au Conseil municipal d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 € à la Croix Rouge en soutien à la population Ukrainienne.

Mme POCHON. - 2 000 €, c'est bien. Sachant qu'un vœu vient derrière, faut-il d'abord voter cette subvention ou en discuter maintenant puisque nous avons d'autres propositions ?

Bien entendu, monsieur le Maire, il ne s'agissait pas d'être dans une course à l'échalote mais j'avoue que votre présentation de début de Conseil municipal m'a un peu choquée. Je voulais profiter du moment pour remercier tous les Villemombois qui sont venus à une collecte que nous avons spontanément organisée. Il y avait des membres du Conseil municipal au rassemblement. Il ne s'agit pas de dire « *j'ai fait mieux* », nous avons même félicité et à juste titre M. Patate de son investissement qui est d'un autre ordre que le nôtre.

Je voulais en profiter pour vous dire qu'il fallait remercier les bénévoles, les traducteurs qui ont permis d'identifier les cartons, les équipes éducatives, les collèges, lycées et écoles de la Ville qui ont participé à la collecte, les directrices d'école, les élèves de Blanche de Castille qui sont venus spontanément, les infirmiers des collèges, Villemomble Partage qui a permis qu'une partie de la collecte soit reversée, la maison médicale, les commerçants

qui ont aidé... tous les Villemomblois, tous ceux qui sont venus et ont compris que cette collecte n'avait que la couleur de l'Ukraine.

J'ai donc trouvé que votre présentation de début de Conseil n'était pas digne de l'événement qui se produit et qui est effectivement dramatique ; chaque jour, nous apprenons une mauvaise nouvelle supplémentaire. Cette guerre va durer. Je trouve que la participation de la Ville de 2 000 € me paraît extrêmement faible. Nous avons toujours fait mieux dans des événements dramatiques, qu'il se soit agi de tremblement de terre à Haïti, de Notre-Dame, etc. La ville de Villemomble n'est pas une ville qui n'a pas les moyens de faire davantage.

Merci à Mme HECK qui a permis de mettre symboliquement le château seigneurial aux couleurs de l'Ukraine ; merci d'avoir décidé de flécher cette collecte en direction de l'Ukraine mais la somme est restée assez modique. À ce propos, on aurait pu en rajouter car nous avons proposé une chorale bénévole de qualité mais nous n'avons pas pu avoir de salle à disposition.

En tout cas, la somme de 2 000 € représente 0,06 € par habitat. Est-ce bien sérieux ? Quand je vois comment les Villemomblois sont venus et ont donné, je suis persuadée qu'ils apprécieraient que vous fassiez davantage.

Je pose donc la question : faut-il voter cette subvention ou en arriver simplement au vœu et voir comment les choses se passent ?

M. CALMÉJANE. - Sur ce sujet particulièrement douloureux, je vous ai écrit dès le 2 mars pour solliciter, en dehors de la demande de subvention, une réunion avec tous les acteurs cités par Mme POCHON, que vous avez aussi cités puisque, dans tous ces élans de générosité, la coordination est nécessaire : comment ? Avec quoi ? Par quels moyens ? Avec qui ? Ce sont des questions qui se posent assez rapidement. Malheureusement, je n'ai pas eu de réponse. Nous avons seulement vu arriver l'inscription à l'ordre du jour de notre Conseil municipal cette subvention de 2 000 €.

Je voudrais aussi m'associer aux remerciements non seulement à tous les Villemomblois mais aussi aux personnes en dehors de Villemomble puisque l'exemple du commerçant qui vend des patates au marché n'habite pas Villemomble, pour autant, il s'est engagé dans une action. D'autres sont venus dans les différents sites de collecte et n'étaient pas forcément Villemomblois, que ce soient des particuliers, des entreprises ou des personnes qui travaillent sur la commune mais n'y habitent pas. C'était d'ailleurs aussi le cas du Lions Club qui est sur Le Raincy Villemomble.

Il faut donc remercier tous ceux qui ont déjà participé.

Le drame dans tout cela est que, malheureusement, la guerre n'est pas terminée. Il y a encore une conférence G7, OTAN et autres ces jours-ci, malheureusement, le conflit est loin d'être terminé. La migration forcée de très nombreuses populations (enfants, femmes, blessés) arrive aux frontières de l'Ukraine avec la Pologne, la Roumanie et tous les pays périphériques en fonction des longueurs de frontière qu'ils ont respectivement avec ce pays. Et on n'est qu'au début des besoins qui vont être nécessaires.

Au début, il s'agissait de 100 000 à 150 000 personnes, on nous dit que cela dépasserait le million, que ce serait peut-être 3 millions, en rappelant que l'Ukraine compte 40 millions d'habitants de mémoire, soit près des deux tiers de la population de notre pays.

Quand je vois le montant de la subvention, effectivement, 6,67 centimes par habitant, nous sommes 30 000 habitants, ce n'est pas à la hauteur de ce que l'on pourrait faire. En plus, c'est en complément d'un concert, on est encore loin de la cible.

À l'époque, on avait traduit le 1,00 F en 0,15 € ce qui nous amenait chaque fois à une somme de l'ordre de 4 500 €, voire un peu plus si on prenait le vrai recensement.

Le premier élément est donc pour demander un montant beaucoup plus important. Sinon, ce soir, on va passer pour des gens sans cœur (je le dis avec mes mots) par rapport au besoin. Pour prendre une comparaison qui a été évoquée tout à l'heure, je pense que le montant total des collectes, des donations et des coûts engagés par certains dépasse largement les 2 000 € proposés ce soir. Si on n'est même pas capable d'atteindre ce montant avec le budget et les excédents que vous nous avez présentés, on est vraiment dans quelque chose qui frôle l'inhumanité par rapport aux besoins de ces populations.

Je vous demande donc de réviser ce montant. Je pense que le budget de la Ville, même si cela demande après une Décision Modificative, a quand même un crédit largement plus conséquent.

Deuxième élément, je renouvelle ma demande parce qu'un travail de coordination est nécessaire. Je prends un exemple simple, quand beaucoup de choses arrivent dans un local, la simple absence de véhicule pour transporter les choses dans un autre site, en l'occurrence les Ukrainiennes de Vincennes, a obligé à plusieurs allers-retours. Le même jour, j'ai vu des véhicules de la Ville à l'arrêt dans un certain nombre de parkings. Le simple bon sens de mettre à disposition un véhicule plus important, voire un chauffeur, pour transporter les choses aurait réglé les problématiques de façon plus pratique.

C'est ce genre de chose qu'il faut mettre en place en situation de crise et c'est aussi du rôle des maires. Il a été rappelé que les maires avaient bien agi de façon variable pendant la crise du Covid-19. Devant nous se présente une nouvelle crise cette fois humanitaire et conséquence d'une guerre qui peut sembler éloignée mais qui est aussi très proche de nous, il est important de faire d'autres choses pour l'honneur de notre Ville.

M. HADAD.- Je ne vais pas du tout dans le sens de l'opposition parce que, 30 000 €, ce serait très bien monsieur MINETTO mais au niveau du budget... En revanche, 2 000 €, cela passe mal. Je pense que le minimum serait au moins de couper la poire et d'être à 10 000 €. Je trouverais dur de devoir dire à l'extérieur que la ville de Villemomble a donné 2 000 € pour l'Ukraine.

Je pense qu'un montant de 10 000 € serait plus adapté. 30 000 €, c'est énorme, on n'est peut-être pas riche à Villemomble mais je pense que 10 000 € serait un montant plus adapté.

Mme BERGOUGNIOU.- Bêtement, j'avais compris que l'on donnait 2 000 € en plus du concert. Quel est le montant de la recette ?

M. le MAIRE.- De mémoire, il est de 823 €.

Mme BERGOUGNIOU.- Donc on donne 1 200 €. C'est encore pire.

J'ai une autre question : je m'interroge sur le fait que l'on demande aux Villemomblois sur le site Internet d'amener un chèque uniquement à l'ordre de la Croix-Rouge. Pourquoi ?

Il y a la Fondation de France et d'autres organismes, je ne vois pas pourquoi les gens n'ont pas le droit de choisir. Peut-être y a-t-il une raison.

M. le MAIRE.- Je suis particulièrement gêné par la teneur des propos. En bref, je vous fais la réponse d'une question du groupe *Union pour l'Avenir de Villemomble* qui a abordé le sujet, cela éteindra également le vœu qui doit théoriquement être présenté en fin de séance et qui est porté par le groupe *Rassemblement de la Gauche et des Écologistes*.

Je suis assez troublé par le propos, alors que nous devrions être unis dans la bienveillance et aller tous dans le même sens, vous ratiocinez, pardonnez-moi de le dire, un montant alors que, ce matin, en commission permanente du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis dans lequel je siège, sur table un dossier supplémentaire...

Mme POCHON.- On parle de Villemomble.

M. le MAIRE.- ... a été présenté par le président du Département. Je vous mets au défi d'indiquer le montant qui a été proposé de subvention à l'endroit de l'association Cités Unies pour un soutien aux personnes déplacées par le conflit en Ukraine. Je rappelle que le département de la Seine-Saint-Denis est le sixième de France avec un cumul de 1,6 million d'habitats. Vous m'indiquez des valeurs par habitant : combien le Département a-t-il voté bien entendu à l'unanimité ? Je pense d'ailleurs que l'on devrait prendre exemple, vous le savez, le Conseil départemental a une représentation des partis politiques avec un vrai clivage idéologique : à cet endroit, tout le monde a voté pour un montant de 15 000 € de subvention par le sixième département de France.

M. MINETTO.- Soyez meilleur que le Département.

M. le MAIRE.- Il apparaît que, avec notre montant, nous sommes plus généreux.

À la lecture de votre question sur un sujet ô combien grave et bouleversant, je ne pense pas que votre approche soit la bonne, ni la tonalité de votre propos d'ailleurs.

En effet, tout le monde est à juste titre particulièrement préoccupé par les événements qui se déroulent en Europe depuis le 24 février dernier. Et je conteste votre approche politicienne du sujet qui nous détourne des véritables enjeux. Depuis le début de cette crise, je me refuse à tomber dans des conflits de chapelles.

Je prends simplement un élément de votre développement pour illustrer mon propos. Lorsque vous dites dans votre question, et vous l'évoquez tout à l'heure en séance monsieur CALMÉJANE « *cependant dans la newsletter du 9 mars à 17 h 00 et un mail du 9 mars à 15 h 43, vous avez sollicité les élus en leur proposant de faire un don lors du concert du 11 ou en mairie.* » puis vous faites la remarque, à mon sens indigne : « *Je n'avais, comme d'autres de mes collègues, pas attendu ce mail tardif pour envoyer mon chèque.* ».

Pourquoi la Croix-Rouge ? Pourquoi pas tout autre organisme non gouvernemental ? Pourquoi pas, je vous laisse faire. Nous indiquons que la Croix-Rouge Française est de loin la structure la plus à même dans ce type de conflit d'intervenir. C'est un choix, nous l'assumons et je crois qu'il permet de faire parvenir les fonds et les aides au meilleur endroit.

La Municipalité vous a simplement conviés le 11 mars dernier à un événement culturel précisément pour montrer l'unité de notre assemblée face à ce qu'il se passe en Ukraine. Je relève que...

M. MINETTO.- Nous y étions, vous n'êtes resté que 5 minutes.

M. le MAIRE.- ... M. MINETTO, Mme POCHON étaient bien présents et que, malheureusement, l'autre groupe d'opposition n'a pas souhaité se déplacer.

Les initiatives se structurent grâce à des relais institutionnels reconnus, nous avons travaillé avec la Protection civile et la Croix-Rouge notamment.

Le Centre social Alain Mimoun a mis en place des cours de langue pour les réfugiés ukrainiens grâce à une intervenante d'origine ukrainienne par ailleurs. Nous sommes également en lien par l'intermédiaire de mon

adjoint aux affaires scolaires, Patrick PRINCE, avec l'Éducation nationale pour préparer d'éventuelles prochaines étapes dans l'accueil.

Mme POCHON.- Ce n'est pas ce dont on parle.

M. le MAIRE.- Je me refuse à faire une course à l'échalote, madame POCHON, sur ce sujet, cela n'est pas du niveau de nos responsabilités.

M. MINETTO.- Vous êtes la honte des Villemomblois monsieur.

M. le MAIRE.- Les initiatives ont été nombreuses, je l'ai évoqué en préambule de notre séance, et je pense que nous nous en félicitons tous. Elles continuent à ce jour à parvenir à la Municipalité, une adresse mail a été créée spécifiquement d'ailleurs, que je vous invite à partager autour de vous : solidariteukraine@mairie-villemomble.fr. Cela nous permet de coordonner les demandes, les offres et les initiatives afin de les orienter vers les bons interlocuteurs, le tout en lien avec les services de l'État, la Préfecture.

M. MINETTO.- Patricia, Alain, êtes-vous d'accord avec ce genre de choses ? M. HADAD a eu le courage de dire qu'il n'était pas d'accord.

M. HADAD.- Cela n'engage que moi.

M. le MAIRE.- Calmez-vous monsieur MINETTO.

M. MINETTO.- Vous êtes honteux.

M. le MAIRE.- C'est M. CALMÉJANE qui a la parole.

M. CALMÉJANE.- Monsieur le Maire, vous avez voulu comparer avec le Département, pourtant, ce n'est pas le sujet. Tout à l'heure, vous avez signifié qu'il ne fallait pas parler de ce qu'il se passe ailleurs. Nous sommes au Conseil municipal de Villemomble. Chacune et chacun s'est exprimé sur le montant que l'on considère comme faible, surtout quand on apprend que l'on va déduire le montant du concert. Rien que ce que vous allez récupérer dans un mois sur le brut du retrait de la délégation de Mme VERBEQUE est plus élevé que le montant que vous présentez.

M. le MAIRE.- En revanche...

M. CALMÉJANE.- Vous n'avez vraiment pas de cœur sur le sujet. Nous nous abstiendrons donc sur ce vote parce que c'est un montant ridicule, qui ne vous honore pas du tout.

M. le MAIRE.- Vos derniers propos sont particulièrement indignes.

Pour la technique, voulez-vous bien ouvrir le scrutin ?

M. MINETTO.- C'est M. le Maire qui n'est pas digne dans cette situation.

M. le MAIRE.- Nous procédons au vote.

Il est procédé au vote électronique - Résultat relevé par l'Administration : 24 voix pour, 1 voix contre, 5 abstentions et 5 ne prend pas part au vote.

M. le MAIRE.- Le résultat du vote : 24 pour, 5 abstentions, 1 vote contre de M. DE GALLIER-DE-SAINT SAUVEUR.

Je rappelle l'article 16 du règlement intérieur en m'attardant sur un paragraphe : « *chaque orateur s'adresse exclusivement au Maire et aux membres du Conseil municipal. Les interventions doivent être concises et porter sur la question débattue dans le cadre de l'ordre du jour. Si elles ne revêtent pas ces caractères, le Maire peut interrompre l'orateur et l'inviter à conclure rapidement.* »

6 à 13. Attribution de subventions aux 8 associations percevant de la Ville une subvention annuelle supérieure à 23K€, au titre de l'année 2022

6. Attribution d'une subvention à l'association Villemomble Sports, au titre de l'année 2022.

M. le MAIRE.- Nous commençons par l'attribution d'une subvention à l'association Villemomble Sports au titre de l'année 2022.

M. BANCEL.- Je voulais rebondir sur ce qu'il s'est passé juste avant, j'avais demandé la parole mais vous ne me l'avez pas donnée. Je rappelle des petits ordres de grandeur : 3 M€ pour l'achat de parking, 1 M€ pour acheter je ne sais plus quoi pour la Police municipale...

M. le MAIRE.- Nous sommes passés à un autre point de l'ordre du jour.

M. MINETTO.- Vous passez allègrement sur certains sujets.

M. le MAIRE.- Monsieur CALMÉJANE, vous avez la parole.

M. BANCEL.- Puis-je rappeler le règlement intérieur ?

M. CALMÉJANE.- Nous sommes sur la subvention VS ?

M. le MAIRE.- Oui.

M. CALMÉJANE.- Les chiffres que vous proposez montrent une stagnation. J'aimerais avoir l'avis du Président à ce sujet puisque, apparemment, entre le moment où des réunions se sont tenues sur la présentation de la demande de subvention et le montant présenté ce soir, des réductions ont été appliquées. De mémoire, il me semble aussi que la convention prévoit une clause de révision liée à un indice des prix. Pourquoi n'est-il pas appliqué ?

D'une part, cette convention a-t-elle encore cet indice ? D'autre part, le Président est-il d'accord au vu de la nécessité de développer le sport ? Tous les spécialistes, médecins et autres, ont dit qu'il était nécessaire de relancer l'activité sportive pour le bien de tous, notamment les plus jeunes mais aussi pour les autres populations. Il est tout de même particulier de voir une subvention stagner. Nous souhaitons donc quelques explications sur la construction de la subvention de Villemomble Sports, qui est la plus grosse structure sportive de la commune. 615 000 € sont proposés à notre vote sachant que des douzièmes ont été versés et en espérant qu'on les leur verse tous.

M. BIYOUKAR.- Monsieur CALMÉJANE, je suis surpris et content de vous demander d'où vous tenez vos sources cela ne me gêne pas de vous indiquer ce qu'il s'est dit lors de notre commission budgétaire : nous avons demandé 638 000 €, on nous a accordé 615 000 €.

J'ai un simple commentaire un peu ironique : cela prouve qu'être à la fois élu et président d'une association n'est pas forcément avantageux.

Villemomble Sports compte 18 sections, plus de 4 000 adhérents, plus de 90 entraîneurs, c'est principalement la seule association qui propose des activités pour les habitants. Nous avons proposé récemment les 24 heures de natation, nous proposons des activités dans les quartiers. Donc Villemomble Sports mérite cette subvention, je l'ai défendue et je défendrai toujours une subvention plus importante pour les Villemomblois avant tout.

Je ne commente pas le montant de la subvention, nous voulions plus, nous ne les avons pas eus.

M. MINETTO.- Hier, nous avons consulté toutes les demandes de subvention, il y avait quelques éléments pour Villemomble Sports mais pas de bilan financier. Visiblement, il n'y avait pas non plus le CMS, l'ADEV mais nous en reparlerons tout à l'heure.

J'aimerais juste que vous reteniez un chiffre car nous vous en donnerons un autre tout à l'heure : le ratio du nombre d'adhérents/subvention est de 157,18 €.

Par principe, monsieur BIYOUKAR, monsieur le Maire, chers collègues, nous pensons que l'on ne peut pas être à la fois élu et président d'association. Nous avons déjà évoqué ce sujet, je crois que pour l'AACV Mme HECK avait évoqué le fait que les statuts allaient bientôt changer, nous avons constaté que ce n'était pas encore le cas. Lorsque les conventions d'objectifs avec les associations ont été votées au dernier Conseil municipal, certains d'entre vous n'ont pas voté celle de Villemomble Sports. Nous pouvons imaginer que c'était à cause de cette dualité président d'association/élu au Sport. Chers collègues, c'est peut-être le moment de changer ces idées obsolètes d'emballer les associations. Beaucoup d'entre vous nous ont indiqué qu'ils suivraient une autre politique. En gardant la présidence des associations et la fonction d'élu dans cette charge, vous ne changez rien.

Par principe, nous voterons donc contre parce qu'il y a de nouveau un mélange des genres, sujet que vous vous étiez pourtant engagés à changer.

M. BIYOUKAR.- Monsieur MINETTO, je l'ai dit tout à l'heure, c'est une subvention de 615 000 € alors que nous avons demandé 638 000 €, encore une fois ce mélange des genres n'a pas avantage Villemomble Sports. Cela ne vous a manifestement jamais choqués ou interpellés quand, sous la précédente municipalité, les associations étaient présidées de cette manière.

Je vous le dis comme je le pense : vous forcez un peu sur l'inexpérience politique de certains de mes collègues pour rabâcher chaque fois que je ne peux pas présider une association. J'ai été élu par une Assemblée, ma fonction de Président est légitime.

J'annonce à tout le monde que je me représenterai à la prochaine Assemblée générale. Si malheureusement je n'arrive pas à convaincre les membres de cette Assemblée, je laisserai ma fonction de président. Pour l'instant, je ne change pas de cap. Je me suis toujours engagé pour le bien des Villemomblois. Cela fait plus de 25 ans que je suis adhérent à Villemomble Sports, 8 ans Vice-Président et j'ai été élu par les présidents des sections. Donc je ne changerai pas de cap.

M. ROLLAND.- Deux précisions pour M. CALMÉJANE :

Premier point, les conventions précédentes sont passées d'un rythme triennal à un rythme annuel, sans clause d'indexation. Tous les contrats étaient bien dans ce sens. Pour avoir une nouvelle convention, la souplesse totale est maintenant dans un sens ou dans l'autre.

Deuxième point, j'ai les dossiers de VS. J'ai bien reçu le courriel de M. MINETTO. Je dis simplement que, d'une façon générale, nous migrions d'un système avec beaucoup de papier à un système informatisé. Je pense que, au moment de cette consultation, vous n'avez malheureusement pas eu les dossiers.

J'ajoute que nous fonctionnons dans l'ordre : il y a un certain nombre d'actualisations et des éléments économiques dont, au-delà du résultat de l'année précédente, on demande une hypothèse de budget pour arbitrer par rapport à la demande, en vérifiant que notre arbitrage est supportable ou pas d'un point de vue économique. J'ai sous les yeux les éléments budgétaires transmis par le Trésorier de l'association, un arbitrage à 615 000 € au lieu de 638 000 € : quand on a près de 96 000 € d'excédents fin 2021, cela ne pose aucun problème pour que VS puisse fonctionner et déployer ses actions.

Nous regardons complètement. Je répondrai à d'autres points soulevés dans votre courriel mais je regrette effectivement qu'avant de l'envoyer vous n'ayez pas rebouclé avec un certain nombre de personnes puisque je vais être obligé de vous contredire sur un certain nombre de dossiers.

M. BANCEL.- On n'a pas le droit de vous parler, on doit s'adresser au cabinet.

M. CALMÉJANE.- Pour répondre à M. BIYOUKAR, je ne vais pas citer mes sources car cela mettrait mal à l'aise un nombre relativement important de personnes présentes en séance. On a déjà voté à bulletin secret, on ne va pas dégrader l'ambiance ce soir mais cela pose quand même question qu'au moment où vous avez présenté votre demande, on vous a dit d'accord mais qu'après des gens parlent derrière et réduisent votre subvention de plus de 23 000 €.

Concernant la dualité président d'association communale/élu, votre problème est que vous êtes Président de la plus grosse association sportive de la commune et que vous avez la délégation au Sport. J'étais attentif à la chose et le président de VS n'avait pas la délégation correspondant au Sport. Sinon, cela pose question sur les débats ou les arbitrages que vous pouvez faire au quotidien avec les autres associations sportives dans le cadre de votre délégation.

Après, si d'autres personnes se présentent à VS, c'est le choix de Villemomble Sports l'élection du Président par le Comité directeur.

Nous voterons pour cette subvention en regrettant qu'elle ait été réduite après votre passage en commission et que vous ayez été informé après en tant que président de Villemomble Sports de sa réduction.

M. le MAIRE.- Pour éclairer les débats et tout de suite mettre à mal quelques ratios, comme j'ai commencé à les entendre à l'instant et qui me semblent relativement ineptes. En effet, si vous regardez le montant de subvention alloué par adhérent, voire par bénéficiaire ou par consultation, je ne sais pas si c'est très opérant. Dans ce calcul, j'ai une valeur à :

- 136 €/adhérent pour Villemomble Sports,
- 600 €/adhérent pour Villemomble Handball,
- 258 €/adhérent pour Haidong Gumdo,
- 187 € /adhérent pour l'AACV,
- 758 €/adhérent pour le Club Geneviève Bergougnou,
- 20 €/consultation CMS Marcel Hanra
- 233 € /bénéficiaire du Colis (action la plus importante en nombre de bénéficiaires) pour le CCAS.

Il me semble opérant de regarder à l'aune des ratios mais je relève surtout, sans relancer le débat ignoble qu'il y a eu tout à l'heure sur la subvention pour l'Ukraine, Villemomble alloue plus de 2,5 M€ de subvention au bénéfice de ses associations locales et n'a absolument pas à rougir de son soutien au sport, à la culture, à la santé ou à l'action sociale.

Dans ces conditions, je pense que le vote des subventions à nos associations ne devrait pas porter débat.

M. MINETTO.- Nous ne participerons pas à ce vote. Simplement, monsieur ROLLAND, à partir du moment où on nous demande de nous adresser au cabinet, nous nous adressons au cabinet et pas à vous. Puis, entre nous, quand l'opposition annonce qu'elle vient regarder les subventions aux associations et qu'il y a 6, 7 voire 8 dossiers vides, le dossier de l'ADEV dont il manque un nombre d'éléments phénoménal, Messieurs du cabinet, que faites-vous ? Vous gérez quand même très mal la Ville.

M. le MAIRE.- Je sou mets aux voix l'attribution d'une subvention à Villemomble Sports.

Il est procédé au vote électronique, il est noté que M. BIYOUKAR, Mme LECOEUR, Mme LEFEBVRE et M. MALLET, Mme VERBEQUE ne prennent pas part au vote. Résultat relevé par l'Administration : 27 voix pour et 3 abstentions.

M. le MAIRE.- N'ont pas pris part au vote Mme LEFEBVRE, M. MALLET, M. BIYOUKAR, Mme VERBEQUE, Mme LECOEUR, 3 abstentions de M. MINETTO, M. BANCEL et Mme POCHON.

7. Attribution d'une subvention à l'association Villemomble Handball, au titre de l'année 2022

M. le MAIRE.- Vote suivant : attribution d'une subvention à Villemomble Handball pour un montant de 180 000 €. Je la sou mets aux voix.

Il est procédé au vote électronique, il est noté que M. PRINCE, M. BIYOUKAR et M. GERBAUD ne peuvent pas participer au vote. Résultat relevé par l'Administration : dossier adopté à l'unanimité.

M. le MAIRE.- C'est un vote largement majoritaire avec 32 voix, plus les 3 collègues qui ne prennent pas part au vote.

8. Attribution d'une subvention à l'association intercommunale "Mission Locale de Gagny/Villemomble/Les Pavillons-sous-Bois", au titre de l'année 2022

M. le MAIRE.- C'est une attribution à notre mission intercommunale et la part de Villemomble revient à 60 000 €.

Mme POCHON.- Pouvez-vous nous expliquer pourquoi la subvention baisse de 40 000 € ? À un moment donné dans les documents, nous avons été surpris de voir 0 au niveau du local.

M. ACQUAVIVA.- C'est relativement simple : il faut que l'on puisse analyser à la fois la mission locale et le travail de l'ADEV. Suite à la fin du PIE au niveau du CAS, on a réorganisé l'ensemble du système de l'emploi et de l'insertion. Il s'avère que, s'agissant de la mission locale, on a pu bénéficier dans le cadre des garanties jeunes d'un certain nombre de financements de l'État qui nous a permis de mener une action plus efficace et une économie de 40 000 €, de manière à nous repositionner sur l'action en direction du RSA.

C'est une addition globale d'un ensemble en faveur de l'emploi et de l'insertion. C'est parce que nous avons pu avoir des subventions beaucoup plus importantes que nous avons réorganisé les différents postes du travail et que nous avons pu faire cette économie.

Mme POCHON.- Les autres communes n'ont pas varié ?

M. ACQUAVIVA.- Dans les autres villes, c'est pareil. Après, chacun fait dans son domaine. En plus, pour la mission locale, on a toujours eu un système d'avance en termes de capital pour faire tourner. On a aussi abandonné des réserves. Les subventions n'arrivant pas toujours au moment où on s'y attend, il y a donc un certain nombre de réserves par ville dans l'ensemble des reports à nouveau associatifs.

Mme POCHON.- Je ne comprends pas. J'imagine que, quand on a une mission locale avec les trois villes, les trois ont un fonctionnement au prorata de leur taille, etc. Or, visiblement, les subventions des autres villes, qui ont aussi été votées, restent la même. On est donc un peu surpris. 40 000 € sur 100 000 €, ce n'est pas anodin. Est-ce à dire que les autres villes feront plus que vous ? Que les Villemomblois seront moins reçus à la mission locale parce que vous abondez moins ?

M. ACQUAVIVA.- Pas du tout. Les choses fonctionnent de la façon suivante : au niveau de chacune des villes, les missions locales font les financements par rapport à leurs besoins. On a ensuite une quatrième partie qu'on appelle le financement intercommunal. Un certain nombre de mesures sont intercommunales. Il s'avère que, au niveau de la mission locale de Villemomble, nous portons 80 % de la garantie jeune parce que nous mettons les locaux à disposition.

Pavillon-sous-Bois n'a pas de participation directe de garantie jeune et nous en un peu à Gagny. C'est Villemomble qui est pilote dans ces opérations de mission locale. Passer de 100 000 € à 60 000 € ne perturbe absolument pas le travail fait en direction des jeunes de la mission locale, bien au contraire parce que nous avons déjà la structure bien organisée en ce sens.

Du fait que nous sommes en support essentiel de la garantie jeune, nous obtenons une partie de financement plus importante sur notre ville.

Mme POCHON.- Je fais simplement remarquer que, lorsque j'étais députée, j'avais voté la garantie jeune, donc la ville de Villemomble en a bénéficié, le premier a en bénéficiant étant effectivement les jeunes, je suis absolument ravie que vous en ayez vu l'utilité.

M. ACQUAVIVA.- Personnellement, je suis favorable à la garantie jeune.

M. CALMÉJANE.- Dans le système, je comprends vos interrogations madame POCHON. Là on est dans un système de plomberie avec l'ALI que vient d'évoquer M. le Maire et de création récente, l'ADEV, anciennement la Mission Insertion puis le CCAS. On est en train de construire un système de redistribution avec une prestation de services chez l'un, l'autre rembourse les salaires à un tiers, etc.

J'attire l'attention, là aussi, sur le côté réglementaire de ces transferts de personnel ou de prise en charge. À l'origine, il y a des fonds publics, subventions communales, qui après, par un jeu tel qu'il nous est présenté, se retrouvent dans des structures associatives qui se sous-reventilent des subventions. C'est un jeu extrêmement dangereux, qui a déjà été largement condamné.

Cette année, on a besoin de -40 000 €. On verra par la suite parce que je n'ai pas eu de réponse tout à l'heure quand j'ai posé la question de connaître la participation du Département à l'ALI. On va me dire que ce qui était attendu n'est pas arrivé et on sera obligé de revenir dans un nouveau calcul.

On part dans des embrouilles. Normalement, c'est une structure = une mission et non pas une redistribution à droite et à gauche. Sinon, on fait la même chose avec le sport : VHB redistribue un peu avec VS fait.

Pour notre groupe, nous voterons cette subvention mais j'attire l'attention sur ces transferts entre structures avec de l'argent public.

M. le MAIRE.- Je souhaite que l'on passe aux voix pour la subvention à la mission locale, prenant garde que M. ACQUAVIVA, M. FITAMANT, M. ROLLAND et moi-même ne prenions pas part au vote.

Il est procédé au vote électronique, il est noté que M. ACQUAVIVA, M. FITAMANT, M. ROLLAND et M. BLUTEAU ne peuvent pas prendre part au vote. Résultat relevé par l'administration : 28 voix pour et 3 abstentions.

M. le MAIRE.- Monsieur BANCEL, madame POCHON et monsieur MINETTO, vous vous êtes abstenus, et il y a 28 votes pour et quatre personnes qui ne prennent pas part au vote.

9. Attribution d'une subvention à l'Association pour le Développement Économique Entrepreneurial Commercial et de l'Emploi à Villemomble (ADEV) au titre de l'année 2022

M. le MAIRE.- Je signale d'emblée que M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme LEFEBVRE, Mme PAOLANTONACCI et Mme SERONDE ne prendront pas part au vote.

M. MINETTO.- M. ROLLAND va encore rouspéter mais le cabinet qui dirige la Ville ne nous a pas donné tous les documents. Dans la convention d'objectifs qui avait été signée et que nous avons approuvée ou pas, on parlait d'un budget de 25 000 €. Maintenant, on est à un budget de 204 000 €. On a donc la même convention d'objectifs pour un budget annoncé à 25 000 € que pour un budget (je vois M. ROLLAND qui fait non de la tête) de 204 000 €

M. le MAIRE.- *Perseverare diabolicum*, finissez. Après, vous aurez une réponse de M. ROLLAND.

M. MINETTO.- Je suis désolé, je n'ai pas fait latin comme vous, traduisez-moi.

M. le MAIRE.- Vous persévérez dans votre erreur, c'est diabolique.

M. MINETTO.- J'ai appris quelque chose ce soir, j'ai bien fait de venir. Je continue.

Lorsque nous avons regardé les éléments, il y avait le budget 2022 mais aucun compte de 2021 pour l'ADEV. C'est quand même dommage sachant que la subvention passe de 25 000 € à 204 000 € entre les deux exercices.

Après, sans prendre les éléments de bilan comptable qui sont censés arriver après l'assemblée générale que vous n'avez peut-être pas encore tenue, je prends les documents dits opérationnels. Il est indiqué dans la convention « *une synthèse des opérations programmées dans l'exercice à venir, essentiellement par comparaison avec les opérations de l'année en cours, présentation le cas échéant des évolutions structurelles ou humaines envisagée* ». Non seulement on n'a pas vu le bilan de ce qu'il s'était passé l'année précédente, c'est-à-dire que l'on est incapable de dire aux Villemomblois ce qu'il s'est passé l'année précédente pour l'ADEV faute de documents, mais peut-être que le cabinet qui dirige la Ville ne nous les avait pas donnés, mais aussi et surtout on n'a pas eu le document tel qu'il est inscrit, je le montre à la caméra, au moins je vous fais rire. Donc nous n'avons pas eu le document qui explique pourquoi on passe de 25 000 € à 204 000 €.

Une nouvelle fois, c'est quand même ubuesque, quand l'opposition veut consulter les demandes de subvention, de ne pas avoir ce type de document.

Dans le document, une autre chose est indiquée : « *présentation le cas échéant des évolutions structurelles ou humaines envisagées* ». Là, on prend le document de compte de résultat prévisionnel 2022 simplifié où on lit pour les salaires/charges un 4 qui veut sans doute dire 4 personnes, et 151 000 €. Autrement dit, on passe de 25 000 € à 204 000 €, essentiellement des salaires et on n'explique même pas pourquoi.

Cela signifie que les personnes qui ont validé ce dossier l'ont validé sans aucun document. Si je peux me permettre, cela me rappelle étrangement ce qu'il s'est passé pendant des années au CMS où cette noble Assemblée validait des subventions sans aucun document. Là, c'est reparti, on va donner 204 000 € à une

association qui n'a pas fourni de document et qui n'a pas justifié de ce qu'il s'était passé l'année précédente et qui ne justifie pas de ce qu'elle va faire.

Là, j'attends de vraies explications et non pas un bla-bla.

M. CALMÉJANE.- Je pense que M. le Maire va nous donner un ratio par adhérent, mais cela va être violent.

On a effectivement une augmentation de 680 % de la subvention. On va nous expliquer que c'est pour reprendre les agents qui s'occupaient la mission RSA, etc.

Mme PAOLANTONACCI.- Oui.

M. CALMÉJANE.- Parce que j'écoute.

M. MINETTO.- Vous devinez.

M. CALMÉJANE.- J'ai des bribes d'information via le CCAS.

M. le MAIRE.- Pourriez-vous les souffler à votre collègue ?

M. BANCEL.- Nous aimerions simplement avoir les papiers quand nous les demandons.

M. CALMÉJANE.- Il devrait y avoir les documents en mairie non pas seulement pour les élus mais bien pour l'ensemble des citoyens. Je rappelle que c'est de l'argent public et que l'on a quand même un sérieux problème, je l'ai évoqué tout à l'heure, avec tous ces transferts effectués entre le CCAS, l'ADEV, la commune et la Mission locale. Ne partageant pas les orientations qui ont été données et le transfert des personnels qui s'occupaient auparavant de la mission RSA via le CCAS, au nom de notre groupe, nous ne voterons pas cette subvention. Cela manque vraiment d'explication de structuration, cela fait bricolage et rattrapage. Non, on ne peut pas se contenter des faibles explications que l'on a eues parfois au CCAS, ce n'est pas cela la gestion de l'argent public.

M. ACQUAVIVA.- Le problème est simple, vous me connaissez depuis longtemps, j'ai deux marottes : l'économie et l'emploi. Vous pouvez rire mais c'est vrai, cela a toujours été mes deux priorités essentielles.

L'ensemble de l'organisation était la suivante : on a fait les jeunes au niveau de la mission locale, on travaille tous ensemble dans le même local de façon à avoir l'économie au niveau de l'hôtel d'entreprises, les jeunes au niveau de la mission locale et l'ADEV qui s'occupe des plus de 26 ans, cela a toujours été ses missions.

On s'est retrouvé fin 2021 avec l'arrêt des PIE. Peut-être monsieur le Maire était-il en avance mais les PIE n'existent plus, le Département les arrête. Avant, c'était communal mais il n'y en aura plus. On se retrouvait donc dans une situation où il fallait bien continuer à s'occuper de l'insertion des personnes du RSA.

On espérait monter un PLIE à l'échelle départementale. Malheureusement, cela n'a pu se faire pour un certain nombre de raisons peut-être politiques à la marge. De ce fait, nous avons commencé à préparer notre outil en ce sens.

Aujourd'hui, le Département, enfin, grâce à la renationalisation du RSA a compris que le chemin précédent était un grand égarement. Il veut aller vers des choses plus pratiques et pragmatiques ; il veut des consortiums ou des associations qui regroupent des partenaires de l'insertion. Aujourd'hui, il veut que le bassin considéré soit beaucoup plus large. D'où le fait d'avoir lancé des contributions ALI.

De notre côté, on avait déjà organisé au niveau de l'ADEV par le transfert des personnes CCAS pour s'occuper ces personnes. On ne pouvait pas non plus les laisser en déshérence. C'est pourquoi nous les avons récupérées en termes de masse salariale.

C'est vrai, il y a une notion nécessaire pour faire tourner et s'occuper vers l'emploi. Tout à l'heure, on demandait si on s'occuperait plus ou moins des jeunes dans les missions locales puisque l'on enlève 40 000 €. Là, on remet de l'argent pour s'occuper de l'emploi, des RSA et des autres, et on nous dit que ce n'est pas possible, que cela ne peut pas fonctionner.

On va donc vers une plus grande cohérence et vers une adaptabilité que demande le Département. Il veut des associations et pas des structures communales, comme les CCAS, pour s'occuper de l'insertion. C'est clairement, nettement et précisément ce qui nous a été dit. À mon sens, il a raison puisqu'il veut des choses cohérentes en se rapprochant de l'économie et des entreprises.

Qu'est-ce que l'ADEV ? 70 adhérents, les représentants des élus représentent moins de 30 % au Conseil d'administration. Nous avons essayé d'avoir déconnexion entre l'économique, le social et l'emploi. Maintenant, cela peut gêner, on va dire que ce sont des vases communicants mais l'essentiel pour une ville est qu'une activité se fasse en direction de l'emploi. Sinon, on peut appliquer 36 000 méthodes et on arriverait à une absence d'efficacité.

La présentation des 204 000 € est relativement simple : vous avez d'un côté un transfert de 140 000 € du CCAS, ce sont des sommes qu'ils ne vont pas payer et qu'on va leur rembourser par suite de détachement et mise à disposition de l'association. On a les 40 000 € qu'on récupère de la mission locale en moins, 140 000 + 40 000 = 180 000 €. Le budget 2021 de l'ADEV était de 25 000 €, là, c'est 205 000 €. Cela ne coûte pas un euro de plus au budget de la Ville car le grand argentier ne le permettrait pas.

On a essayé de réorganiser vers plus d'efficacité les notions d'action vers l'emploi de toutes les structures existantes sans que cela coûte plus d'argent à la Ville.

M. le MAIRE. - À ce stade, vous prenez maintenant conscience de l'ensemble des propos que vous avez pu tenir à l'occasion du vote du Budget Primitif, à gloser sur les subventions CCAS et autres. Vous venez de comprendre que les vases communicants n'avaient strictement rien à voir avec les élections départementales où, l'an dernier, c'était une subvention de 950 000 € et que cette année elle redescend à 700 000 € puisque vous avez vu un effet de vase communicant avec d'autres opérateurs qui se sont adaptés à être au plus près du sujet et vers l'emploi. L'insertion socioprofessionnelle a pour nous un seul but : permettre à ceux qui le souhaitent d'aller vers l'emploi.

M. BANCEL. - Premièrement, un point me gêne : qui répond ? Est-ce l'adjoint ou le président de l'ADEV ?

Mme LECOEUR. - Il a la même indemnité qu'un adjoint mais il est conseiller du Maire.

M. BANCEL. - Deuxième question, puisque cela semble clair et précis dans votre esprit, tant mieux, c'est déjà une bonne nouvelle, et que votre équipe semble confirmer, tout cela est-il écrit quelque part ? Si oui, nous aimerions le voir.

Je suis gêné à l'idée que l'on nous demande de voter 205 000 € de subvention...

M. PRINCE. - Ne la votez pas.

M. BANCEL. - Vous me dites cela dans les yeux ? Cela ne vous dérange pas ? Rien n'est écrit, comme on le dit, les paroles s'envolent.

M. PRINCE.- Vous êtes libre.

M. BANCEL.- Je ne demande pas votre permission. D'ailleurs, avez-vous la parole ? Si M. le Maire ne vous a pas donné la parole, ce n'est pas conforme au règlement intérieur.

M. le MAIRE.- J'attends avec impatience d'intervenir pour agrémenter votre propos monsieur BANCEL.

Ce que souligne M. PRINCE, c'est que vous parlez et la majeure partie des délibérations de ce Conseil municipal est votée par vous. J'ai quelques chiffres, il faut absolument que vous finissiez dans votre erreur, après, je vous ferai la démonstration que nous passons des heures et des heures en séance du Conseil municipal alors que vous votez la quasi-totalité des délibérations.

Mme POCHON.- Et alors ?

M. BANCEL.- En toute sincérité, je n'ai pas honte d'admettre que je ne comprends pas et que je ne sais pas. D'ailleurs, je ne sais pas tout et je ne comprends pas tout, d'autant plus qu'il est 23 h 20 et je n'ai pas eu tous les documents avant, j'avoue que j'ai du mal à connecter mes neurones tellement cela sent la « tambouille » tout cela.

Je dis juste que, si c'est clair pour vous et si vous êtes tous d'accord avec cela, écrivez-le et présentez-nous les documents quand nous les demandons. Que je le vote ou pas, c'est mon problème monsieur PRINCE, je ne vous demande pas votre autorisation mais cela me semble étrange que l'on nous demande de voter des choses sans documents. Je ne sais pas si tous mes collègues ont toutes les informations par des bruits de couloir ou autre mais 200 000 €, fermez les yeux, circulez, il n'y a rien à voir et faites-nous confiance, en général ce n'est pas l'esprit de la démocratie. Après, chacun fait comme il le veut.

M. MINETTO.- C'est ce qu'il s'est passé avec le CMS.

M. le MAIRE.- À ce stade de notre échange, je ne sais pas à quel moment il fallait que je vous rappelle une réalité : notre séance du Conseil municipal fête sa 200e délibération, c'est-à-dire que, depuis le début de la mandature, nous avons atteint -au terme de la précédente séance du 18 février- 197 délibérations.

Je veux bien que vous vous opposiez factuellement par des votes mais il apparaît que, sur 197 délibérations...

M. BANCEL.- Quel est le rapport avec l'ordre du jour ?

M. le MAIRE.- ...le groupe *Rassemblement de la Gauche et des Écologistes* a voté contre 18 d'entre elles.

Mme POCHON.- On doit voter sans comprendre ?

M. le MAIRE.- Autrement dit, pour plus de 90 %, vous êtes d'accord avec ce que nous proposons en Délibération. Je pense que M. MINETTO à cet instant me dira « *vous appliquez notre programme* ».

Mme POCHON.- Ne parlez pas à notre place.

M. BANCEL.- C'est scandaleux, on demande juste des documents et vous n'êtes pas capable de les fournir.

(Brouhaha.)

M. le MAIRE.- Seulement 18 % de vote contre.

M. GERBAUD.- Il va falloir prendre un Xanax monsieur BANCEL.

M. BANCEL.- Il est où le secret médical ? Vous êtes médecin ?

M. le MAIRE.- Vous causez mais vous ne faites rien.

M. BANCEL.- Donnez-nous les documents.

M. le MAIRE.- A plus de 80 % pour l'un et à plus de 90 % pour l'autre, vous approuvez notre politique. J'en suis sincèrement désolé mais je crois que l'article 16 de notre règlement intérieur vous invite à des propos concis. À ce stade, je passe la parole à M. CALMÉJANE, puis à M. MINETTO s'il la souhaite pour une orientation de vote. Puis, je sou mets aux voix.

M. BANCEL.- On n'a pas de réponse sur les documents, ils existent ou pas ?

M. ACQUAVIVA.- On peut répondre.

M. CALMÉJANE.- C'est bien de faire des statistiques sur le vote des délibérations mais c'est comme tout à l'heure avec les ratios, on peut mettre tout et n'importe quoi. Si vous mettez le même poids à un vote contre le budget qui donne les orientations à l'ensemble des dépenses et des recettes de la commune qu'à un vote pour la subvention dénommant le hall du TGB, cela n'a pas du tout le même sens.

Ne faisons pas des ratios sur des choses qui ne sont pas du tout comparables. Je vais prendre une comparaison, c'est entre le vote pour la tête de Louis XVI et l'ensemble des délibérations prises par la Constituante. Avez-vous déjà lu ces éléments ? Cela n'a eu le même poids dans l'Histoire de France. Là, c'est pareil, vos ratios ne veulent rien dire.

M. le MAIRE.- À compter de ce moment, je passe la parole à d'autres collègues avant que M. MINETTO nous donne son orientation de vote.

Je n'arrive pas à comprendre cette rhétorique, c'est-à-dire que l'on vote contre le budget mais on est susceptible de voter pour le reste. À partir du moment où vous votez contre le budget, qui permet de mettre en œuvre une politique et où vous votez pour une subvention par exemple à Villemomble Sports, c'est un non-sens. En effet, si vous n'êtes pas d'accord avec la politique mise en œuvre, allez jusqu'au bout de vos propos, dites que vous êtes contre au lieu d'avoir une longue litanie.

M. CALMÉJANE.- C'est le principe de la loi.

M. BANCEL.- Je demande des documents, arrêtez avec votre litanie.

M. le MAIRE.- Je vais maintenant passer la parole à Mme PAOLANTONACCI pour une précision qui, je l'espère, devrait vous contenter.

Mme PAOLANTONACCI.- C'est la secrétaire de l'ADEV qui vous répond.

M. BANCEL.- La secrétaire de l'ADEV n'est pas habilitée au Conseil municipal.

M. le MAIRE.- Monsieur BANCEL, calmez-vous ou je vous fais sortir de la salle.

M. BANCEL.- Allez-y, je vous en prie monsieur le Maire, appelez la Police. Avec mes 55 kg tout mouillés, ce ne sera pas difficile.

Mme PAOLANTONACCI.- Vous êtes venus mercredi matin consulter les papiers. Encore une fois, nous sommes en train de changer de système, il y a une partie papier et une partie numérisée.

M. BANCEL.- Dans ce cas, votons la prochaine fois.

Mme PAOLANTONACCI.- À la sortie du Conseil municipal, vous aurez tous les documents monsieur BANCEL ; je les ai moi-même déposés en version papier en date du 10 et 14 janvier, le dernier document déposé est la convention 2022 que vous n'avez pas eue.

M. BANCEL.- Pouvons-nous voter la prochaine fois de manière à nous laisser lire les documents ? Deal ? De cette manière, nous les consultons avant de voter, ce serait plus juste.

M. le MAIRE.- Soyons humbles : cela changera-t-il quelque chose ?

M. BANCEL.- Je n'en sais rien, n'ayant pas eu les documents, je ne sais pas ce qu'il y a dedans.

M. le MAIRE.- J'entends mais est-ce que le fait majoritaire de notre Conseil...

M. BANCEL.- Allez-y, j'ai compris.

M. le MAIRE.- ... attribuera la subvention à l'ADEV, à la mission locale et aux autres associations que nous présentons.

Mme POCHON.- Je ne sais pas si vous vous entendez de temps en temps. Vous nous dites « *de toute façon, comme on est majoritaire, on vote les subventions, on se fiche de ce que vous avez à dire* ».

M. le MAIRE.- Je ne me le serais pas permis.

Mme POCHON.- C'est pourtant exactement ce que vous venez de nous dire. Le fait majoritaire fait que, de toute façon, on peut se passer de...

Quand même, nous venons consulter des dossiers de subvention. Madame PAOLANTONACCI nous les avait portés il me semble ou le cabinet, personnellement, j'ai déjà eu des fonctions importantes et je ne sais pas comment on ose remettre, alors que les documents sont exigibles par des élus, des coquilles vides comme si de rien n'était. Vous auriez pu nous signaler un petit souci. Comment est-ce possible ? Je conçois que vous en soyez marrie madame PAOLANTONACCI, il n'empêche que c'est non-respect à l'opposition.

Maintenant, M. BLUTEAU nous demande comment il se fait que nous votions 90 % des Délibérations mais vous vous prenez les pieds dans le tapis, monsieur BLUTEAU puisque vous venez de dire aux Villemomblois que c'est bien la preuve que nous ne faisons pas de l'obstruction puisque nous votons les choses quand nous les avons comprises. La seule chose dans ce Conseil municipal est que vous voudriez que l'on vienne, que l'on vote, que l'on ne demande d'explication et que l'on ait une totale confiance. Là et pour de bon, monsieur BLUTEAU, je vous le dis clairement : je n'ai pas confiance. C'est clair, net et précis et ce, pour diverses raisons que je ne préfère pas donner aujourd'hui.

Nous demanderons toujours, c'est notre travail en tant qu'opposition. Comme vous avez été quelques mois dans l'opposition, puisque cela fait tout de même 25 ans que vous êtes élu de la Ville, vous étiez là aussi dans les demandes d'explication. Vous n'étiez pas simplement dans le fait d'entériner ce qu'il se passait.

Nous faisons doc notre travail, nous lisons. Au contraire, au lieu de systématiquement adopter une telle attitude, vous devriez engager le dialogue. Vous ne savez pas engager le dialogue, vous êtes sans arrêt méprisant, rejetant, vous dites des choses fausses, vous surinterprétez ou vous n'interprétez jamais correctement ce que nous vous disons et, quand on vous pose des questions, on est en droit de demander d'avoir des documents sur une subvention de 200 000 €. C'est notre travail. C'est de l'argent public, c'est l'argent de tout le monde, ce

n'est pas le vôtre. Donc vous devez nous dire ce que vous comptez en faire et comment vous allez l'utiliser, c'est tout.

M. le MAIRE.- Je m'inscris en faux sur l'accusation qu'il n'y aurait pas de dialogue. La situation dans laquelle nous sommes aujourd'hui, je pense notamment au règlement intérieur, on ne peut pas dire que, dans le montage du précédent règlement Intérieur il n'y ait pas eu dialogue, concertation, échange pour arriver au précédent règlement intérieur que vous n'avez pas voté. La seule chose pour laquelle on me rend grâce, et d'ailleurs tous mes collègues au Département me demandent comment je fais pour tenir aussi longtemps, pendant des heures à écouter des tels propos.

Mme POCHON.- Ils vous adorent vos collègues.

M. le MAIRE.- De droite comme de gauche, et c'était encore vrai ce matin au Département.

Pardonnez-moi, l'heure tourne, le compteur est avec moi. Vous tenez des propos pendant des heures durant, pour au final voter 9 délibérations sur 10 ou 8 délibérations sur 10 selon que l'on est dans l'opposition dite de droite ou dite de gauche.

Mme POCHON.- Parce que nous sommes sans doute les seuls à lire les dossiers.

M. le MAIRE.- Je sou mets aux voix la subvention à l'association ADEV.

Il est procédé au vote électronique, il est noté que M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme LEVEBVRE, Mme PAOLANTONACCI et Mme SERONDE ne peuvent pas prendre part au vote. Résultat relevé par l'administration : 19 voix pour et 11 voix contre.

Mme POCHON.- Croyez-moi, il y a des précédents. Marcel Hanra a créé un précédent.

M. MINETTO.- On verra avec l'audit effectué par la prochaine majorité, on se demandera ce qu'il s'est passé avec l'ADEV.

M. ACQUAVIVA.- Je suis totalement tranquille, monsieur MINETTO.

M. MINETTO.- Je n'en sais rien.

Mme POCHON.- Vous aussi êtes là depuis longtemps monsieur ACQUAVIVA. Arrêtez de vous poser en parangon de vertu s'il vous plaît.

M. le MAIRE.- 35 votes sur 35, 19 votes pour, 11 votes contre, 5 ne prenaient pas part au vote.

10. Attribution d'une subvention au Centre Médico-Social Marcel Hanra (CMSMH) au titre de l'année 2022

M. le MAIRE.- C'est une subvention d'un montant de 100 000 €. Je la sou mets aux voix.

Mme POCHON.- Pareil, le dossier est vide.

Il est procédé au vote électronique, il est noté que Mme FITAMANT, M. ROLLAND, M. HADAD, M. ACQUAVIVA, Mme HECK, et Mme PAOLANTONACCI ne peuvent pas participer au vote.

Mme POCHON.- Vous avez carrément lancé le vote ! Le dossier est vide, il n'a aucun document.

M. MINETTO.- A Villemomble, c'est fabuleux : on attribue 200 000 € sans document et, maintenant, 100 000 € sans débat, avec un dossier vide. Sachez que l'on n'a pas eu le dossier du CMS.

Mme POCHON.- Vu le passé du centre, n'avez-vous aucune explication à nous donner ?

M. le MAIRE.- Mesdames et Messieurs de l'opposition du groupe RGE, je vous rappelle l'article 16 de notre règlement intérieur : « *les débats sont clos par le président et ne peuvent pas reprendre ni après l'ouverture du vote ni après le vote de la Délibération objet du débat* ».

Mme POCHON.- Je vous l'avais dit la dernière fois : vous lancez le vote quand vous le souhaitez sans débat sur une subvention et vous n'avez pas été en mesure de nous donner des documents.

M. le MAIRE.- On ne vous entend pas, vous n'avez pas la parole.

Mme POCHON.- Vous m'entendez tous : 0 document, un dossier vide et vous nous demandez ce soir de voter une subvention au centre Marcel Hanra qui a eu des problèmes sans même une explication ! Où on est la procédure judiciaire ? Rien.

M. le MAIRE.- Calmez-vous madame POCHON, j'ai indiqué que le dossier suivant était le centre médico-social Marcel Hanra, j'ai sollicité les orateurs. Que ce soit à droite où à gauche, je n'ai eu aucune prise de parole, donc le scrutin est maintenant ouvert.

Mme POCHON.- Vous êtes malhonnête.

M. CALMÉJANE.- J'avais appuyé mais vous n'avez pas tourné la tête.

M. le MAIRE.- J'ai bien regardé.

Mme POCHON.- Je vais finir par porter plainte.

M. le MAIRE.- Faites.

Mme POCHON.- Je le ferai peut-être parce que ce qu'il se passe ce soir est inacceptable. Nous demander de voter un dossier vide, en ne nous donnant aucune information sur l'état du CMS, l'état de la procédure et sur ce qui est cours, vous ne nous donnez pas d'explication. Encore une fois, vous êtes majoritaire mais cela ne veut pas dire que vous avez tous les droits. C'est incroyable. Je comprends que vous soyez silencieux parce qu'il n'y a vraiment pas de quoi être fier. Continuez comme cela.

M. le MAIRE.- Nous sommes en attente. On se tourne vers la technique parce que, là, nous sommes dans une situation figée un peu comme pour le premier vote.

M. MINETTO.- Vous pouvez peut-être suspendre le vote, ouvrir le vote, vous verrez d'autres votes. Heureusement, des collègues ont compris qu'il ne fallait peut-être pas voter tout de suite.

M. le MAIRE.- Je ne le pense pas, c'est une difficulté technique.

Mme POCHON.- Vous n'avez donc rien à nous dire sur le centre ?

Monsieur le Trésorier, vous n'avez rien à nous dire sur le centre Marcel Hanra ?

M. ROLLAND.- Si.

Mme POCHON.- Alors prenez la parole. On demande juste des nouvelles et où on en est.

Mme LECOEUR.- Vice-président.

Mme POCHON.- Cinq personnes ne peuvent pas voter, vous savez donc de quoi on parle.

M. le MAIRE.- Le vote a-t-il été procédé mes chers collègues ?

Mme POCHON.- Quel malhonnête, je n'ai jamais vu cela ! C'est incroyable d'oser faire cela.

Et arrêter de prendre ce petit air pincé, c'est ridicule.

M. le MAIRE.- Une nouvelle fois, on n'est pas dans le débat. Vous n'avez pas la parole, ce qui fait que vous pouvez parler encore et encore, je me retrouve surtout en train d'attendre la clôture du scrutin.

Mme POCHON.- On vous demande des explications sur le centre Marcel Hanra. Je crois déjà que la Brigade financière s'est emparée des choses. Ne me dites pas que la Brigade financière n'est pas venue se mêler des comptes de Marcel Hanra. Continuez comme cela.

M. MINETTO.- Expliquez-nous les 100 000 + 100 000.

M. CALMÉJANE.- C'est la question que je voulais poser.

M. MINETTO.- On était presque prêt à vous dire que le deuxième 100 000 était une bonne idée.

M. le MAIRE.- J'attends que la technique se règle.

Je propose que M. CALMÉJANE, qui a demandé la parole en premier, s'exprime, pose la question, cela me permettra d'y répondre.

M. CALMÉJANE.- Pour ramener un peu de calme et que tout le monde souffle, vous nous présentez cette Délibération n° 10 concernant une subvention au centre médico-sociale et nous avons en point 14 une subvention exceptionnelle avec une convention particulière pour le CMS. Pour la sérénité du débat, il aurait été cohérent de nous présenter les deux en même temps avec la nouvelle convention qui explique la subvention exceptionnelle et les contraintes de cette subvention exceptionnelle. Là, vous nous posez 100 000 € pour le CMS sans aucune explication.

Je partage un peu l'énervement des collègues en face de moi, il aurait été judicieux de passer les deux en même temps avec les explications. Vous avez essayé de le jouer à l'emballage, vous avez à peine terminé votre phrase, c'est pourquoi j'ai appuyé, que vous avez lancé le vote, cela a le don d'énervé un certain nombre d'élus. Permettez que l'on ait des informations sur le centre médico-social. Sinon, on passe à la suivante pour l'AACV et vous présentez la 10 et la 14 de concert pour que l'on ait au moins, même si le dossier est vide, quelques explications.

Mme POCHON.- Simplement, je ne vois pas encore une fois la problématique de nous expliquer où en est le centre Marcel Hanra. Il ne vous appartient pas, il appartient aux Villemomblois. Il était question de son devenir, il est question d'un centre qui doit avoir des dettes, de différentes questions. Dites-nous simplement où on en est, pourquoi vous avez besoin de faire une subvention de 100 000 + 1 00 000 ? Cela permettra-t-il de le sauver ou pas ? Le savez-vous aujourd'hui ? Vous devez cette explication non seulement aux élus mais aussi aux Villemomblois. Pourquoi le dossier est-il vide ? Si ce n'est la volonté de nous dissimuler des choses puisque je crois savoir que le dossier existe.

M. le MAIRE.- M. ROLLAND vous apportera des explications sur le dossier vide.

Concernant l'interrogation de M. CALMÉJANE sur les délibérations 10 et 14, le principe est simple : aujourd'hui, le centre médico-social Marcel Hanra est dans une situation très délicate. Au moment où je parle, je ne puis pas vous dire, si dans la prochaine étape judiciaire, cette vénérable association ne sera pas en liquidation judiciaire. Il convenait donc pour sa sérénité et la poursuite du travail exceptionnel mené par sa nouvelle équipe dirigeante...

Je salue ici de mes élus qui œuvrent chaque jour et bénévolement pour sauver cette institution, et au premier chef son président Marc MASURE. D'ailleurs, je me permets de dire que ce qui a été très heureux est que, pour le coup, cela a été un peu l'union sacrée, aujourd'hui dans le Bureau il y a des membres de l'ancienne majorité de M. CALMÉJANE, M. MASURE et Mme PAGANELLI, au sein du Conseil d'administration, une figure emblématique du parti socialiste local Jean-Alain STEINFELD, qui est en plus d'accord pour concourir, donner du temps et de son expérience, la majorité *Réussir Villemomble ensemble* où nous nous penchons sur une affaire encore très délicate.

Le 5 juillet prochain, une nouvelle décision sera prise et devrait décider soit de l'établissement d'un plan de redressement à 10 ans pour couvrir les 600 000 € de dettes qui ont été contractées, soit de la liquidation judiciaire. Il ne convenait donc pas de décider d'une subvention de 200 000 €, au risque (pardonnez-moi mais il faut être pragmatique, nous défendons tous l'argent public) que cela vienne en perte dans le cadre de la liquidation judiciaire. C'est pour cela que l'on a décorrélé d'un côté une subvention ordinaire de 100 000 €, de l'autre côté, une subvention exceptionnelle. Je ne crois rien vous apprendre puisque vous travaillez et vous avez vu ce qui était indiqué dans les délibérations : la seconde subvention également à hauteur de 100 000 €, dite exceptionnelle, pourra être versée si, passé la date d'échéance, il y a une poursuite et l'établissement du plan de redressement.

J'aimerais que cette union sacrée aille au-delà de nous et que les engagements que je qualifierais de campagne où on a eu la chance de voir venir le président du Conseil départemental, Stéphane TROUSSEL, l'année dernière, de s'engager et de dire nous aussi allons sauver le centre médico-social Marcel Hanra.

Même si sans que le maire de la commune soit convié à l'occasion de cette visite, on était en période électorale, donc je peux le comprendre, la présidente de l'époque, Anne LECOEUR, M. MINETTO qui était candidat, vous avez reçu M. TROUSSEL qui s'engageait moralement à aider le centre médico-social. Dont acte. Le 24 août dernier, le nouveau Président Marc MASURE a adressé un courrier au Département stipulant que la Ville s'engageait à hauteur de 100 000 €, qu'il avait pris des engagements publics et l'invitant à faire de même. Une subvention de 100 000 € du Département pourrait nous permettre d'être mieux assurés du sauvetage du CMS.

Ce courrier a été renouvelé, je l'ai moi-même appuyé en décembre dernier de mémoire, malheureusement, il n'y a pas de réponse.

Je vous le dis très solennellement : monsieur MINETTO, si vous avez le numéro de téléphone portable de M. TROUSSEL, n'hésitez pas et faites la preuve que l'on veut vraiment tous que le centre médico-social Marcel Hanra, association d'utilité publique, soit sauvée.

M. ROLLAND.- J'ai un complément plus global pour répondre à M. MINETTO mais je le ferai à la fin.

Mme POCHON.- Je croyais qu'ici nous ne parlerions que de la commune, comme vous nous le disiez tout à l'heure quand nous essayions d'aborder le Territoire. Je suis sûr que vous avez aussi le numéro de téléphone portable de M. TROUSSEL, vous le rencontrez presque plus souvent que moi, vous y étiez encore ce matin.

En ce qui concerne la réponse au courrier, vous n'êtes pas très bien placé pour faire le reproche aux autres de ne pas répondre aux courriers.

En ce qui concerne le centre Marcel Hanra, vous venez en deux minutes de nous brosser un tableau que nous comprenons, nous ne sommes pas complètement idiots. On est plutôt d'accord avec votre façon de voir les choses avec une subvention divisée afin de ne pas abonder une liquidation judiciaire avec l'argent des Villemomblois. C'est tout. On espère juste que tout est fait par la Ville qui est dans un désert médical, je sais que vous avez des projets de maison médicale mais les projets ne sont pas antagonistes entre une maison médicale et un centre de santé ; ce ne sont pas forcément les mêmes publics et les mêmes soins qui seront proposés. J'espère que, dans cette ville, on pourra travailler ensemble pour que l'offre soit vraiment variée et à destination de tous les Villemomblois.

Cette attitude de vouloir voter sans même en avoir parlé est un signe de mépris, inacceptable de la part d'un maire. Nous allons voter cette subvention et, à l'avenir, quand on vous demande quelque chose, arrêtez de penser qu'on le fait pour vous embêter. En plus, le CMS a suffisamment de passifs pour que l'on soit un peu vigilant. Les 600 000 € ne se sont pas faits tout seuls, nous n'y sommes pour rien, vous, en revanche, ce n'est pas tout à fait vrai.

M. CALMÉJANE. - J'ai eu raison en disant qu'il aurait été intéressant de raccrocher les délibérations 10 et la 14. Malgré tout, les explications apportées n'étant pas satisfaisantes, nous ne voterons pas cette subvention.

Puis, vous m'inquiétez, monsieur le Maire, vous venez de nous dire qu'il ne faut pas avoir confiance en M. TROUSSEL quand à l'occasion d'une réunion il promet de l'argent pour le centre médico-social et il y a quelques instants vous croyiez ses paroles concernant le nouveau fonctionnement qu'il veut donner au RSA.

Arrêtez de le croire. Il n'a que des objectifs politiques, Villemomble est le cadet de ses soucis. Ne croyez pas du tout ce que vous dit M. TROUSSEL, moi aussi je l'ai pratiqué, il vous baladera encore longtemps.

M. le MAIRE. - Merci de ce cours Monsieur Le professeur.

M. BANCEL. - J'ai deux réflexions sur la forme.

D'une part, je suis assez écœuré de nos discussions, nous voulions simplement des documents et nous nous faisons traiter de ce que vous voulez.

D'autre part, quelqu'un m'a parlé de Xanax tout à l'heure. Je ne sais pas qui c'est, je n'ai pas mis mes lunettes. Devant l'Assemblée ou en privé tout à l'heure, je trouve ce type de réflexion profondément indécent. Des gens prennent ce genre de traitement, en souffrent réellement, ils ont de vrais troubles, c'est un problème médical sérieux. Je trouve cela indécent, caricatural et profondément malvenu de faire ce type de remarque.

M. GERBAUD. - C'était moi, je peux vous proposer une camomille aussi.

M. le MAIRE. - Je vous demande de retourner à votre place.

M. BANCEL. - Sincèrement, des gens prennent du Xanax. Je ne sais pas si vous imaginez le genre de pathologie, cela relève de l'hôpital psychiatrique, je suis très sérieux.

M. GERBAUD. - J'aurais parlé de camomille, c'est exactement pareil pour moi.

Votre prise de parole et votre comportement étaient inacceptables dans la façon dont vous vous exprimiez.

M. le MAIRE.- Nous sommes toujours sur un scrutin ouvert.

Madame LECOEUR ?

Mme LECOEUR.- Je parlerai plus tard.

M. le MAIRE.- De quoi ?

Mme LECOEUR.- Je voudrais intervenir mais plus tard.

M. le MAIRE.- Je vous parle de voter.

M. BANCEL vient de quitter la salle.

Mme POCHON.- Franchement, monsieur GERBAUD, vous vous plaigniez en début de séance et vous faites exactement la même chose, c'est inacceptable.

M. le MAIRE.- Avez-vous appuyé sur « ne prend pas part au vote » pour M. BANCEL ?

Mme POCHON.- Oui.

M. le MAIRE.- Vous avez donc voté pour votre collègue.

Mme POCHON.- Je ne suis pas sûre qu'il revienne tout de suite et je ne crois pas qu'il m'en voudra.

M. le MAIRE.- Ce n'est pas le fait de vous en vouloir, c'est un peu particulier.

Mme POCHON.- Ça va. Passez à autre chose.

M. le MAIRE.- Ce sera porté au procès-verbal.

Mme POCHON.- Absolument. Irez-vous au tribunal aussi ? Nous sommes un groupe, contrairement à vous.

Il est procédé au vote électronique, il est noté que Mme PAOLANTONACCI, M. BIYOUKAR, Mme HECK, Mme FITAMANT, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, M. HADAD, M. FITAMANT ne peuvent pas prendre part au vote. Résultat du vote relevé par l'administration : 20 voix pour, 6 voix contre, 8 ne prennent pas part au vote.

11. Attribution d'une subvention à l'Association Artistique et Culturelle de Villemomble (AACV), au titre de l'année 2022

M. le MAIRE.- Il convient de retenir que, pour le vote de cette subvention, ne prendront pas part au vote Mme HECK, M. HADAD, M. ROLLAND et Mme SERONDE.

Il est procédé au vote électronique, il est noté que Mme HECK, Mme SERONDE, M. ROLLAND, M. HADAD ne peuvent pas prendre part au vote. Résultat relevé par l'Administration : 28 voix pour et 1 abstention.

M. le MAIRE.- Qu'en est-il de MM. MINETTO et BANCEL ?

Mme POCHON.- Vous faites voter des gens quand vous n'avez pas les pouvoirs mais que j'appuie sur un bouton vous gêne.

M. le MAIRE.- Nous resterons donc avec 33 votants sur 35.

La subvention est allouée par 28 voix pour.

12. Attribution d'une subvention au Club Geneviève Bergougniou "Loisirs Retraités", au titre de l'année 2022

M. le MAIRE.- C'est une subvention de 91 000 €.

Y a-t-il des interventions ? Je n'en vois pas, on procède au vote.

Il est procédé au vote électronique, il est noté que Mme POLONI, Mme HECK et M. BIYOUKAR ne peuvent pas prendre part au vote. Résultat relevé par l'administration : dossier adopté à l'unanimité.

M. le MAIRE.- Je clos le scrutin : 33 votes sur 35, 31 voix pour.

13. Attribution d'une subvention à l'association Villemomble Partage, au titre de l'année 2022

M. le MAIRE.- Nous sommes sur un montant de 25 000 €.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? je n'en vois pas, nous pouvons voter.

Il est procédé au vote électronique. Résultat relevé par l'administration : dossier adopté à l'unanimité.

M. le MAIRE.- 33 votes sur 35, c'est un vote à l'unanimité.

14. Attribution d'une subvention exceptionnelle de 100 000 € au Centre Médico-Social Marcel Hanra, au titre de l'année 2022

M. le MAIRE.- Nous en avons parlé.

Une nouvelle fois, ne peuvent pas prendre part au vote M. ROLLAND, M. HADAD, M. ACQUAVIVA, M. FITAMANT, Mme HECK, Mme PAOLANTONACCI et Mme FITAMANT.

(Retour en séance de M. BANCEL et M. MINETTO.)

Mme LECOEUR.- Il s'agit de l'attribution d'une subvention supplémentaire de 100 000 € au CMS, ce qui amènerait la subvention pour 2022 à 200 000 € si la poursuite d'activité du CMS est décidée par le tribunal en juin 2022. Je vais évidemment voter pour et je voudrais expliquer mon vote :

Lorsque j'étais présidente du CMS, j'ai toujours voulu la poursuite de son activité et, pour cela, une augmentation assez importante de la subvention municipale devait être envisagée. Je vois, monsieur BLUTEAU, que vous êtes d'accord avec moi, comme pendant notre campagne commune.

Je m'aperçois également que la nouvelle équipe dirigeante du CMS, composée de beaucoup de RVE, n'arrive pas visiblement à mieux gérer le centre puisqu'elle demande aussi une augmentation de la subvention municipale. La preuve est faite que ce que vous m'avez reproché, monsieur BLUTEAU, vis-à-vis du CMS n'était qu'un traquenard pour me dégager de mon poste d'adjointe, et ensuite de présidente du CMS. Beaucoup de Villemomblois ainsi que certains de votre équipe le savent bien.

M. HADAD.- Je voudrais simplement dire que, si dès le départ il y avait eu un équilibre dans les subventions... j'en avais même parlé une fois il y a très longtemps. On subventionne beaucoup certaines activités et commissions mais je pense qu'il y a eu dès le départ un déséquilibre. On sait bien que le CMS aurait dû être beaucoup plus subventionné, moi-même je vous l'avais dit. À mon avis, la subvention exceptionnelle ne devrait pas être exceptionnelle, elle devrait être pérenne.

J'ai participé aux réunions, M. ROLLAND ne sera pas d'accord avec moi, je ne vais pas voter, donc je m'exprime simplement pour indiquer mon point de vue mais le problème est là à la base : depuis plusieurs années, on n'a pas suffisamment subventionné le CMS. Aujourd'hui, on est dans une situation avec de gros problèmes sanitaires et cela ne va pas s'arrêter, je pense que tout le monde en est conscient, cela va partir régulièrement. Il y a un problème de désert médical. Aujourd'hui, vous changez de médecin, vous avez beaucoup de mal à en trouver un, votre dentiste part à la retraite, cela m'est arrivé, il faut en retrouver un nouveau.

Je pense qu'il faut faire un réel effort. C'est vrai qu'il y a d'autres soucis au CMS mais, de toute façon, la subvention de base à 100 000 € était clairement insuffisante.

M. ROLLAND.- Je refais un point d'historique : hormis la période du premier redressement judiciaire 2007-2008, pendant quatre ans, la subvention a été portée à 200 000 €. Dès l'année 2010 ou 2011, on est revenu progressivement à 100 000 €.

Mme LECOEUR.- 90 000 €.

M. ROLLAND.- Pour juger du niveau normal d'une subvention d'un centre de médical, il existe un certain nombre de repères, notamment des études ont donné un déficit structurel pour un centre géré normalement de l'ordre de 6 % à 8 %. Donc pour une activité de 1,3 M€ ou 1,4 M€, cela correspond à 100 000 €.

L'autre point, j'en profite que M. MINETTO est revenu, le dossier du CMS a bien été transmis le 19 janvier avec tous les compléments.

M. MINETTO.- On ne l'a pas eu.

M. ROLLAND.- Un plan d'action a été fait en termes de redressements. Les difficultés actuelles ne sont pas liées, il y a aussi des dysfonctionnements de certains praticiens que l'on résout. Il y a un plan d'action pour amener de l'activité complémentaire et maîtriser un certain nombre de coûts. Tout cela ira dans une dynamique qui va jouer plutôt dans la deuxième partie de 2022 mais on était bien en train de travailler à trouver un équilibre structurel avec 100 000 € en ordre de grandeur. Le problème que la Covid-19 a fait rechuter le niveau d'activité, qui est passé de 1,4 M€ à 1,2 M€ ; il faut aider le redressement et le passer.

Fondamentalement, si le centre a une activité normale et si on n'a pas de dysfonctionnements, à quelques dizaines milliers d'euros près, le centre peut fonctionner à 100 000 €. Le problème est qu'il faut l'aider à passer cette étape. On en revient donc à ce que l'on avait constaté. Comme on est soucieux de la gestion des deniers publics, on ne va pas dilapider sans être certain de trouver la solution d'un équilibre avec l'apurement du passif et seulement 100 000 €. 600 000 € à apurer sur 10 ans, c'est 60 000 € par an, il faut être performant.

On est dans cette situation mais je récuse le fait qu'il faille structurellement mettre 200 000 € pour trouver un équilibre normal. On a trouvé un certain nombre de leviers qui peuvent nous permettre de parvenir à cet équilibre avec 100 000 € de subvention et une activité qui revienne à 1,3 M€ ou 1,4 M€.

Monsieur MINETTO, je suis désolé mais je n'imagine pas que vous pensiez que l'on instruit les dossiers à vide sans avoir les éléments. Avant d'envoyer votre courriel, vous auriez posé la question, le dossier de l'ADEV a été ajouté, le dossier de la mission locale, le dossier du CMS a été envoyé le 19 janvier par le président, complété le

22, la société d'entraide du personnel a déposé un dossier, etc. Je pense j'ai lu votre courriel avec un peu d'étonnement.

À un moment donné, il y a un archivage papier et numérique. Je n'ose pas que vous imaginiez deux minutes que l'on instruit les propositions de subvention sans les éléments pour en juger.

Mme LECOEUR.- Quels sont ces leviers ?

M. le MAIRE.- Je redonne la parole à Guy ROLLAND pour une réponse rapide.

M. ROLLAND.- On essaie de relancer un certain nombre d'activités complémentaires en médecine générale et un redimensionnement sur la partie dentaire qu'on essaie de traiter avec une gestion un peu plus rigoureuse d'un certain praticien dans ses achats de prothèse.

Mme LECOEUR.- Vous avez donc trouvé d'autres médecins, c'est cela ?

M. ROLLAND.- C'est en cours de recrutement.

Mme LECOEUR.- Renseignez-vous.

M. CALMÉJANE.- On a un cabinet de recrutement.

Mme LECOEUR.- C'est très dur parce que, si c'est pour ouvrir d'autres centres médicaux privés alors même que l'on a beaucoup de difficultés à trouver des médecins, vous disiez que c'était complémentaire mais cela vient peut-être en concurrence du CMS.

Renseignez-vous pour les médecins. Je ne crois pas que cela se fera.

M. le MAIRE.- Merci de vos encouragements.

Mme LECOEUR.- J'aimerais bien que cela se fasse.

M. MINETTO.- Pour terminer sur les dossiers que nous sommes venus consulter et qui n'étaient pas là, je vous cite les dossiers manquants, ce sera clair par tout le monde : CMS, Entraide, Croix-Rouge, pompiers, Anciens combattant, le Souvenir français, le Mont Valérien, l'Association des Familles de Villemomble, la générale des familles et l'EMAMV. Toutes ces associations avaient des subventions alors que nous n'avons pas vu de dossier.

Pour terminer dans les dossiers incomplets : l'association des médaillés du travail n'avait qu'un RIB c'était drôle « *n'oubliez pas de nous payer* » et l'ADEV seulement des chiffres 2022. Le Téléthon avait déposé un dossier mais il n'est pas retenu.

Monsieur ROLLAND pour terminer, ce sont les dossiers que l'on a vus, dont M. COTE nous a très gentiment donné un ordinateur, il l'a posé sur la table, il a branché l'écran de la salle de réunion, merci, c'était plus facile pour travailler, et une belle clé USB. M. COTE peut confirmer qu'il n'avait rien d'autre dans sa clé USB.

Pourquoi ? Je n'en sais rien mais vous comprenez bien que, quand l'opposition demande à consulter des dossiers, je ne comprends même pas qu'aucun élu n'ait demandé à voir ce que comportait la clé USB. La prochaine fois, monsieur ROLLAND, vous viendrez avec nous regarder tous les dossiers, nous passerons cinq ou six heures à regarder les dossiers. Nous nous sommes fait des tableaux à remplir au fur et à mesure et vérifier qu'il y avait bien tous les éléments.

Entre nous, rappelez-vous quand vous étiez dans l'opposition : si vous étiez allé vérifier un dossier et si M. CALMÉJANE vous avait donné des dossiers vides, monsieur BLUTEAU vous auriez hurlé, comme c'est arrivé tout à l'heure. Gardez cela en tête. On ne peut pas voter des subventions quand les dossiers sont vides.

Nous en arrêterons là avec cette histoire de dossier. La prochaine fois, monsieur ROLLAND, vérifiez ce que fait le cabinet. Ne laissez pas diriger cette Ville par le cabinet, jouez votre rôle et vérifiez ce qu'ils font, cela évitera même que l'on reçoive des courriels qui ne nous sont pas adressés. C'est tout.

M. le MAIRE. - Nous étions donc sur l'attribution de cette subvention exceptionnelle à hauteur de 100 000 €. On reprend nos tablettes pour participer au vote.

Il est procédé au vote électronique, il est noté que M. ROLLAND, M. HADAD, M. ACQUAVIVA, M. FITAMANT, Mme HECK, Mme PAOLANTONACCI, Mme FITAMANT ne peuvent pas prendre part au vote.

M. le MAIRE. - 34 votants sur 35, 21 votes pour, 6 votes contre et 7 ne prennent pas part au vote.

15. Attribution d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Villemomble, au titre de l'année 2022

M. le MAIRE. - Personne ne sollicite la parole ?

M. CALMÉJANE. - On l'a déjà évoqué mais, comme on vote la subvention, on est sur un système d'aller-retour, entre le montant attribué l'année dernière, le montant proposé cette année et les ambitions affichées dans le débat d'orientation budgétaire du CCAS où on nous indique que l'on va ouvrir des nouveaux centres sociaux ou une maison de jeune par l'intermédiaire du CCAS, cela ne nous paraît pour l'instant pas très défini et un peu fumeux. Il serait bien là aussi, parce qu'il y a eu des frais engagés par le CCAS sur une étude sociale et de quartier, que cette étude soit transmise à l'ensemble des membres du Conseil municipal. Cela peut les intéresser aussi, cela a été financé par de l'argent public.

Nous voterons cette subvention mais avec les regrets de ces allers-retours qui à mon sens, l'année dernière, étaient très politiques plutôt que fonctionnels.

M. le MAIRE. - Y a-t-il d'autres prises de parole ? Je le soumetts aux voix.

Ne peuvent pas prendre en vote, les administrateurs suivants : M. BIYOUKAR, M. ROLLAND M. CALMÉJANE, Mme SERONDE, Mme VENACTER, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, Mme POCHON et moi-même en tant que président.

Il est procédé au vote électronique. Résultat relevé par l'administration : dossier adopté à l'unanimité.

M. le MAIRE. - Je clos le scrutin avec 34 participations et 25 votes pour.

16. Subventions d'un montant inférieur à 23K€ attribuées aux associations, au titre de l'année 2022

M. le MAIRE. - Société d'Entraide du Personnel Communal ?

M. MINETTO. - Il n'y avait rien dedans mais on va voter pour.

M. le MAIRE.- On ouvre le vote.

Il est procédé au vote électronique. Résultat relevé par l'administration : dossier adopté à l'unanimité.

M. le MAIRE.- Je clos le scrutin, nous arrivons à 33 votes pour et ne prennent pas part au vote Mme PRIEUR-GUICHAOUA et M. GERBAUD.

M. MINETTO.- Pour le principe, pour toutes les demandes de subvention que l'on a regardées pour lesquelles on aurait pu faire des photocopies, renvoyez-nous l'ensemble par courriel et joignez les choses que l'on n'aura pas votées. Grosso modo, renvoyez-nous l'ensemble du dossier que nous avons déjà vu et complétez-le des éléments dont vous disposez.

M. le MAIRE.- Votre parole apaisée vient tout à fait à propos, bien sûr, il était entendu qu'on allait vous fournir tous les documents. Bien sûr que l'on a travaillé sur pièces, par malheur vous ne les aviez pas tous lorsque vous êtes venus nous voir. Je ne vous cache pas qu'il a été évoqué par mes collaborateurs que, s'il vous manquait quelque chose, vous pourriez de nouveau les solliciter. C'est un impair malheureux et, bien entendu, on vous fournira toutes les pièces après-coup.

On ne perd pas le fil, on passe à l'attribution d'une subvention à la Croix-Rouge pour la délégation de Bondy-Villemomble. À l'inverse de ce que l'on a fait au bénéfice des réfugiés ukrainiens, on est véritablement sur la subvention habituelle pour la Croix-Rouge à hauteur de 200 €.

Il convient de voter via la tablette.

Il est procédé au vote électronique. Résultat relevé par l'administration : dossier adopté à l'unanimité.

M. le MAIRE.- Je clos le scrutin à 32 voix pour, c'est un vote positif.

Pour la brigade des sapeurs-pompiers, c'est un peu exceptionnel cette année en ce sens qu'elle est pour participer aux frais de rénovation de la remise. Pour ceux qui ne le savent pas, c'est le garage où ils remettent les véhicules d'intervention.

M. CALMÉJANE.- Qui est propriétaire des locaux ?

M. le MAIRE.- La brigade des sapeurs-pompiers de Paris.

M. CALMÉJANE.- Si vous donnez une subvention à quelqu'un pour faire des travaux dans un local, renseignez-vous à savoir qui en est propriétaire.

M. le MAIRE.- Au motif que ce sont les pompiers, je pense qu'il n'y a pas de doute sur le sujet. J'ai été destinataire ainsi que mon collègue de la ville de Rosny-sous-Bois, l'autre commune qui bénéficie des bons soins de nos sapeurs-pompiers, M. FAUCONNET et moi-même avons été destinataires d'un courrier de demande de subvention pour participer à des travaux de remise en état de cette fameuse remise :

Le Colonel Yann LE CORRE, commandant du premier groupement d'incendie et de secours, m'a adressé un courrier faisant état de travaux qui consisteraient en une réfection du sol, d'une remise en peinture des murs, la pose d'un faux plafond et la création d'un cloisonnement, le coût estimé par l'entreprise qu'ils ont sélectionnée s'élève à 86 000 €. Il me proposait de faire rédiger une convention qui cadrera ce soutien afin d'en assurer la parfaite rectitude juridique.

J'ai plaisir à vous indiquer que, lors du 50e anniversaire du centre de secours des pompiers, auquel nous avons été quelques-uns, notamment Philippe LABRO, à venir saluer et fêter cet anniversaire, le Colonel était présent et on a fini par convaincre mon collègue maire de Rosny-sous-Bois, c'est ainsi que la ville voisine prend la même Délibération également à hauteur de 15 000 €. J'en suis personnellement satisfait.

M. CALMÉJANE. - Dans une autre ligne, M. ROLLAND ne l'ignore pas, il y a déjà une contribution de la commune au fonctionnement de la BSPP. Elle a un budget propre, sous géré par le Préfecture de Police, le principal contributeur étant la ville de Paris mais je vous demande de bien regarder parce que, à ma connaissance, la ville de Paris est encore propriétaire du terrain.

Par ailleurs, dans ce même budget de la BSPP, elle a des crédits d'entretien lourd ou de fonctionnement ordinaire de sa caserne. Je ne vois pas pourquoi d'un seul coup les communes, alors que l'on a d'un côté un prélèvement en forte augmentation l'année dernière, tel que vous l'avez présenté dans le Compte Administratif, d'un autre côté, on va à financer la réfection de leur remise. J'ai beaucoup de respect pour les pompiers, leur fonctionnement, même s'il faudra qu'ils trouvent d'autres modes de fonctionnement que les seules collectivités parce que, à un moment donné, on ne pourra plus non plus parce que ces prélèvements sont votés majoritairement par la ville de Paris qui « impose » un tarif à l'ensemble des collectivités, départements et communes de la petite couronne. Je ne vois pas comment on va s'impliquer dans un bâtiment par une subvention, qui n'est pas propriété de la commune. Encore une fois, j'ai beaucoup de respect pour eux, ils ont peut-être besoin d'un coup de peinture mais ils ont un budget propre pour l'entretien et le développement de leur casernement. Sinon, ils finiront un matin par venir vous voir pour changer les pneus du camion ou faire le plein du véhicule...

M. le MAIRE. - Vous êtes hors sujet.

M. CALMÉJANE. - ... on est hors sujet des compétences de la commune. C'est comme tout à l'heure avec le CCAS.

M. le MAIRE. - Vos propos personnels dégradent votre fonction, donc je ne vous laisserai pas terminer. Avec mon petit tableau de tout à l'heure de recensement de vos votes contre, qui sont rares à droite et à gauche de notre Assemblée, je vous propose d'assumer et de voter contre. À moins qu'il y ait d'autres demandes de prise de parole, j'ouvre le vote. Je peux comprendre que, personnellement, vous ne soyez pas d'accord, exprimez-le au travers de votre suffrage.

M. CALMÉJANE. - Vous êtes hors sujet et vous ne voulez pas l'entendre.

M. le MAIRE. - Le vote est ouvert.

Il est procédé au vote électronique. Résultat relevé par l'administration : dossier adopté à l'unanimité.

M. le MAIRE. - Je relève 29 voix pour, le groupe *Union pour l'Avenir de Villemomble* ne prend pas part au vote.

Mme POCHON. - Pour information, peut-être pourriez-vous nous donner la prochaine fois connaissance de qui est propriétaire de la caserne. C'est intéressant. Cela n'empêche pas de demander une subvention exceptionnelle. Je vous demande pour la prochaine fois de bien vouloir nous dire à qui appartient le bâtiment des pompiers.

M. le MAIRE. - Je vais même aller plus loin, j'ai évoqué la signature d'une convention avec le Colonel LE CORRE, nous vous adresserons copie de la convention. Cela permettra de faire taire tout propos désobligeant.

J'ouvre le point suivant à l'ordre du jour avec l'Union nationale des combattants à hauteur de 780 €. J'ouvre le vote.

Il est procédé au vote électronique. Résultat relevé par l'administration : dossier adopté à l'unanimité.

M. le MAIRE.- C'est un vote à l'unanimité des 35 votants.

Nous passons au sujet suivant : Comité départemental Charles de Gaulle Seine-Saint-Denis.

Nous invitons Mme Concetta LEFEBVRE et M. Guy ROLLAND à ne pas prendre part au vote.

Il est procédé au vote électronique.

M. le MAIRE.- 27 voix pour, 2 personnes ne prenaient pas part au vote et 6 vote contre.

Attribution d'une subvention à l'association Le Souvenir Français pour un montant de 225 €. S'il n'y a pas d'intervention, on met aux voix.

Il est procédé au vote électronique.

M. le MAIRE.- 35 voix pour, je clos le scrutin, c'est un vote à l'unanimité.

Attribution d'une subvention à l'association Ceux de Verdun pour un montant de 200 €. Nous soumettons au vote.

Il est procédé au vote électronique.

M. le MAIRE.- 35 voix pour, c'est donc l'unanimité.

Attribution d'une subvention à l'association Mémoire du Mont-Valérien et au vu des moyens mis à disposition dans le cadre de la traditionnelle commémoration pour la libération de Villemomble. J'en profite pour vous indiquer que cette prochaine célébration se déroulera le samedi 11 septembre matin.

Je lance le vote.

Il est procédé au vote électronique.

M. le MAIRE.- Avec 2 abstentions de Mme LECOEUR et Mme VERBEQUE, Mme BERGOUGNIOU et Mme LEFEVRE Laura ne prennent pas part au vote, la subvention est votée avec 31 voix.

Attribution d'une subvention à la société historique du Raincy et du pays de l'Aulnoye, je mets aux voix pour un montant de 400 €.

Il est procédé au vote électronique.

M. le MAIRE.- 35 voix pour, c'est une unanimité.

M. MINETTO.- Quand il y a des associations qui sont sur plusieurs villes, il serait intéressant de leur demander les subventions des autres villes. De mémoire, avec la Villemombloise, on voyait le budget mais on ne savait pas forcément ce que donnaient les autres villes, cela peut permettre dans l'attribution de la subvention à équilibrer.

M. ROLLAND.- C'est dans le questionnaire.

M. MINETTO.- Ce n'est pas rempli. C'est juste leur demander d'indiquer aussi les autres villes.

M. le MAIRE.- L'attribution d'une subvention à la société Saint Vincent de Paul pour la conférence Saint-Louis, il vous est proposé d'allouer 1 300 €. Si vous n'avez ni question ni observation, je mets aux voix.

Il est procédé au vote électronique.

M. le MAIRE.- 35 voix.

Cette fois 500 € toujours pour Saint-Vincent de Paul mais pour la conférence Sainte-Marthe. On met aux voix directement.

Il est procédé au vote électronique.

M. le MAIRE.- Une belle unanimité.

Espoir pour le cancer, il vous est proposé d'allouer 800 €. Je mets aux voix.

Il est procédé au vote électronique.

M. le MAIRE.- 35 voix pour.

Pour l'Association générale des familles de Villemomble, 800 €. Si vous n'avez pas de commentaire, je mets aux voix.

Il est procédé au vote électronique.

Mme POLONI.- L'Associations des familles de Villemomble consiste en quoi exactement ?

M. le MAIRE.- C'est une association que j'ai personnellement toujours connue, elle permet aux familles de s'adresser à elle pour des secours, des aides, l'aide à la parentalité et autres, elle fonctionne avec d'autres associations caritatives. Cela les conduit notamment (je ne sais pas si c'est toujours vrai) par exemple à siéger au CCAS dans un travail justement partenarial. Cette association a longtemps existé dans les anciens locaux du centre Marcel Hanra avenue du Raincy, dont on pouvait voir l'action et qui continue à avoir une activité sur la ville.

Résultat du vote relevé par l'administration : 35 voix pour. Dossier adopté à l'unanimité.

M. le MAIRE.- Le point suivant est Hôtel Social du 93, dont une antenne se trouve assez proche sur le territoire de la ville de Rosny-sous-Bois.

Mme POCHON.- Je trouve bien que nous donnions une subvention à l'Hôtel Social. Bien entendu, je la trouve insuffisante, d'autant moins que nous savons tous que les prestations de cet Hôtel Social sont d'accompagner l'hébergement et le logement de beaucoup de gens, je trouve que l'on pourrait d'autant plus que Villemomble n'est pas la ville qui aide le plus les gens à se loger, sur tous les gens en grande difficulté.

Je profite de ce moment pour intervenir au sujet du Journal de la Ville et l'article que vous avez écrit, ou peut-être est-ce le Cabinet, sur le centre d'hébergement d'urgence, nous ne serions pas d'accord...

M. le MAIRE.- On n'est pas du tout en train d'en parler.

Mme POCHON.- Hôtel Social et hébergement d'urgence, je suis en plein dans le sujet.

M. le MAIRE. - Je vous demande de parler du sujet, sinon, je serai amené à vous interrompre.

Mme POCHON. - Je suis en plein dans le sujet de l'hébergement d'urgence parce que, si on n'en veut pas à Villemomble, il faudra au moins donner de l'argent pour les besoins. Je peux vous dire que j'ai rencontré beaucoup de monde ces derniers temps, beaucoup ont été choqués par votre article. Vous pouvez prendre les positions que vous voulez, par exemple ne pas vouloir accompagner ce type de population et les gens du quartier ont le droit de manifester leur inquiétude. En revanche, j'ai été très choquée, d'autres me l'ont dit aussi, par votre manière que de l'écrire. Vous avez utilisé des arguments fallacieux et choquants : « on ne peut pas accepter dans un quartier pavillonnaire, des hommes ou des femmes seuls parce que cela ne fait pas une famille ».

Je ne trouve pas cela acceptable, certes, c'est un quartier pavillonnaire, cela en dit long sur votre respect sélectif pour les Villemombois, puis, avez-vous vérifié si dans les autres pavillons il y avait de vraies familles ? Y avait-il des veuves, des divorcés, des célibataires ? Faut-il les faire déménager ? J'ai eu l'impression de revenir au débat « une vraie famille est constituée d'un papa et d'une maman », vous savez à quel débat je fais allusion.

Surtout, je trouve que, très souvent, Villemomble s'illustre par le fait de vouloir exclure les accidentés de la vie en les assimilant à des délinquants. Tout de suite, parce que ce seraient des hommes ou des femmes seuls, il y aurait un danger immédiat pour les voisins. Ce sont des pauvres. Je vous rassure, la misère n'est pas contagieuse.

Hier, nous avons un débat dans la ville, d'ailleurs monsieur le Maire vous parliez tout à l'heure de politesse républicaine, peut-être auriez-vous pu venir saluer la ministre du Logement qui parlait de la mission des maires, notamment dans l'affaire du logement, de travailler avec les habitants sur des dépassements parfois *d'a priori* que peuvent avoir les gens. Cela fait partie du travail des maires parce qu'il faudra bien loger tous les gens dans notre pays. Il y a des accidentés de la vie, c'est comme cela. Votre rôle n'est pas de faire du clientélisme de bas étage. D'autant que vous ne faites pas honneur à votre ville et vous avez une vue assez étroite des Villemombois. En effet, j'ai encore très récemment constaté qu'ils étaient capables d'une grande générosité, pour peu qu'on les y invite avec sincérité et sans sectarisme. Mais vous avez aussi raté ce rendez-vous.

Villemomble ne peut pas être une ville qui reste vigilante au quotidien sur ces initiatives venues de l'extérieur. On a l'impression d'être dans un petit village avec des petits murs autour et des petits cocons, que rien ne va nous atteindre. C'est ce que vous dites aux Villemombois mais c'est un mensonge et ce n'est pas digne de votre fonction.

M. le MAIRE. - Parce qu'on digresse du sujet, je ne vais pas plus loin. Je retiens que la dignité est de représenter ses habitants. Quand on a une connaissance fine -alors que la vôtre est plutôt générale, voire générique- du sujet et que l'on sait que c'est non pas un quartier pavillonnaire mais un lotissement régi par un règlement, qui prévoit en ces termes que ce sont non pas 30 Messieurs qui doivent vivre dans deux pavillons mais deux familles. À partir de là, si certaines personnes de votre connaissance ont pu être choquées, je puis vous dire que j'ai eu la reconnaissance de tous les habitants du lotissement, qui ont vu que le maire de la Commune les défendait.

M. CALMÉJANE. - Si ma mémoire n'est pas défaillante vu l'heure avancée, l'Hôtel social est situé à Gagny, cette subvention correspond simplement, si je peux me permettre l'expression, à un droit de tirage pour bénéficier des logements d'urgence pour des personnes en difficulté de logement urgente.

Pour en revenir à l'article sur le secteur du Gros Buisson, je vais être direct : vous n'avez rien vu venir, vous n'avez pas fait attention à la vente, d'un seul coup, vous vous êtes retrouvé face un problème et, maintenant, vous essayez de vous rattraper aux branches. C'est tout ce que vous avez fait. Sur ce type de demande, avec des gens qui venaient de Bordeaux et qui achetaient deux pavillons, vous ne vous êtes pas posé de question face à une DIR. C'est comme cela que l'on détecte les sujets, ce n'est pas après que l'on essaie de reconstruire en disant « on n'en veut pas ». C'est avant qu'il faut détecter ce type d'achat particulier dans les secteurs pavillonnaires.



Nous voterons pour l'Hôtel social.

M. le MAIRE.- Je mets aux voix pour l'Hôtel social une subvention à hauteur de 1 000 €.

Il est procédé au vote électronique.

M. le MAIRE.- 35 voix pour.

Les Scouts et Guides de France, une subvention à hauteur de 4 100 €. J'ouvre le scrutin.

Il est procédé au vote électronique.

M. le MAIRE.- 35 voix pour.

Sujet suivant : SHVE, une subvention à hauteur de 2 500 €. J'ouvre le scrutin.

Il est procédé au vote électronique.

M. le MAIRE.- 35 voix pour, une belle unanimité pour notre association historique qui va fêter ses 150 ans l'année prochaine.

Chœurs de Saint-Louis de Villemomble : proposition d'une subvention à hauteur de 550 €. Si vous n'avez pas d'intervention, je mets aux voix.

Il est procédé au vote électronique.

M. le MAIRE.- Vote unanime.

Club de bridge Léon Gamme : cette année, il vous est proposé de leur allouer 500 €. J'ouvre le scrutin.

Il est procédé au vote électronique.

M. le MAIRE.- Cela me permet de vous indiquer que je me suis rendu la semaine dernière, accompagné de Mme Françoise POLONI, afin de souhaiter un bon anniversaire à l'une des membres de cette vénérable institution, à savoir que le bridge cela permet de se conserver puisque l'on a fêté ses 100 ans. C'était un moment très agréable, on se rend compte que le club a accueilli plusieurs champions du monde de bridge. Il semble assez normal que la ville de Villemomble l'aide avec cette subvention à laquelle j'apporte mon concours.

Nous avons 35 voix pour.

Mme POLONI.- C'est une centaine de membres.

M. le MAIRE.- Pour une centaine de membres de Villemomble et d'ailleurs.

Nous passons tout de suite au Club ferroviaire de Villemomble là aussi pour un montant de 500 €. Si vous n'avez pas de commentaire, je mets aux voix.

Il est procédé au vote électronique.

M. le MAIRE.- 35 voix pour.

L'Amicale des médaillés du travail pour 200 €, association départementale. J'ouvre le scrutin.



Il est procédé au vote électronique.

M. le MAIRE.- 35 voix, c'est un vote à l'unanimité.

La prévention routière à hauteur de 300 €. J'ouvre le scrutin.

Il est procédé au vote électronique.

M. le MAIRE.- Cela fait 35 voix pour.

Les Amis du château seigneurial de Villemomble, nous proposons de leur allouer 4 900 €.

Mme POCHON.- Elle n'y est pas.

M. le MAIRE.- On sollicite notre sagacité jusqu'au bout. Il est 00 h 40. Procédons à main levée.

Il est procédé au vote à main levée - Résultat : Unanimité.

Pardonnez-nous cet impair.

Nous passons à Villemomble Haidong Gumdo à hauteur de 7 500 €.

M. MINETTO.- Si vous me le permettez monsieur le Maire, j'aimerais aborder le sujet des associations qui n'ont pas eu de subvention, certaines l'ont demandée, d'autres non.

Cette association était nouvelle l'année dernière, elle avait eu 10 000 € de subvention, cette année 7 500 €, nous avons donc voulu comprendre le fonctionnement. C'est une association qui a des créneaux tous les jours, on s'est dit que c'était une bonne chose, qu'ils devaient être très nombreux et, en fait, ils sont 22 Villemomblois et 29 au total. Cela nous a semblé être une grosse subvention, peut-être y a-t-il des projets ou des démarrages particuliers ? On arrive à un ratio de 258 €/adhérent, c'est la plus haute subvention de l'ensemble des associations. Cela nous a donc interpellés. On a regardé les projets, en 2022, il y avait par exemple un voyage en Corée. L'an dernier, il n'y avait rien, cette année, beaucoup d'éléments, dont 10 000 € de frais de déplacement sur un budget de 13 000 €. On n'a pas bien compris pourquoi.

Elle fait également partie de ces associations qui présentent un budget excédentaire, c'est-à-dire que des associations présentent un budget déficitaire mais celle-ci présentait un budget de total de recettes de 21 000 €, et donc 13 000 € de dépenses. Évidemment, sur la subvention demandée de 15 000 €, vous n'avez accordé que 7 500 €. Pour autant, est-ce à nous de financer un voyage en Corée ? Pour une jeune association villemombloise, devons-nous donner 258 €/adhérent ?

Le projet proposait aussi d'apprendre le coréen aux enfants, pourquoi pas, il paraît que c'est une langue très sympathique. Je le dis très sincèrement, j'ai un fils qui est allé en Corée et qui aime beaucoup le coréen, pour autant, s'agissant de subventions municipales, cela nous semble beaucoup pour une association de 22 Villemomblois qui vont faire un voyage en Corée.

Nous sommes interpellés non seulement par l'importance de la somme mais également par le nombre de créneaux. Peut-être cela se joue-t-il sur un grand terrain mais c'est tous les soirs. D'ailleurs, cette association est domiciliée dans le DOJO, qui deviendra fédération nationale.

C'est une très grosse subvention pour une petite association très jeune.

M. le MAIRE.- Je m'inscris en faux sur deux ou trois éléments : certes, la subvention par adhérent est bien de 258 € mais, pour VHB, discipline sportive, où la France brille d'ailleurs partout dans le monde, on est à 600 €/adhérent (subvention de 180 000 € et 300 adhérents).

Donc Haidong Gumdo n'est donc pas l'association la mieux dotée.

Faux encore sur la datation que vous indiquez : non, ce n'est pas une jeune association. Je me souviens, lorsque j'étais adjoint au maire en charge du Sport entre 2001 et 2008, avoir reçu le créateur de l'association locale, M. CAPOZZI. C'est à cette époque, 2003 ou 2004, qu'ont ouverts les premiers créneaux au DOJO Robert Hebert pour la pratique de ce sport. Il se pratique avec un sabre, il est d'origine coréenne. Je pense que proposer l'apprentissage de la langue coréenne ne doit pas tant être lié à la discipline sportive qu'à une série avec un énorme succès sur Netflix qui s'appelle Squid Games où on apprend que depuis beaucoup de gens veulent apprendre le coréen.

C'est un sport qui existe depuis longtemps sur la commune. En effet, tout comme VHB, ils ont leur siège social à l'adresse d'un équipement municipal. VHB a son siège social à la salle Paul Delouvrier.

Donc faire un focus sur cette association en particulier alors qu'elle a bien voulu participer à des animations à l'aune des Jeux Olympiques Paris 2024 dans le cadre de « 24 sites pour 2024 », ils étaient présents sur le quartier de la Sablière le week-end dernier, cela justifie la subvention.

Enfin, vous relèverez surtout qu'on leur a alloué une forte subvention l'an dernier et que l'on a réduit cette année. Je salue le travail des services financiers sous la conduite de Guy ROLLAND qui regarde attentivement année après année et s'attelle à faire le travail le plus juste possible.

M. MINETTO.- À part l'association A3P, qui avait une subvention de 21 000 € et que l'on n'a pas retrouvée cette année, c'était déjà l'association qui avait la subvention la plus grosse avec 10 000 €. Cette année, ce qui nous a fait faire un focus, c'est le fait que cette association ait eu 7 500 €, soit la plus grosse attribution.

Pour 29 adhérents, on s'abstiendra peut-être.

M. le MAIRE.- Je vous fais la même remarque qu'à M. CALMÉJANE tout à l'heure : si vous trouvez à redire sur une subvention proposée par le Conseil municipal, exprimez-vous par le vote.

M. MINETTO.- On va s'abstenir donc.

M. le MAIRE.- Si vous n'êtes pas d'accord, osez le contre.

Mme POCHON.- Il faut des explications.

M. le MAIRE.- Je sou mets aux voix.

Il est procédé au vote électronique.

M. le MAIRE.- Il y a 22 voix pour, 9 voix contre et 4 abstentions. C'est donc adopté.

Sujet suivant avec la Compagnie d'arc de Villemomble : c'est décomposé en deux montants, 3 000 € en ordinaire et 1 500 €.

Ils sont propriétaires de leur patrimoine, cela requiert un entretien. Il y a eu quelque chose d'assez conséquent sur la toiture. Ils nous ont sollicités et nous répondons présents.

M. MINETTO.- C'est une très ancienne association de Villemomble. Pour autant, ils sont propriétaires de leur bâtiment, on aide une fois mais pas deux ou trois fois pour l'entretien de leur bâtiment. La Ville n'est pas systématiquement obligée de financer les propriétaires.

M. le MAIRE.- Exprimez-vous par le vote.

M. MINETTO.- On peut quand même faire des remarques.

Mme POCHON.- On informe.

M. CALMÉJANE.- Vous auriez pu décomposer le vote en deux avec la subvention ordinaire et la subvention exceptionnelle.

M. le MAIRE.- Le scrutin est ouvert.

Il est procédé au vote électronique.

M. le MAIRE.- 32 voix pour, 3 abstentions.

M. MINETTO.- Pouvez-vous changer notre vote ? Nous voulions voter pour la subvention ordinaire et nous abstenir sur la subvention exceptionnelle.

M. le MAIRE.- Je transmets à la technique.

Il est procédé au vote électronique.

M. le MAIRE.- Cette fois, nous avons bien 3 abstentions du groupe RGE sur cette subvention exceptionnelle, les autres collègues votant pour.

Nous passons au sujet suivant avec la gymnastique volontaire du Bel Air, M. LE MASSON ne prendra pas part au vote.

Il est procédé au vote électronique.

M. le MAIRE.- M. LE MASSON n'a effectivement pas pris part au vote mais tous vos autres collègues ont voté pour.

Sujet suivant : encore la gymnastique volontaire mais cette fois pour la Forme pour tous. Nous mettons aux voix pour un montant de 640 €.

Il est procédé au vote électronique.

M. le MAIRE.- C'est un vote à l'unanimité.

Sujet suivant TAI JITSU : là encore, une association ancienne et d'art martial, il est proposé 510 €.

Il est procédé au vote électronique.

M. le MAIRE.- C'est un vote à l'unanimité.

L'association EMAMV (Espace Multi-Associatif des Marnaudes à Villemomble) nous a sollicités et nous souhaitons lui attribuer une somme de 1 000 €.

M. MINETTO.- Nous vous remercions d'avoir augmenté la subvention. L'an dernier, elle était très faible, nous vous avons fait la remarque. Nous vous remercions pour eux.

M. le MAIRE.- Nous votons.

Il est procédé au vote électronique.

M. le MAIRE.- C'est un vote à l'unanimité.

Enfin, nous terminons cette rubrique des subventions aux associations pour une jeune structure : les Écrivains publics à qui nous proposons d'allouer 500 €.

Sachant qu'avec les modifications dont nous avons parlé tout à l'heure, c'est-à-dire que Villemomble Insertion disparaît et n'est plus au sein du fonctionnement du CCAS, que la mission se poursuivra par l'ADEV et que des choses étaient en corollaires, il y aura prochaine une convention pour l'utilisation de moyens avec l'ADEV.

M. CALMÉJANE.- Nous arrivons à la fin de la longue liste des petites associations mais, tout à l'heure, M. MINETTO a évoqué les structures qui n'ont pas reçu de subventions, notamment par exemple il a été demandé en commission des Finances quelle production on a eue sur A3P.

M. le MAIRE.- Nous parlons là des Écrivains publics. Nous votons ce sujet.

M. CALMÉJANE.- J'anticipe, sinon, vous allez dire que l'on passe au dossier suivant. Je me méfie de votre processus. Je pose la question, vous me répondrez avant ou après, peu importe mais j'ai posé la question à M. ROLLAND, je n'ai pas eu de réponse. Quelle production avons-nous eue d'une association qui a été bien servie l'an dernier ?

M. MINETTO.- Est-ce que l'on vote et on pose les questions après ?

M. le MAIRE.- Posez vos questions.

M. MINETTO.- L'an dernier, d'autres associations avaient eu des subventions : l'Église protestante unie du Raincy, le Secours catholique. Ont-elles fait une demande de subvention cette année ?

A priori, le Téléthon a fait une demande de subvention.

M. ROLLAND.- Je vous réponds !

M. MINETTO.- Dans les dossiers, nous avons vu une demande de subvention du Téléthon, elle a été refusée...

M. ROLLAND.- Non !

M. MINETTO.- Après, il y avait l'A.I.P.E.I mais ils n'ont peut-être pas fait de demande de subvention. À vérifier. Espoir citoyen aussi.

Ma question est plus générale : quand des associations locales ne font pas de demandes de subvention, les sollicitez-vous systématiquement si ce sont des associations connues ?

Ma dernière question concerne évidemment A3P. On s'attendait à voir une subvention cette année, il n'y en a pas. L'année dernière, elle était à 21 000 €. On trouvait qu'il y avait beaucoup d'adjoints dans cette association, on ne comprenait pas bien ce qu'elle faisait et, cette année, on ne la voit plus. Est-elle dissoute ou non ? Si non, comme vous avez attribué 21 000 € l'année dernière, pouvons-nous avoir le bilan des actions faites avec cette

subvention ? Cela ne me semble pas dément de demander un retour d'une association qui était la plus subventionnée. Je rappelle qu'elle avait 13 adhérents pour 21 000 € de subvention et que c'était sa première demande de subvention. Il y avait beaucoup d'élus parmi ses adhérents. On aimerait savoir à quoi ces 21 000 € ont servi.

M. le MAIRE.- Sachant que le sujet n'est pas abordé sur un point à l'ordre du jour, je demande une courte réponse de M. ROLLAND, puis nous poursuivrons notre séance.

M. ROLLAND.- Premier commentaire général, nous avons instruit et proposé des financements sur les dossiers sur lesquels nous avons des éléments. Il y a un petit problème de discipline des associations : on avait fixé une date de retour le 15 janvier, qui a été reporté au 31. Toutefois, à un moment donné, il faut clôturer le guichet. Lorsque les dossiers arrivent trop tard, cela ne veut pas dire que nous ne les prendrons pas en compte, mais nous les prendrons en compte en demandes complémentaires, notamment celles dont on considère que le dossier n'est pas complet. Nous en sommes à ce stade de fonctionnement et cela me paraît normal.

En ce qui concerne A3P, on a voté la subvention sur un plan d'action qu'ils nous ont confirmé. Ils ont été tardifs sur les éléments justificatifs, nous les avons eus fin décembre et nous leur avons versé la subvention que début 2022. J'ai un courrier que je vous passerai sur la liste des actions, qui ne sont pas toutes concrétisées. Il n'y a pas de demandes complémentaires en 2022 parce qu'ils doivent concrétiser ce plan d'action.

M. MINETTO.- On est preneur de votre courrier.

M. le MAIRE.- N'oublions pas le vote de la subvention aux Écrivains publics.

Il est procédé au vote électronique.

M. le MAIRE.- Adopté à l'unanimité.

17. Approbation de la convention pour les travaux d'aménagement de la rue Laennec et autorisation donnée à M. Le Maire de signer ladite convention

M. le MAIRE.- La rue Laennec se situe entre les communes de Rosny-sous-Bois et Villemomble, en constituant la limite entre les deux villes. Actuellement, la rue qui accueille un trafic dense et présente un caractère de dangerosité important, se trouve dans un état très dégradé.

Je note ici que c'est la voie communale la plus empruntée de la ville de Rosny-sous-Bois.

De plus, cette rue est un axe central de transit sur le territoire et permet également de desservir une grande zone industrielle et commerciale.

Pour ces raisons, les deux villes souhaitent réaliser un aménagement de la voie, dans le but d'apaiser la circulation de la rue, en incitant à la réduction de la vitesse. Cet aménagement sera l'occasion d'inclure également des modes de circulation doux au travers d'une piste cyclable, ainsi que de la végétalisation de l'axe avec l'implantation d'une bande enherbée le long de la voie.

Les deux villes souhaitent signer une convention pour formaliser l'accord entre elles de confier à Rosny-sous-Bois la maîtrise d'ouvrage pour l'ensemble des travaux de voirie qui devront être réalisés sur la rue Laennec.

Ainsi, il est convenu que les études et travaux seront réalisés par les prestataires de la ville de Rosny-sous-Bois dans le cadre des marchés qu'elle possède, en conformité avec le code de la commande publique.

La ville de Villemomble sera associée à chaque étape du projet. Elle sera notamment conviée à l'ensemble des réunions en phase d'études et de travaux et sera sollicitée pour donner son avis en amont de toute modification du projet et sera conviée aux opérations préalables à la réception.

Le programme de l'opération concerne l'aménagement de l'espace public de la rue Laennec entre l'allée du plateau et la rue Clément Ader. Cet aménagement concerne environ 4 600 m² comprenant tous les travaux :

- de voirie y compris les trottoirs,
- d'assainissement (regards),
- d'éclairage public (candélabres),
- d'installation de mobilier urbain et des plantations.

Le calendrier prévisionnel de l'opération est le suivant :

- fin des études : janvier à mars 2022,
- consultation des entreprises : avril juin 2022, souhaitons que ce soit fructueux
- travaux : à compter de juillet 2022 jusqu'à janvier 2023.

Le coût est estimé à ce jour à 1 122 161,00 € H.T., réparti à 50/50 entre les villes.

Je pense que nous avons bien négocié notre affaire puisque le linéaire côté Villemomble représente 60 % de la voirie et il a été convenu d'un partage à 50/50.

Il vous est proposé l'approbation de la convention afin de me permettre de la signer, en engageant une dépense à hauteur de 666 000 €.

M. CALMÉJANE.- Ce dossier a commencé il y a plusieurs années, que l'on voit se concrétiser par un chantier courant de l'été mais je voudrais quelques précisions.

Première question concernant les différents carrefours. Comment sera aménagé celui de l'allée du Plateau ? Ainsi que les deux intersections qui viennent de la pente en provenance de la Rosny-sous-Bois.

Deuxième question, vous dites que l'on a bien négocié, même si proportionnellement il y a plus de mètres carrés sur Villemomble que sur Rosny, l'essentiel des alignements et des frais qui en ont découlé étaient à notre charge, donc on se rattrape un peu sur les surfaces. Ce n'est que justice.

Troisièmement, pour un petit élément de calendrier, il est noté consultation des entreprises en mars. Est-ce le début ou la fin de la consultation ? On voit après une attribution des marchés début juin et en même temps un quasi démarrage des travaux, cela me paraît soit manquant de détail soit optimiste. La consultation a-t-elle déjà débuté, est-elle terminée ? Avez-vous déjà des résultats ou aurons-nous des résultats que fin mai ou début juin ?

Mme POCHON.- Il s'agit des fameux terrains de l'emprise de la A103 qui ont été redonnés aux villes. Une fois que ces aménagements seront réalisés, restera-t-il encore du foncier ou tout sera-t-il pris par cet aménagement ?

M. le MAIRE. - Concernant les carrefours, au droit à la limite de Villemomble, nous en avons trois : l'allée du Plateau, la rue des Berthauds et la rue Roger Salengro, ces deux dernières voies étant sur le territoire de la commune de Rosny-sous-Bois mais nous faisant face.

À l'allée du Plateau, ce sera géré par un carrefour à feu tricolore, que l'on a envisagé avec M. GERBAUD lorsque l'on a fait la dernière réunion technique avec nos homologues, asservi avec le système départemental pour que ce soit intelligent et prenant en compte le trafic et permettre surtout en pleine sécurité, un accès à la zone d'activité du Plateau, avec son principal acteur Castorama.

La ville de Rosny a opté pour les deux autres carrefours de mettre en place des céder le passage considérant que cela devrait être beaucoup plus fluide qu'aujourd'hui, puisque le feu devrait sanctionner l'arrêt total des voitures, les gens devant céder le passage pourront ainsi s'insérer dans la circulation.

En termes calendaires, oui, c'est ambitieux. Maintenant, en termes chronologiques, je vous rassure, le calendrier présente mars avant juin, donc oui, cela commence dès maintenant pour la consultation des entreprises et cela se finira en juin.

Surtout concernant les emprises sur alignement, peut-être le travail avait-il été engagé avant notre arrivée aux affaires, j'ai trouvé plutôt un chantier en friche avec des choses qui n'avaient pas beaucoup avancé. Si du côté de Villemomble les alignements avaient commencé à être mis en œuvre de gré à gré avec les riverains, côté Rosny-sous-Bois, rien n'était réellement formalisé. C'est parce que les deux maires s'entendent bien qu'a été permis de faire enfin avancer ce sujet.

Je profite de ce temps de parole pour alerter l'ensemble des Villemombois qui nous suivent encore, on s'attachera à faire florès de communication : la rue Laennec est susceptible d'être fermée partiellement, voire totalement pendant des périodes certaines allant de juillet à janvier prochains. Je l'ai dit en préambule, c'est une voie très empruntée au sortir de l'autoroute A103, cela aura forcément une conséquence sur la fréquentation du RD 902 ou au plateau d'Avron avec la jonction Villemomble Neuilly-Plaisance et Rosny.

D'emblée, j'invite les utilisateurs, les usagers et les riverains à la plus grande prudence et à se détourner pendant quelque temps de ce raccourci qui est plutôt apprécié mais qui sera rendu impossible pratiquement.

Concernant les délaissés de l'A103, sachez que, à Grand Paris Grand Est, on travaille avec quatre de mes collègues concernés. Il s'agit des parcelles dont l'État est propriétaire mais, considérant que l'autoroute ne se ferait jamais, il a délaissé ces fameux terrains. Un gros travail est mené avec les maires, ce dont je me félicite, pour vraiment faire ce que l'on veut. Il faut produire du logement, des circulations douces, ou en tout cas des coulées vertes, donc un travail environnemental pour préserver le secteur. En effet, au-delà de la rue Laennec, vous avez pas mal de choses en espaces verts. Puis, un parcours en bonne logique avec toutes les communes de l'ancien tracé de la A103 puisque cela part de Rosny, cela passe par Villemomble, Neuilly-Plaisance, Neuilly-sur-Marne et cela se termine à Noisy-le-Grand.

Nous concernant, nous avons travaillé avec François ACQUAVIVA sur le sujet, il est envisagé une priorité à l'économique, au bas de la rue Laennec, nous avons l'hôtel d'entreprises, l'accès à la plate-forme du bâtiment qui a un projet d'étendre son parking pour son personnel, plus haut de profiter des espaces verts restants pour en faire un circuit pédestre et de randonnée pouvant mener jusqu'au faite du plateau d'Avron, avec une potentialité de passer derrière Castorama, puis de longer la rue d'Avron toujours sur de l'espace vert arboré et pédestre. Enfin, c'est permettre l'usage du vélo. Vous l'avez lu « piste cyclable », ce sera pour les plus sportifs d'entre nous ou ceux qui sont équipés d'un vélo à assistance électrique. Je relève qu'à la ferme pédagogique de Rosny-sous-Bois se situe une station Vélib', donc cela coule de source.

On devrait donc se retrouver début 2023 avec enfin un sujet réglé. Nous qui connaissons bien cette rue, le fait de croiser, d'essayer de s'insérer dans la circulation, la forte déclivité de la voie, tout a été dit, c'était particulièrement dangereux.

Je pense que rien de plus n'est à en dire, je propose que l'on vote pourquoi pas favorablement la convention. Nous ouvrons le vote.

Il est procédé au vote électronique.

Mme LECOEUR.- J'ai une question toute simple sur les pistes cyclables : sont-elles prévues de chaque côté ou un seul côté, auquel cas lequel ?

M. le MAIRE.- Ce sera uniquement du côté Rosny-sous-Bois.

M. GERBAUD.- Côté Rosny, ce sera une piste cyclable, côté Villemomble, ce sera arboré et fleuri.

M. le MAIRE.- Unanimité.

18. Approbation du règlement intérieur de l'activité AQUAFIT de la piscine de Villemomble

M. le MAIRE.- La piscine a dépassé les 50 ans si ma mémoire est bonne, elle propose différentes activités, notamment l'Aquafit.

Compte tenu de l'évolution des pratiques sportives, il convient dans l'intérêt des biens et des personnes de cadrer cette activité en définissant les règles d'hygiène, de sécurité et les obligations des usagers.

Vous avez trouvé un Règlement Intérieur pour justement réglementer cette activité et il vous est proposé de l'approuver.

Mme BERGOUGNIOU.- En quoi consiste l'Aquafit ?

M. le MAIRE.- Je laisse la parole à M. BIYOUKAR, Je lui ai moi-même posé la question à l'identique.

M. BIYOUKAR.- Je ne vous fais pas de démonstration à 1 h 15. Ces séances ont été mises en place en 2018, cela avait très bien fonctionné. Entre 2018 et 2019, deux séances ont chacune rassemblé 30 personnes. Du coup, nous avons instauré un Règlement Intérieur pour cadrer.

M. le MAIRE.- Mais que fait-on dans l'eau ?

M. BIYOUKAR.- Ce sont deux ateliers : un atelier terrestre pour du renforcement musculaire (poids, cardio) et un atelier aquatique avec du vélo et de la marche dans l'eau. Cela fonctionne très bien, il y a beaucoup de demandes.

M. le MAIRE.- Merci pour cette explication circonstanciée. Je sou mets aux voix.

Il est procédé au vote électronique.

M. le MAIRE.- Unanimité des 35 votants.

19. Modification du règlement intérieur du Conservatoire de musique et de danse Maurice Ravel, à compter de la rentrée scolaire 2022/2023

M. le MAIRE. - C'est quasiment le même genre de sujet, on passe de la culture physique à la culture tout court.

I. Modifications des pièces justificatives (article 3)

Afin de clarifier, simplifier et de rendre homogène sur la Ville la demande de pièces justificatives de domicile, la liste a été modifiée. Dorénavant une seule photo d'identité de l'élève sera nécessaire. L'autorisation de sortie et au droit à l'image a été également ajoutée dans les parties concernant la 1^{ère} inscription et la réinscription.

La notion d'obligation de règlement de toutes factures ou arriérés édités par la Mairie à la date de l'inscription ou de la réinscription a été ajoutée.

II. Précision sur la facturation (article 6)

Dans un souci d'éviter toute réclamation ultérieure et pour faciliter la facturation des cours, une précision sur la temporalité de tout justificatif d'absence est ajoutée : l'envoi devra se faire « *avant la fin du mois en cours* ».

III. Précision sur les cursus (article 7)

La scolarité englobe l'enseignement de la musique et de la danse conformément aux schémas d'orientation ministériels. Les durées des cours induites selon le cursus et les cycles sont précisées lors de chaque inscription et réinscription. RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté - Égalité - Fraternité

Concernant la durée annuelle de l'enseignement au conservatoire, il est précisé qu'elle est calquée sur le calendrier scolaire de la zone C.

IV. Changement de dénomination des mentions (article 7)

Pour les rendre plus compréhensibles, les décisions de jury pour les examens seront désormais les suivantes :

- « Admis à l'unanimité avec félicitations du jury »
- « Admis à l'unanimité »
- « Admis »

V. Modification de la durée de l'année scolaire (article 7)

Afin de mieux correspondre au calendrier de l'Éducation nationale, les activités du Conservatoire débiteront mi-septembre et prendront fin début juillet.

VI. Précisions sur les pratiques obligatoires dans le cadre du cursus d'enseignement musical (article 7)

- Depuis la rentrée 2020-2021, 45 minutes de cours de chant choral viennent obligatoirement s'ajouter aux cours des élèves inscrits en 1^{ère} et 2^{ème} année de Formation Musicale. La pratique d'une première activité de groupe est essentielle. La voix est considérée comme le premier instrument et un moyen universel d'expression. Cette pratique complémentaire permet de préparer les élèves et les habituer aux pratiques collectives.

- Il est précisé qu'à partir de la 3^{ème} année d'instrument, tout élève se doit de suivre un cours de pratique collective, orchestre ou ensemble, afin de compléter sa formation. Cette pratique est obligatoire dans le cadre d'un cursus diplômant en musique. Elle se pratique par ailleurs d'accoutumée, sans qu'il en soit fait mention dans le règlement intérieur.
- Il est précisé que tout élève de danse inscrit en 1^{er} ou 2^{ème} Cycle est tenu de suivre deux cours de danse par semaine au regard du schéma d'orientation pédagogique de la danse (Ministère de la culture). Ce fonctionnement est déjà en place.
- Les techniques de danse sont précisées : classique, contemporain ou modern jazz

VII. Modification de l'âge limite des enfants pouvant être accompagnés (article 8)

Pour les enfants âgés de moins 8 ans, les parents sont autorisés à les accompagner devant leur salle de cours.

VIII. Ajout d'un article sur le droit à l'image (article 9)

Compte tenu du contexte sanitaire obligeant aux cours à distance, de la multiplication des moyens modernes de communication et de diffusion, de l'ajout d'une pièce justificative concernant le droit à l'image, il semble nécessaire de préciser au sein d'un article les engagements et la législation relatifs à celui-ci.

IX. Ajout d'un motif d'exclusion temporaire (article 10)

L'absentéisme caractérisé a été ajouté comme motif d'exclusion temporaire.

Le Directeur peut proposer à son autorité hiérarchique une exclusion temporaire ou définitive.

En effet, si la musique adoucit les mœurs, il est possible d'avoir quelques turbulences.

M. BANCEL.- Nous voterons pour. Nous regrettons simplement qu'il n'y ait pas de notion de quotient familial dans le prix des inscriptions.

M. le MAIRE.- Ce sera porté au procès-verbal. Merci pour cette intervention.

Je soumets aux voix.

Départ de Mme POCHON.

M. BANCEL.- Tout à l'heure, vous avez dit que l'on pouvait donner une délégation par la tablette et régulariser ensuite. Cela fonctionne toujours ?

M. le MAIRE.- Sauf que, là, le scrutin est déjà ouvert.

M. BANCEL.- Ce sera pour la prochaine fois.

M. le MAIRE.- Je clos le scrutin arrêté à 34 voix de participation et 34 voix pour.

Merci pour cette modification de la plus haute importance.

20. Modification du règlement intérieur des activités périscolaires maternelles et élémentaires (accueils de loisirs sans hébergement périscolaires et extrascolaires, restauration scolaire, études dirigées, études dirigées avec accueil périscolaire du soir)

M. le MAIRE.- C'est essentiellement pour mettre les choses au goût du jour, notamment pour permettre des inscriptions par voie dématérialisée. cela nous conduit à vous demander de voter favorablement.

M. BANCEL.- Si on veut changer le RIB ou autre, il faut néanmoins l'envoyer par courrier, cachet de réception de la Mairie faisant foi. S'agissant de dématérialisation, j'ai été surpris, je m'attendais à quelque chose de beaucoup plus souple.

La forfaitisation, c'est aussi dommage.

Sur une autre question de souplesse, si j'ai bien compris, on ne peut pas inscrire son enfant à la garderie le mardi et le lundi uniquement, je dois payer tout ou rien ? D'autant que, si ma mémoire est bonne, pendant la période Covid-19, on avait réussi à avoir quelque chose de plus souple. Pouvons-nous donc un jour espérer voir évoluer ce système ou, sous votre, mandature cela restera en l'état ?

M. le MAIRE.- Non, les choses ne sont pas possibles en l'état, notamment nous conserverons le principe de forfaitisation. La facture à la présence telle que pratiquée pendant la période de Covid-19 nous semblait de bon aloi et je ne pense pas d'une quelconque voix se soit portée contre, les difficultés économiques de nos concitoyens nous y conduisaient mais, économiquement, une forfaitisation plutôt qu'une facturation à la présence correspond à un delta de 200 000 €. C'est non seulement une contrainte financière mais aussi une contrainte de fonctionnement. Il est extrêmement compliqué de faire à la carte puisqu'il faut être dans les clous du taux d'encadrement par rapport aux responsabilités et aux temps différents de la journée : accueil du matin, accueil du soir et pause méridienne.

Aujourd'hui, je ne peux pas dire jamais, ni à quel moment du mandat ce sera fait mais nous travaillons véritablement sur le sujet pour proposer quelque chose.

En revanche, je vais être franc et direct, cette proposition consistera peut-être en une tarification à la présence, ce qui est plus juste, mais il est possible que la participation financière des familles soit plus importante en approchant plus le coût réel pour précisément répondre justement à l'attente des familles et que notre collectivité ne se retrouve pas en déséquilibre financier.

Il est procédé au vote électronique.

M. le MAIRE.- 32 voix pour des groupes *Réussir Villemomble Ensemble*, Union pour l'Avenir de Villemomble et de Mme LECOEUR portant pouvoir de Mme VERBEQUE et 3 abstentions du groupe *Rassemblement de la Gauche et des Écologistes*.

21. Modification de la délibération n°3 du 16 novembre 2017 relative à la réforme du stationnement payant sur voirie

M. le MAIRE.- La loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles a donné aux collectivités territoriales une nouvelle compétence leur permettant une gestion complète de leur politique de stationnement depuis le 1^{er} janvier 2018.

Aux termes de la délibération n° 3 du 16 novembre 2017, rendue exécutoire le 22 novembre 2017, le Conseil municipal a approuvé la réforme du stationnement payant sur voirie.

Considérant les difficultés de circulation et de stationnement dans certaines voies de Villemomble, il est proposé de :

- compléter l'article de la Délibération citée en ajoutant la rue du Potager dans le secteur 1 et la zone Orange,
- de procéder à des ajustements concernant le moyen d'acquittement de la redevance de stationnement et de supprimer le paiement par pièces.

M. CALMÉJANE.- Je m'étais un peu questionné quand j'ai vu apparaître dans la communication de la Ville et surtout sur les horodateurs la disparition des pièces et on prend seulement mi-mars. Cela signifie que, si des personnes ont eu un PV pendant la période du 1^{er} janvier au moment où notre Délibération sera rendu exécutoire en faisant valoir qu'elles n'avaient pas d'autres paiements de paiement que des pièces, à mon sens, leur PV ne sera pas valable. C'est encore du « Jean-Michel à peu près », on communique d'abord, on délibère ensuite.

Pour compléter, si vous avez mis en place entre-temps un certain nombre d'emplacements pour les livraisons (ce qui peut être un choix) et s'ils ne sont pas intégrés dans la Délibération de ce soir, ou ce matin, aurons-nous une nouvelle Délibération ? En effet, cela modifie le nombre d'emplacements dans les rues citées.

Puis, il manque aussi les places stationnement supprimées pour la mise en place de bornes de recharge électrique, qui était aussi dans des périmètres à stationnement payant, par exemple place de la gare et marché de l'Epoque. Le nombre de places n'a pas été modifié alors qu'elles ont maintenant un statut particulier.

Enfin, j'ai vu avec plaisir, enfin !, démarrer sous le pont de la gare la construction d'un emplacement à vélos sécurisé mais cela modifiera à nouveau le nombre d'emplacements de stationnement payant à cet endroit.

Donc quitte à balayer le règlement du stationnement payant, je pense qu'il manque un certain nombre de modifications et d'articles dans la Délibération qui nous est proposée ce soir, ou ce matin.

M. BANCEL.- Pourquoi supprimer les pièces ? Quelle volonté y a-t-il derrière ? Qu'est-ce que cela représente en termes d'usage ? Était-ce plébiscité par les Villemomblois ou se contente-t-on d'entériner que c'est désuet ?

Une idée ou une suggestion : je crois qu'un audit a été fait pour imaginer une carte de fidélité auprès des commerces Villemomblois, ne serait-il pas possible d'instaurer un système vertueux de type si je dépense 30 € ou 50 € chez les commerçants de Villemomble, j'ai le droit à une heure de stationnement gratuit un peu ? Cela aurait un aspect incitatif à revenir faire ses courses dans le centre-ville.

M. le MAIRE.- Cela reste une modification, je me permets de dire de régularisation. Déjà, il y avait un non-sens ou une originalité : alors que cette voie relie deux centres commerçants, c'est-à-dire entre secteur Outrebon et le secteur proche du château seigneurial, la rue du Potager n'était pas prise en compte dans les secteurs réglementés. Le règlement de stationnement payant sur la ville de Villemomble a été institué il y a au moins 30 ans. Effectivement, la rue du Potager était passée sous les radars. En revanche, la régularisation se fait sur l'usage des pièces de monnaie.

Pour répondre à votre courte remarque monsieur BANCEL, il y avait déjà beaucoup moins de pièces retrouvées dans les horodateurs. Néanmoins, cela requerrait pour nos ASVP un travail de collecte et le Trésorier-Payeur nous a dit de cesser ce mode de fonctionnement consistant en une collecte et un apport au Trésorier de sacs de pièces. Désormais, nous devons ranger toutes les pièces en rouleaux, passer par un établissement financier, La Poste, nous devons les déposer seulement de temps en temps et pas trop souvent, voire nous devons passer par un prestataire.

Tout de même, il pouvait arriver que la somme soit conséquente. Je me tourne vers mon Adjoint au stationnement ?

M. MAHMOUD.- Cela faisait à peu près 3 kg par jour.

M. BANCEL.- Sur les 70 % d'augmentation en 2021, combien ont été réglés en monnaie par exemple ?

M. MAHMOUD.- À peu près 20 %. Finalement, il fallait vraiment dédier deux agents pour faire cela au quotidien. C'était 3 kg par jour, il fallait acheter une compteuse et porter tout cela quotidiennement à La Poste. Cela nous a semblé trop lourd, nous avons donc choisi cette solution. Cela va faire près de trois mois et je n'ai quasiment aucun retour. On a deux possibilités : soit l'application soit le paiement sans contact qui fonctionne très bien.

Actuellement, tout va bien, je suis bien placé pour le savoir puisque je suis adjoint de Quartier. Je n'ai eu vraiment aucun retour.

M. le MAIRE.- C'était plutôt positif.

Concernant votre remarque ou proposition, en effet la carte de fidélité cœur de ville sera lancée ce weekend sur nos marchés alimentaires, donc samedi matin au marché de l'Epoque et dimanche matin au marché Outrebon. Nous lançons cette carte sur un principe de gratuité, on enregistre les paiements que l'on a pu faire chez les commerçants, cela permet de constituer une cagnotte qui peut servir chez les mêmes commerçants adhérant au principe (des commerçants des marchés et sédentaires). Ce système étant assez souple, éventuellement il pourrait y avoir une mesure sur le stationnement pour « récompenser » nos clients fidèles.

Ce système n'est pas forcément apprécié mais, d'une part, il rapporte à la Ville, soyons honnêtes, d'autre part, il évite les stationnements de longue durée.

Je redonne la parole, après on passe au vote.

M. CALMÉJANE.- Je n'ai pas eu de réponse aux questions que j'ai posées, M. BANCEL a eu de la chance, les siennes ont été répondues.

Je répète : si je justifie que je n'ai pas de pièce jusqu'à après-demain, date jusqu'à laquelle il n'y avait pas de changement de réglementation et j'étais censé payer en pièces à Villemomble, pas seulement en dématérialisé ou avec l'application. Cela pose question.

Je reviens sur le statut du nombre de places de livraison, de recharge des véhicules électriques.

Pour en revenir à votre explication, entre la rue du général Leclerc et la rue des Capucines, les seules places de la rue du Potager sont des places de livraison. Comment leur donnez-vous un statut de place à stationnement payant ? Je sais qu'il y a un créneau horaire mais il faudrait peut-être le préciser dans votre délibération car vous avez créé un nouveau statut de place avec des variables.

Encore une fois, je me permets de dire que, si vous balayez le règlement du stationnement payant, intégrez les éléments que vous avez peut-être faits avant : le nombre de places change, certaines étant neutralisées pour les véhicules électriques, emplacements livraison à double statut, puis ce problème de pièces de monnaie qui a été pris avec trois mois et demi de retard.

M. MAHMOUD.- On n'a pas eu de recours dans ce sens. Si cela arrivait, on observerait cela de très près.

S'agissant des places de livraison, c'est tout simplement le Code de la route qui s'applique.

M. CALMÉJANE.- À condition qu'il y ait un arrêté.

M. MAHMOUD.- Un arrêté a été pris : de 7 h 00 à 12 h 30, c'est livraison, ensuite, cela devient payant.

M. CALMÉJANE.- Et le nombre de places neutralisées pour les véhicules électriques et les vélos ? On affiche des chiffres, ils doivent être cohérents avec le terrain. Ah oui ! Cela s'appelle du travail. Donc à quand la prochaine Délibération ?

M. le MAIRE.- Si cela se révélait vraiment nécessaire, ce serait lors de la prochaine séance du Conseil municipal de Villemomble qui se tiendra le 26 avril prochain.

Je sou mets aux voix cette Délibération.

Il est procédé au vote électronique.

M. le MAIRE.- 31 voix pour et 4 abstentions.

22. Fixation d'un tarif pour l'achat d'un livre de prix de fin d'année aux enfants scolarisés dans les écoles publiques maternelles et élémentaires de la Commune, au titre de l'année scolaire 2021/2022

M. le MAIRE.- C'est un sujet que nous voyons tous les ans. Il est proposé de maintenir le prix moyen d'un livre à 9,40 €.

On met aux voix, j'ouvre le scrutin.

Il est procédé au vote électronique.

M. le MAIRE.- Vote à l'unanimité.

23. Tableau des effectifs fixés au 24 mars 2022 et création de postes entraînant la modification du tableau des effectifs

M. le MAIRE.- Vous avez le nombre total, les créations nettes, les suppressions et, chaque fois, le motif vous est clairement exposé.

M. MINETTO.- Comme on parle de cela maintenant, je souhaite revenir sur un passage de votre budget que l'on a abordé tout à l'heure. Ce sont les comptes 6411 et 64131, qui correspondent aux rémunérations principales des titulaires (7 849 000 €) et aux rémunérations des non-titulaires (5 384 000 €). Une fois de plus, nous faisons remarquer que la proportion de la masse salariale des non-titulaires reste importante. Il y a des questions à se poser par rapport à cela. Je comprends que l'on ne peut pas titulariser un nombre d'agents important. Néanmoins, les masses salariales des titulaires et des non-titulaires ne sont pas très éloignées l'une de l'autre. Cela nous interpelle vis-à-vis de la pérennité de l'emploi, de la possibilité de trouver un logement, d'emprunter, etc.

Cette somme saute aux yeux.

M. le MAIRE.- Que préconisez-vous monsieur MINETTO ? Fonctionnariser tout le monde ?

M. MINETTO.- Essayez de ne pas être dans la caricature.

M. le MAIRE.- Non, je veux comprendre, dites-le.

M. MINETTO.- Quand on voit 7,8 M€ de masse salariale de titulaires et 5,3 M€ de masse salariale de non-titulaires, sachant que c'est compliqué de trouver un logement ou autre pour les non-titulaires. À partir du moment où ces agents font partie des personnes qui travaillent au quotidien dans la ville de Villemomble et à l'année, que chaque année vous avez certainement à peu près les mêmes sommes, nous considérons que vous pouvez vous poser la question d'en titulariser une partie.

M. ROLLAND calculera plus rapidement que moi mais il y a près de 40 % de masse salariale d'agents non titulaires, parmi lesquels certains sont reconduits d'année en année.

Vous avez raison, il s'agit non pas de titulariser tout le monde mais de tendre à réduire le nombre de non-titulaires puisque vous les avez chaque année. Vous avez reconduit un budget, vous n'avez pas beaucoup changé cette partie. Donc pas de caricature, il ne s'agit pas de fonctionnariser tout le monde, c'est bien de réduire parce que c'est énorme.

M. CALMÉJANE.- Petit constat, je vois la création de trois postes d'agent des marchés à temps non complet alors que, quand on nous a présenté la reprise par la commune des marchés alimentaires, vous nous aviez indiqué un arrangement avec les agents de la ville. Or, on s'aperçoit moins d'un an après que l'on est obligé de créer trois postes à temps non complet pour s'occuper des montages, démontages et nettoyages du marché. Là aussi, il faudra faire le bilan global du coût du fonctionnement du marché. Cela paraissait simple mais finalement on a créé un poste spécifique de régisseur, trois postes à temps complet, il devient donc un mini-service.

Pour le reste des créations, c'est votre ligne politique, donc nous nous abstenons sur cette Délibération.

M. le MAIRE.- Monsieur MINETTO, il faut retenir deux lignes dans le budget pour les titulaires. En effet, il faut également rajouter 64 118 € pour les primes. Au total, pour les titulaires, cela fait 2x64 000 alors que, pour les non-titulaires, c'est seulement 64 000. Le coût est donc moitié moindre.

M. MINETTO.- J'entends bien ce que vous dites mais essayons de nous mettre à la place de ces non-titulaires qui ont des difficultés par exemple à trouver un logement.

M. le MAIRE.- Je sou mets aux voix le tableau des effectifs.

Il est procédé au vote électronique.

M. le MAIRE.- Cela fait un total de 27 voix pour et 8 abstentions, soit le groupe *Union pour l'Avenir de Villemomble* ainsi que Mme LECOEUR portant pouvoir de Mme VERBEQUE.

24. Modification de la délibération n° 18 du 16 décembre 2020 relative aux modalités de maintien ou de suppression de l'ISFE et attribution d'un IFSE REGIE

M. le MAIRE.- Vous avez pris connaissance du rapport, cela appelle-t-il des commentaires de votre part ?

M. MINETTO.- Nous avons des doutes sur la proratisation de l'IFSE pour les temps partiels thérapeutiques. En effectivement, un arrêté indique cette possibilité pour les fonctionnaires d'État. Nous attirons votre attention sur la possibilité que cette Délibération soit incorrecte entre autres par rapport à la proratisation du temps partiel thérapeutique, dont les congés et autres cotisations sociales restent à 100 %. Regardez bien. Nous nous

abstiendrons parce que nous ne sommes pas sûrs. S'agissant en plus d'un retour en temps thérapeutique, c'est un peu particulier.

Puis, j'ai une question : à combien s'élève l'IFSE en ce moment pour une catégorie C à Villemomble ?

M. le MAIRE.- L'IFSE a été généralisé à 50 € pour les catégories C.

M. MINETTO.- Pour information, c'est 105 € à Noisy-le-Grand.

M. le MAIRE.- Pour information, Noisy-le-Grand compte 65 000 habitants.

M. MINETTO.- Peut-être peut-on envisager de l'augmenter ?

En tout cas, nous attirons votre attention sur la Délibération, vérifiez bien qu'elle est valable.

M. le MAIRE.- Premièrement, l'IFSE est nouveau pour les catégories C, en tout cas d'une façon généralisée. J'ai souhaité, et la majorité m'a suivi en ce domaine, mieux valoriser les agents d'exécution. Dès lors, c'est un effort de la Collectivité de mémoire pour un montant de 190 000 €. En revanche, pour fidéliser, récompenser, avoir un élément dans le cadre du dialogue social avec nos agents, cela me paraissait opportun.

Ne soyez pas non plus « Monsieur Plus » en disant que l'effort pourrait être plus important. Cet effort vient d'être fait, nous le laissons atterrir, nous en observerons les effets bénéfiques. Après, nous verrons si nous continuons à gagner au Loto du Patrimoine pour abonder notre budget.

Concernant la légalité de la proratisation sur le temps thérapeutique, on s'est évidemment appuyé sur une analyse juridique. Nous partons du principe que l'article 72 de la Constitution fait que nous sommes de libre administration et que cela nous est donc possible. *A priori* cela ne devrait pas faire l'objet d'un quelconque recours.

Je ne vois pas de nouvelles sollicitations de parole, je propose que nous mettions aux voix cette Délibération n° 24.

Il est procédé au vote électronique.

M. le MAIRE.- 35 voix, 26 pour (les groupes *Union pour l'Avenir de Villemomble* et *Rassemblement de la Gauche et des Écologistes*) et 9 abstentions.

25. Approbation du règlement relatif au droit à congés, à jours ARTT et à autorisations spéciales d'absence accordé au personnel de la commune de Villemomble

M. le MAIRE.- Vous avez là aussi pris connaissance du rapport. Pour information, le Comité technique, qui s'est réuni vendredi dernier, a approuvé à l'unanimité ce nouveau règlement.

M. MINETTO.- D'une manière générale, lorsqu'il y a des mises à l'approbation du Comité technique, est-il possible d'avoir une synthèse du compte-rendu ? Vous nous dites juste si cela a été ou non approuvé mais il serait intéressant de connaître les discussions.

M. le MAIRE.- Depuis vendredi, le compte-rendu n'a pas été fait.

M. ZARLOWSKI.- Votre demande est notée.

M. le MAIRE.- Je mets aux voix.

Il est procédé au vote électronique.

M. le MAIRE.- Délibération adoptée à l'unanimité.

27. Avis du Conseil Municipal sur l'adhésion au SIGEIF (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Ile-de-France) de l'Établissement Public Territorial "Grand-Orly Seine Bièvre, au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz et de l'électricité

M. le MAIRE.- Y a-t-il des demandes de prise parole ?

Mme POCHON.- Pouvez-vous nous dire où en sont vos contacts avec Wikipower par rapport à l'actualité de l'électricité, de nos syndicats, etc. ? Que va donner cette initiative finalement ?

M. le MAIRE.- L'heure est suffisamment tardive, si vous le voulez, nous pourrions en échanger par écrit prochainement pour vous donner des éléments de réponse mais, là, ce n'est pas l'objet du point à voter. Nous ne débattons pas de ce sujet.

Concernant cette adhésion, je mets aux voix.

Il est procédé au vote électronique.

M. le MAIRE.- C'est une nouvelle fois un vote à l'unanimité.

Liste des décisions et contrats conclus par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation ou passés par la Ville

M. le MAIRE.- Nous avons trois décisions :

- Droit de préemption urbain sur le 39, avenue Outrebon,
- Le marché avec COLAS sur la voirie,
- L'approbation du bail de boutique éphémère.

M. CALMÉJANE.- Tout à l'heure, vous avez répondu que les dossiers étaient mis à disposition mais je ne peux pas me satisfaire de ce type de réponse. Je rappelle que nombre de collectivités mettent en ligne leurs décisions de manière que tout citoyen peut les consulter et en faire l'usage qui lui convient.

Je souhaite des précisions sur les décisions suivantes :

DC2022-1	Acquisition par la commune de Villemomble, au titre de l'exercice du droit de préemption urbain, des lots de copropriété 2, 22 et 23 de l'immeuble sis 39 avenue Outrebon sur la parcelle cadastrée section J n°78 Dépense : 133 000 €
DC2022-2	Marché n° 2021/021 passé en procédure adaptée avec la société COLAS FRANCE, relatif au marché de travaux de voirie 2021-2024 Dépense : 1 700 000 € HT, soit 5 100 000 € HT pour 3 ans
DC2022-3	Approbation du bail dérogatoire de la boutique éphémère dans le local commercial situé 20 avenue Outrebon angle 10 rue Pasteur - 93250 VILLEMOMBLE, du 3 au 30 janvier 2022, à des porteurs de projets, commerçants ou artisans (montant de la recette : 350 € x 1 occupant du 3 au 9 janvier 2022 / 200 € x 2 occupants du 10 au 16 janvier 2022 / 350 € x 1 occupant du 17 au 23 janvier 2022 / 350 € x 1 occupant du 24 au 30 janvier 2022)

Ainsi que les DC2022-4, DC2022-5 et la DC2022-8.

Puis-je continuer sur les contrats ou pas ?

M. le MAIRE.- Oui.

M. CALMÉJANE.- Sur les contrats, il s'agit de :

2022/C046	CITEA CONSULTANTS	1 cours du Havre CS 50101 75008 PARIS	contrat sur accompagnement relative à des recrutements sur la collectivité	34 200,00
2022/C047	URBADS	85 espace Neptune rue de la calypso 62110 HENIN BEAUMONT	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'application du droit des sols	10 000,00
2022/C048	ARBEA CONSEIL	68 rue de Saussure 75017 PARIS	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative au contrôle et au suivi du marché restauration collective	13 140,00

M. le MAIRE.- C'est noté, ils seront mis à votre disposition et vous pourrez venir les consulter.

M. CALMÉJANE.- Non, je vous demande de les avoir en ligne. Vous parlez de dématérialisation à tour de bras, allez donc au bout de votre logique. Encore une fois, un certain nombre de structures, mairies et EPT, mettent l'ensemble de leurs décisions en ligne de manière que non seulement les conseillers municipaux mais également tout citoyen ont accès. Cela devrait être de règle. Vous parlez en permanence de tout dématérialiser, qu'allez-vous faire au 1^{er} juillet par rapport à votre règlement intérieur ?

M. BANCEL.- J'ai une remarque sur la forme, j'ai récupéré sur FAST-Elus et j'ai uniquement les Décisions 2022-1, 2022-2 et 2022-3. Je dois avoir un problème technique ou administratif. Cela confirme.

M. CALMÉJANE.- Cela va jusqu'à 2022-9.

M. BANCEL.- J'avais des questions sur :

DC2022-1	Acquisition par la commune de Villemomble, au titre de l'exercice du droit de préemption urbain, des lots de copropriété 2, 22 et 23 de l'immeuble sis 39 avenue Outrebon sur la parcelle cadastrée section J n°78 Dépense : 133 000 €
----------	---

Quel est votre projet ?

2022/C046	CITEA CONSULTANTS	1 cours du Havre CS 50101 75008 PARIS	contrat sur accompagnement relative à des recrutements sur la collectivité	34 200,00
-----------	----------------------	---	---	-----------

Quels postes ? Quelles échéances ? Quels objectifs ?

2022/C048	ARBEA CONSEIL	68 rue de Saussure 75017 PARIS	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative au contrôle et au suivi du marché restauration collective	13 140,00
-----------	---------------	-----------------------------------	--	-----------

J'imagine qu'ils produisent des rapports ou des comptes-rendus, pouvons-nous y avoir accès en toute transparence, si ce n'est pas encore le cas ?

M. le MAIRE.- Les réponses sont oui, oui et oui.

Concernant la Décision sur le 39, avenue Outrebon, je pense que cette affaire va prendre un peu de temps quant à notre volonté de récupérer ce commerce qui est extrêmement bien situé mais qui ne fonctionne plus aujourd'hui. C'est un peu particulier avec les interlocuteurs puisque, dans le droit de préemption, il se révèle qu'il y a ce local et un autre à Choisy-le-Roi. Cela complexifie les choses mais notre volonté à terme est d'employer ce lieu probablement pour faire un jeu à tiroirs. Un acteur est très intéressé par le local de notre actuelle boutique éphémère, nous voudrions donc l'y placer, considérant que ce serait vraiment qualitatif, réinstaller la boutique éphémère, parce qu'elle fonctionne du tonnerre, au 39, avenue Outrebon et ouvrir prochainement la boutique à l'essai au 41.

Quant aux documents réclamés, de la même façon, ils seront mis à votre disposition.

Pardonnez-nous encore une fois que tous les éléments ne soient pas là, la modernisation de notre collectivité requiert d'avoir quelques péripéties mais la volonté est forte.

Pour le vœu, il y a eu un vote de la Délibération n° 5.

Mme POCHON.- Il est inscrit à l'ordre du jour.

Questions orales

M. le MAIRE.- Le nouveau règlement intérieur prévoit un temps limité à 30 minutes pour les questions orales.

Allez-y monsieur MINETTO.

M. CALMÉJANE.- Pourquoi ce choix ?

M. le MAIRE.- Je ne sais pas si vous reprendrez les comptes-rendus antérieurs des séances mais vous aurez relevé que, alternativement, il a été pris les questions d'un côté puis de l'autre. Et je vous le dis : ce choix est le mien.

M. MINETTO.- Remettez le compteur à zéro.

Mme POCHON.- Je tiens à ce que l'on passe le vœu, il est inscrit à l'ordre du jour et je tiens à ce qu'il y ait un vote.

M. le MAIRE.- Monsieur MINETTO, vous avez la parole.

M. MINETTO.- Messieurs du cabinet, monsieur le Maire.

De nombreux Villemomblois nous interpellent régulièrement sur leur demande de logements sociaux. Nombreux sont ceux qui nous font remarquer que les délais d'attribution pouvaient être très courts pour certains dans votre proximité alors qu'eux-mêmes attendent depuis très longtemps.

Lorsqu'ils nous questionnent sur ce sujet de l'attribution de logement social, nous les renvoyons vers vous qui cumulez à la fois la Présidence de l'OPH et la fonction de Maire. Ces Villemomblois comme beaucoup d'autres nous disent alors n'avoir aucune réponse aux mails ou courriers et qu'en plus ils ne peuvent plus accéder à l'étage des élus. Lorsqu'ils téléphonent en mairie, on leur demande systématiquement de s'adresser au cabinet qui ne leur répond pas non plus.

Avant vous, les Villemomblois se plaignaient de la distance avec leur Maire. Après vous, ce n'est pas mieux, le cabinet faisant en plus barrage avec les autres élus.

C'est d'ailleurs la même chose pour nous, puisque vous ne répondez même pas aux lettres recommandées (on en a envoyé trois).

C'est *a priori* aussi une des raisons évoquées par votre adjointe à l'Urbanisme dans son mail de démission.

Monsieur le Maire, finalement, dans cette ville, qui dirige ? Le Maire ou le cabinet ?

M. le MAIRE.- Monsieur le conseiller municipal d'opposition, je vous reconnais une qualité, la constance, en particulier dans l'ignominie.

Si les demandes d'attribution de logement sont nombreuses à Villemomble – et j'avais déjà lors d'une précédente question orale évoqué le nombre de demandes - l'offre est malheureusement plus limitée. J'avais également évoqué les nombreux critères pris en compte pour corréliser la demande à l'offre expliquant, de fait, les délais inégaux entre demandeurs car les situations sont toutes différentes.

Je profiterais simplement de l'instant pour saluer le travail remarquable effectué par l'équipe de l'OPH GPGE et de son nouveau Directeur général, M. Vincent LEBRUN, qui est force de proposition.

À la lecture de votre question, je reste dubitatif sur vos intentions. En effet, j'ai bien compris votre instrumentalisation des demandeurs de logements sociaux, de leur situation complexe et de détresse pour aboutir à un propos dérisoire.

Je vous avoue ne pas être étonné. Vous faites de la politique politicienne votre seul crédo. C'est bien regrettable mais nous connaissons bien vos méthodes maintenant. Membre du Parti Socialiste ayant comme figure emblématique Jean Jaurès, il serait de bon ton, après presque 2 ans de mandat, d'essayer d'en être digne.

Mme POCHON.- Une leçon de socialisme en plus ?! il fallait oser !

En revanche, vous vous voudrez bien nous répondre sur la proximité des personnes qui ont un logement social en moins d'un mois. Et de cela, nous en avons la preuve.

M. le MAIRE.- Vous n'aviez pas parole.

M. CALMÉJANE.- Brièvement, puisqu'il y a déjà eu un débat sur la première question de nos groupes concernant l'Ukraine, nous n'y reviendrons pas. Étant en temps limite, je pose la deuxième question sur concernant un bien vacant sans maître.

Monsieur le Maire,

Vous nous avez présenté à l'occasion d'une conférence des présidents de groupe un ordre du jour où figurait un bien vacant sans maître, avenue Meissonnier parcelle V 130 a.

Depuis, le dossier a été retiré de l'ordre du jour de la séance du Conseil municipal suivant cette réunion.

Nous souhaitons savoir pourquoi ce dossier n'a pas été présenté à notre Conseil, avez-vous retrouvé un propriétaire ou rencontrez-vous des problèmes avec les propriétaires voisins ?

M. le MAIRE.- Monsieur le Conseiller Municipal d'opposition, nous avons effectivement révisé notre politique relative à l'acquisition de biens sans maître.

Entre autres raisons, un cas spécifique s'est présenté à nous sur le 11, allée des 2 communes. C'était un bien identifié comme « sans maître » et aliéné au patrimoine communal en 2019.

La procédure réglementaire d'acquisition par la commune a certes été menée dans les règles mais, après l'acquisition par la Ville, et donc les 30 années réglementaires, des héritiers se sont fait connaître... !

L'affaire est désormais en cours d'examen et la justice a été saisie avec la chambre des notaires comme partie prenante.

De cette expérience, nous avons pris le parti d'être plus prudents sur les affaires d'acquisitions de bien sans maître, afin de faire en sorte de ne pas se retrouver dans une situation similaire.

Le dossier qui a soulevé la teneur de votre question a effectivement été retiré pour ces raisons.

M. CALMÉJANE.- Nous en reparlerons.

Mme POCHON.- Monsieur le Maire, deux quartiers de l'ouest de Villemomble, celui des Marnaudes et celui que vous avez choisi d'appeler Guérin, sont concernés par un bouleversement urbanistique d'envergure dans les prochaines années. Des projets qui réclament que ces Villemomblois soient accompagnés avec respect et bienveillance.

Les Marnaudes, quartier de logements sociaux avec une démolition programmée et déplacement complet de sa population.

Le quartier dit Guérin, à la base quartier pavillonnaire dont la quiétude est bousculée par un programme de construction de 350 logements qui sont déjà bien avancés.

Je réprécise que, comme membre de la commission d'Urbanisme déjà avec la précédente majorité, je n'avais pas voté pour ce projet comme votre majorité à l'époque.

Votre majorité est nouvelle et, quand elle propose de réfléchir à un nouvel aménagement de ce quartier en concertation avec la population, nous ne pouvons que vous suivre.

Malheureusement, nous découvrons au fil et à mesure du temps que votre proposition n'est pas sincère. Tout a l'air déjà décidé. La concertation semble n'être qu'un rideau de fumée, et nous ne saisissons pas votre projet.

Il y a une énorme contestation des habitants et une forte mobilisation. Elles sont très légitimes compte tenu du flou que vous entretenez.

Ne me dites surtout pas que certains ont déjà vendu à l'EPFIF emballés par vos propositions !

Vous installez par tactique la division entre les habitants, en les recevant rue par rue, en exerçant une pression d'inquiétude pour que certains préfèrent tout de suite vendre avant d'être spoliés.

Vous ne cherchez pas à trouver des solutions intermédiaires parce que vous avez déjà fait vos choix, vous n'écoutez pas les propositions pourtant intéressantes qui vous sont faites par les propriétaires, non vous avancez des arguments fallacieux... « *qui veut noyer son chien* »

Monsieur le Maire, vous demandez aux habitants de vendre à l'EPFIF leur pavillon sous un régime de construction ramené à R+1 et, une fois qu'ils auront vendu, vous modifierez le PLU pour que l'EPFIF revende à des promoteurs pour des projets en R+6.

Donc finalement le quartier continuera de voir pousser des immeubles alors que vous annoncez dans le journal municipal regretter ce poumon vert dans le quartier ...C'est à n'y rien comprendre !

Les actuels propriétaires vont être chassés de leur quartier au moindre coût ...ceux qui vont résister devront subir un environnement de plus en plus glauque histoire de les convaincre. Effectivement, il est difficile de voir leur bénéfice dans ce projet.

C'est là que les deux projets urbanistiques dont je parlais plus haut se rejoignent parce que, pour les deux projets, de façon hypocrite, voire cynique, on demande aux habitants de réfléchir à l'aménagement du quartier dont on les vire.

Finalement, vous incriminez votre prédécesseur pour la construction des 330 logements mais, au final, vous ferez la même chose. Ce sont bien des immeubles qui pousseront à cet endroit.

Pouvez-vous nous dire le contraire aujourd'hui ?

M. le MAIRE. - Madame la conseillère, ancienne Députée,

Je vous remercie pour votre question à défaut d'avoir compris la démarche qui vous anime.

Dans votre texte, si on enlève les propositions concrètes de votre indignation sélective, il ne reste rien. Et donc rien n'est à retenir. En effet, sur le fond, vous n'exprimez rien, mais ce n'est pas la première fois, et en particulier sur le dossier du secteur Guérin.

Je ne reviendrai pas sur le constat car je pense désormais qu'il est partagé par tout le monde : je me plais à relever que nous avons été les premiers à nous saisir de la problématique de ce coin de Villemomble. Et les rares personnes qui ne le partagent pas risquent probablement de revoir leur position dès cette année, quand les immeubles qui finissent en ce moment même leur réalisation vont amener leur flot de circulation... Un malheur provoqué par des permis de construire, signé par les Maires qui m'ont précédé.

La majorité que j'ai l'honneur de conduire a eu le courage de mettre le sujet sur la table dès septembre 2021 auprès des riverains ; avant de les revoir fin janvier et début février derniers pour aborder en profondeur ce sujet fondamental. L'enjeu pour l'avenir du quartier et de Villemomble est réel et touche différentes problématiques : stationnement, circulation, services publics, etc.

J'ai bien évidemment conscience que l'annonce de cette situation inquiète les riverains car, encore une fois, l'enjeu est important. Mais comme je leur ai indiqué lors de ces réunions de préconsultation, la Municipalité via le Territoire fera avec eux !

Et oui, rue par rue dans un premier temps. Pas pour « *monter les habitants les uns contre les autres* » comme vous le dites ou pour une autre raison « complotiste » dont vous avez le secret, mais simplement pour identifier les problématiques particulières qui animent les riverains. On a vu d'ailleurs que les habitants d'une rue quasi au complet n'avaient aucune intention à ce stade de céder leur bien ; tandis qu'ailleurs, un très grand nombre de riverains d'une autre rue y sont plutôt favorables.

Car on ne peut pas être « *manichéen sur le sujet, certains riverains veulent vendre, d'autres non* » comme le disait pertinemment votre collègue lors du Conseil municipal du 8 juillet dernier. Le périmètre large qui a été retenu a justement toute sa pertinence : ne pas se focaliser sur une seule voie ou un seul îlot mais se donner les moyens intellectuels et matériels pour sortir tout un quartier de la nasse dans laquelle on les a piégés. Je rappelle ici que votre groupe, lors de cette séance il y a 9 mois, a d'ailleurs voté en faveur de la Délibération concernant le projet de ZAC Guérin.

Oui, ma porte est naturellement ouverte aux riverains du secteur et ils le savent puisque je reçois régulièrement des habitants, et depuis que le sujet a été posé sur la table. Lors de ces réunions de janvier et février, des propositions ont surgi des échanges avec les habitants et seront bien entendu étudiées. Un courrier pour faire suite à nos échanges leur sera d'ailleurs adressé sous peu.

À l'heure actuelle, une étude de maximisation financière de projet d'aménagement suite à la Délibération du Conseil municipal du 23 septembre a été lancée : et vous l'avez d'ailleurs voté favorablement là encore. J'ai d'ailleurs évoqué à cette occasion que le lancement de la ZAC conduira nécessairement – du fait de la loi d'ailleurs – à une consultation avec les riverains, pour des réunions explicatives et thématiques.

Donc, je vous saurais gré d'arrêter d'agiter les peurs à votre tour mais vous invite à participer de manière constructive à la concertation, lors de son lancement.

Mme POCHON.- Vous ne m'avez pas répondu, est-ce que ce seront des immeubles qui pousseront à cet endroit ?

M. le MAIRE.- Souhaitez-vous que l'on ouvre le débat ?

Mme POCHON.- Vous n'avez pas répondu à ma question.

M. le MAIRE.- C'est un commentaire mais voulez-vous que l'on ouvre le débat ?

Mme POCHON.- Non, je fais constater que vous ne répondez pas aux questions. Vous noyez le poisson.

M. GERBAUD.- La question était « *pouvez-vous nous dire le contraire aujourd'hui* » et aurait simplement pu être répondu par « oui » ou par « non ».

Mme POCHON.- J'aurais aimé que vous me répondiez « oui » ou « non ».

M. le MAIRE.- Vous avez compris que c'était non.

M. LE MASSON.- Monsieur le Maire, la semaine dernière Grand Paris Grand Est a présenté à son conseil son ROB/DOB 2022.

Dans différents domaines, les finances de GPGE posent beaucoup de questions, mais peu de réponses ont été apportées par l'exécutif.

Pour le FCCT, la décision a été reportée à la fin du deuxième trimestre 2022, mais avec des options qui visent à augmenter la contribution moyenne de 10 € à 30 € voire 40 € par habitant, soit pour Villemomble un prélèvement de 900 000 € alors que, dans notre DOB, il a été présenté un montant de l'ordre de 300 000 €.

Concernant les ordures ménagères, là aussi une augmentation de +40 % du taux de TEOM est envisagée pour les prochaines années.

Pour finir, malgré les incertitudes sur le financement du budget d'assainissement, tant pour la partie ordinaire et encore plus pour le projet dit Marne propre pour les JO de 2024, vous avez fait voter une augmentation de +241 % en 2 ans de la taxe locale d'assainissement que payent les consommateurs d'eau de Villemomble, pour essentiellement des investissements sur les communes de Gagny et Neuilly-Plaisance ?

Notre président de groupe qui siège à GPGE s'est prononcé contre, vous et vos colistiers pour.

Monsieur le Maire, vous vous êtes engagé dans votre programme municipal à ne pas augmenter les impôts des Villemomblois, pouvez-vous prendre le même engagement vis-à-vis des impôts et taxes votés par Grand Paris Grand Est ?

M. ACQUAVIVA. - Merci Gilbert, tu as toujours le chic de poser les bonnes questions mais toujours vues sous le mauvais côté de la lorgnette. Je vais essayer d'être pédagogique et de ne pas trop entrer dans les sigles parce que, entre CLECT et FCCT, ce sont des choses que les gens ne comprennent pas.

La FCCT est la contribution que chaque ville verse au Territoire. La contribution au total est actuellement de 8 millions. Divisée par 400 000 habitants, cela fait une contribution de 20 € par habitant. C'est vrai que, dans le ROB, on a présenté des choses à 30 € ou 40 €. Dans les présentations de 30 €, on fait un calcul d'a priori $30 \text{ €} \times 30\,000 = 900\,000 \text{ €}$. Ce n'est malheureusement pas comme cela que cela se calcule.

Je reprends les 20 €, c'est-à-dire l'équivalent des 8 millions versés au FCCT, j'ai déjà 4 millions versés par l'État en compensation de ce qu'était l'ancienne CACM. Il ne reste donc que 4 millions pour l'ensemble des autres villes.

Puis, quand je regarde le ratio de ces quatre autres millions, à Villemomble, on est à 4,90 sur une moyenne de 10 € pour les autres. Or, quand je constate d'écart, je me rends compte que, depuis des années, notre ville n'a pas payé ce qu'elle doit vis-à-vis de la mutualisation de l'ensemble du Territoire. En effet, les sommes vont de 5 € à 100 €. Si je passe à 20 €, on se retrouve avec ce qui a été prévu dans le DOB, c'est-à-dire que l'on passe de 150 000 € (situation actuelle) à 300 000 €.

En revanche, les règles de la CLECT n'ont pas évolué depuis 2018-2019, où on était en période de vache grasse, où l'on a reporté au lendemain en enlevant les formes de paiement en compensation, on a poussé le tas de sable devant en se disant que l'on verra bien ce qu'il se passera. Aujourd'hui, le Territoire s'est fait faire les poches par la métropole, il faut en être conscient : on est d'élections présidentielles, il serait bien d'évoluer par rapport au devenir de ces métropoles et territoires, ces derniers n'ayant pas de moyens de fiscalité propres et dépendant sans arrêt de la métropole afin d'avoir une vision claire.

On a aussi le problème des TOEM.

Mme POCHON. - Est-il possible de faire concis ?

M. ACQUAVIVA. - On était mieux placé parce que l'on avait les taux les plus bas et les participations les plus faibles. Aujourd'hui, on se retrouve avec deux incidences : celle de la mutualisation pour revenir à des choses moyennes, les autres villes ne veulent pas payer pour nous et celle des augmentations de TOEM et autre puisqu'il

Il y a des choses que des villes elles-mêmes auraient dû faire en termes de nouvelles dépenses mais on ne peut pas comparer par rapport au passé, on doit comparer par rapport à ce qu'aurait été l'évolution des charges des TOEM et autres si les communes étaient restées toutes seules. Or, nous avons de nouvelles choses aujourd'hui (biodéchets, recyclages, etc.) qui font des coûts.

Mme POCHON.- Vous avez pris 10 minutes à vous tout seul.

M. le MAIRE.- À la suite de ce qu'a dit M. ACQUAVIVA, j'ajoute que monsieur CALMÉJANE est bien mal placé pour critiquer quoi que ce soit. Il a été président de la CLECT de 2016 à 2017.

M. CALMÉJANE.- J'ai défendu les intérêts de la commune.

M. le MAIRE.- Il a volontairement imposé la dernière année que toute nouvelle dépense prise en charge par le Territoire ne soit pas intégrée dans le FCCT des villes. C'était bien pour les communes du Territoire mais cela allait déséquilibrer cruellement les finances de GPGE. Période bien malheureuse aussi puisque la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) a chuté de 600 000 € et que ces ressources allaient également manquer et nous amener à la situation d'aujourd'hui : un recalcul de la CLECT et une revalorisation de la fiscalité. La politique du « après moi le Déluge » !

Monsieur le Conseiller Municipal, cher Gilbert LEMASSON, je peine à vous suivre. À certains moments, vous parlez en sommes en euros et, à d'autres, vous parlez en pourcentages. Il semble que vous choisissiez les méthodes de calcul qui vous arrangent en fonction de votre démonstration, ce qui révèle tout de même un certain manque de cohérence.

Sur le fond de l'affaire, il semble que votre analyse soit véritablement sommaire. Le fait intercommunal dans un premier temps oblige à la convergence des taux afin à la fois d'obtenir une lisibilité et un service cohérent sur l'ensemble du Territoire.

M. CALMÉJANE.- C'est la politique du pire cela.

M. le MAIRE.- Sur le sujet spécifique de l'assainissement, que je connais bien, je constate que vous vous faites le relais conforme du Sénateur-Maire honoraire des Pavillons-sous-Bois que nous avons entendu la semaine dernière au Territoire.

Il ne vous échappera pas que les épisodes pluvieux sont assez violents et que les inondations se font plus régulières qu'avant.

Ce que vous oubliez donc de dire, c'est qu'effectivement le taux de la taxe d'assainissement va augmenter mais pour une véritable politique d'assainissement au bénéfice des Villemomblois.

En effet, nous allons, à partir de l'an prochain, investir 2 M€ pour spécifiquement l'assainissement de Villemomble, là où le budget ville (avant transfert à l'EPT) atteignait poussivement 700 000 € en moyenne, en tout cas d'aussi loin que je me souviens. Consultant mes archives sur 20 ans et jusqu'en 2015 : nous n'avons jamais investi autant ! Il n'y a eu que l'année 2007 où nous avons inscrit 886 k€. Là, grâce à Grand Paris Grand Est, c'est précisément 2 073 500 € qui sont engagés pour des chantiers avenue Outrebon, avenue Gallieni et rue Marcel Douret.

C'est précisément dans ces moments que l'on voit le fait intercommunal s'appliquer.

Mais j'ai une question pour vous : quelle aurait été le taux d'augmentation de la taxe Villemombloise d'assainissement pour de tels investissements ? Largement plus que ce que vous citez, assurément.

Mme POCHON.- Peut-on décompter votre temps de parole ?

M. BANCEL.- Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues,

Récemment, la Ville a changé de prestataire pour l'alimentation des cantines scolaires et pour les plateaux-repas fournis à nos aînés.

D'une part, nous souhaiterions avoir des informations concernant la vente de la cuisine centrale qui ne semble plus aux normes (délais, prix, méthode). Il nous semble que cette vente soit une perte d'autonomie pour la Ville et sa production de repas, mais c'est un autre débat que vous avez déjà tranché seul.

D'autre part, nous avons eu des retours négatifs sur les plateaux-repas distribués (non-respects de restrictions alimentaires type diabète, des quantités, etc.). Étant tous collectivement conscients des enjeux qui pèsent sur le bien-être de nos aînés et de nos enfants, quel processus qualité est en œuvre pour contrôler d'éventuels écarts du prestataire tant pour les repas du CCAS que les cantines scolaires ? S'il existe, pouvez-vous nous faire un état des lieux du premier trimestre et nous présenter les mesures correctives sur les écarts constatés le cas échéant ?

M. ZARLOWSKI.- Cher collègue, lors d'une réponse le mois dernier au groupe UAV, j'ai eu l'occasion de resituer le contexte et les conditions du renouvellement du Marché Restauration de la Ville en deux lots distincts.

En complément, pour vous répondre non pas à une question mais à plusieurs questions traitant de la même thématique :

1 - Concernant le devenir de la cuisine centrale :

Contrairement à votre affirmation, nous n'avons pas tranché seuls la décision d'arrêter la production sur site, mais elle s'est imposée à nous sur avis des différents professionnels nous accompagnant sur ce dossier.

Vous évoquez une vente, or à ce stade, aucune décision n'est encore prise et toutes les solutions peuvent être envisagées. Par ailleurs, après avoir rencontré avec Monsieur le Maire des riverains de ce secteur en octobre dernier, notamment suite à différentes nuisances, nous ne manquerons pas naturellement d'échanger prioritairement avec eux sur les pistes qui seront les plus abouties.

2 - Concernant, selon vous, une baisse de qualité :

- Pour ce qui est de la restauration Scolaire et Périscolaire, différentes instances existent avec notre partenaire Sodexo pour ce suivi :
 - des commissions des menus trimestrielles en présence des différents acteurs de la communauté éducative, (deux ont déjà eu lieu les 26 janvier et ce jour)
 - des réunions techniques régulières sur les améliorations à apporter sur la base de dysfonctionnements constatés, (une réunion post-démarrage a encore eu lieu ce mardi 22 mars par exemple)

Mme POCHON.- Quelles sont les conclusions ?

M. ZARLOWSKI.- Des réunions de gouvernance permettant d'assurer le suivi du contrat

De nombreux outils sont déployés au fur et à mesure pour un suivi qualitatif de la prestation mais aussi des repas, avec un interlocuteur dédié du côté Sodexo et un accompagnement par un cabinet indépendant pour le suivi du contrat. Comme vous l'avez d'ailleurs noté dans les Décisions.

- Pour ce qui est du CCAS, Le contrat de portage a démarré le samedi 1^{er} janvier et dès le premier jour (jour férié) un repas festif était livré aux bénéficiaires ;

Durant les trois premières semaines, les bénéficiaires ont eu un repas unique puisque le prestataire demande un choix de repas 3 semaines à l'avance.

Depuis le 24 janvier, toutes les personnes choisissent entre deux menus pour le déjeuner, deux collations pour le soir et quatre boissons sont proposées chaque jour (vin, eau plate, eau pétillante, bière).

Spécialement à la résidence vermeille, tous les mardis midi, des grillades sont proposées à la salle de restauration.

Tout cela s'effectue avec une plus grande part de bio qu'avant, ce qui permet d'inscrire notre ambition écologique y compris en matière de nourriture.

Contrairement à ce que vous dites, les quantités sont bien plus importantes qu'avant et la qualité est particulièrement appréciée.

Pour l'instant, le bilan est positif. Pour autant, nous allons continuer notre démarche de contrôle qualité avec la livraison au CCAS de repas test et des points réguliers avec le prestataire afin de lever les éventuelles difficultés.

Je remercie l'ensemble des services de la ville qui œuvrent à l'amélioration de ces prestations, et particulièrement le service restauration, sous la direction de Mme COLOMO.

La période reste difficile pour tous et la gestion prévisionnelle des effectifs est toujours aussi sensible, avec des habitudes de consommation très différentes de ce que l'on a pu connaître par le passé.

Mme POCHON.- Que devons-nous dire aux gens ? Que tout va bien, que votre process est bon et qu'il n'y a rien à faire ?

M. le MAIRE.- Madame POCHON, vous souhaitez avoir la parole ? Ouvrons-nous le débat ?

Mme POCHON.- Encore une fois, que disons-nous aux personnes insatisfaites soit en quantité soit sur ce qui est proposé ? Nous devons leur dire que tout va bien suivi, y compris le suivi des régimes alimentaires et autres ?

M. ZARLOWSKI.- Les « gens », ce n'est pas très approprié mais c'est une affaire de sémantique.

M. BANCEL.- « Xanax », c'était peut-être approprié ?

M. ZARLOWSKI.- C'est simplement un qualificatif qui ne nous paraît pas approprié. Pourtant, nous prenons le soin de donner le plus de détail possible puisqu'il y avait plusieurs questions dans la question. C'est M. BANCEL qui a posé la question mais c'est vous qui complétez. C'est donc vous qui avez eu les demandes et c'est M. BANCEL qui pose la question.

Il me semble avoir décrit justement qu'il y a un process contrôle et de suivi pour l'amélioration. Naturellement, si les remontées sont faites correctement, elles seront traitées. De la même manière, si je prends le scolaire et le périscolaire, qui est peut-être encore plus difficile en termes de consommateurs puisque le niveau d'expression est peut-être plus difficile sur ce type de sujet, des points journaliers sont faits par les responsables et des enquêtes de satisfaction réalisées sur deux écoles pilotes qui tourneront chaque année. C'est à partir de ces éléments aussi que l'on jugera de la qualité.

M. le MAIRE.- Il nous reste trois minutes.

Mme BERGOUGNIOU.- Justement, je pense qu'il faudrait décompter le temps de parole de la majorité parce qu'il ne nous reste rien.

Monsieur le Maire, la précédente municipalité avait pris un arrêté réglementant la fermeture des « épiceries » de 22 h 00 à 6 h 00, au motif qu'elles gênaient la nuit un trouble à l'ordre public.

L'arrêté est-il toujours valide ? Si oui, pourquoi certains soirs des épiceries sont ouvertes après 22 h 00 ? Si non, allez-vous reprendre pour la tranquillité des Villemomblois un nouvel arrêté à l'exemple de la commune des Pavillons-sous-Bois ?

Mme PAOLANTONACCI.- Madame la Conseillère municipale, vous faites sans doute référence à l'arrêté 98/74-SR du 22 mai 1998 lequel fixe à 22 h 00 l'obligation de fermeture des épiceries et magasins d'alimentation générale vendant des boissons alcoolisées implantés sur la commune.

Nous avons également l'arrêté 2007/106-SG fixant à 22 h 00 l'obligation de fermeture des établissements mettant à disposition payante l'accès à des moyens de télécommunication.

Ces deux arrêtés sont toujours en vigueur et permettent à notre Police municipale de régulièrement verbaliser les contrevenants et de leur imposer de fermer.

En parallèle, la présence des Comités opérationnels départementaux anti-fraude, en collaboration avec la Police municipale, permettent d'intensifier les contrôles sur la commune avec des fermetures administratives à la clef.

M. CALMÉJANE.- Nous passons à la dernière question puisque nous n'avons plus beaucoup de temps.

Monsieur le Maire, la commune par une Délibération n° 6 du Conseil municipal du 8 juillet 2021, portant acquisition par la ville d'un local commercial d'activités et d'un box au 41 bis, avenue Outrebon a vu sa Délibération attaquée devant le tribunal administratif de Montreuil dossier n° 2112342.

À notre connaissance à ce jour, ledit tribunal ne s'est pas encore prononcé sur ce dossier et votre adjointe au Commerce a évoqué ce problème à l'occasion de la dernière commission.

Comment expliquez-vous la prise de possession du local par la Ville et l'évacuation du mobilier se trouvant à l'intérieur alors que le dossier n'est pas clos ?

Mme PAOLANTONACCI.- Monsieur le Conseiller municipal, je tiens à rappeler que la Délibération n° 6 du Conseil municipal du 8 juillet 2021 a été attaquée au Tribunal administratif de Montreuil par vous-même, monsieur CALMÉJANE. Vous connaissez donc les informations à ce sujet.

Pour information, l'instruction est toujours en cours. Par ailleurs, je n'ai pas évoqué « *un problème* » relatif à ce dossier devant la commission Vie économique du 9 mars dernier, juste un fait.

Je rappelle enfin qu'un recours du tribunal administratif n'est pas suspensif. Aussi la vente a été constatée le 1^{er} décembre 2021 devant notaire : la Ville est donc propriétaire des murs commerciaux destinés à y appliquer le concept de Boutique à l'essai, le projet démarrera prochainement. Le local a donc été débarrassé et sera préparé pour le projet Boutique à l'essai.

M. le MAIRE.- Merci mes chers collègues.

M. MINETTO.- Lorsque l'on ne finit pas toutes les questions, que se passe-t-il ? La loi imposant la possibilité de poser des questions.

M. le MAIRE.- Si toutes les questions n'ont pas été traitées, il y a deux solutions. Soit elles sont reportées au prochain Conseil, soit, comme le prévoit le règlement intérieur, elles sont traitées lors de la prochaine commission thématique.

Vœu

M. le MAIRE.- Pour finir, concernant le vœu présenté par le groupe *Rassemblement de la Gauche et des Écologistes*, souhaitez-vous le mettre aux voix ?

M. MINETTO.- Bien sûr.

M. le MAIRE.- Dans ce cas, je vous demande de le lire.

Mme POCHON.- Vœu présenté par le groupe du rassemblement de la gauche et des écologistes au conseil municipal du 24 mars 2022

Vu le dernier alinéa de l'article L2121-29 du CGCT

Vu la guerre que la Russie mène en Ukraine avec ses conséquences terribles

Vu les besoins de la population civile ukrainienne victime de cette guerre

Vu que Villemomble a dans le passé montré sa solidarité dans des situations critiques telles que le tremblement de terre d'Haïti, l'incendie de Notre Dame, les inondations terribles des villes du sud de la France....

Vu l'émotion et la générosité que nous avons perçues chez les Villemomblois qui ont répondu largement présents pour les collectes spontanées qui ont été organisées

Il vous est proposé de revoir à la hausse la subvention de 2 000 € que vous avez décidé d'accorder dans un premier temps et qui ne représente que 0,06 € par Villemomblois... Nous proposons 1 € par Villemomblois, soit au moins une subvention de 30 000 € à accorder à la protection civile engagée dans la mission de subvenir aux premiers besoins sur place.

C'est un effort financier que notre commune était en situation de faire.

M. le MAIRE.- Étant donné que le sujet a déjà été traité plus tôt dans notre séance, je ne reviendrai pas sur les propos qui ont été tenus.

Comme je vous l'indiquais, je ne tiens surtout pas à m'inscrire dans un concours Lépine de celui qui fera le plus.

D'ailleurs, s'il faut parler de pondération de subvention par le nombre d'habitants, je vous invite à regarder la subvention du Conseil départemental d'un montant de 15 000 €, qui a été bien entendu voté à l'unanimité ce matin en commission permanente, soit 0.009 € par habitant.

Nous n'avons donc pas à rougir de la subvention déjà votée par cette Assemblée et qui représente la solidarité de tous face à ce drame.

Je mets aux voix. S'agissant d'un vœu, c'est à main levée.

Mme POCHON.- Je me souviens avoir déposé un vœu concernant les Restos du Cœur, équivalent sur les sommes, vous étiez revenu dessus et au final nous étions passés de 30 000 € à 5 000 €. Il est donc toujours possible de ne pas allouer la somme proposée par vœu mais vous vous cachez derrière le Département quand

cela vous arrange et vous ne voulez pas en parler quand cela ne vous arrange pas. Toujours est-il que ce n'est même pas 0,06 € par Villemomblois, je ne reviens pas dessus mais il y a tout de même une recette et la Ville va mettre l'équivalent de 1 200 €, montant qui me semble indigne de ce que notre ville est capable. Vous pouvez le prendre comme vous le voulez, je veux que nous votions et nous dirons aux Villemomblois qui sont venus avec leurs deniers personnels abonder largement avec des boîtes de lait par exemple à 15 €.

M. le MAIRE.- Je vous propose d'être concis.

Mme POCHON.- Je sais que, quand cela vous dérange, vous avez envie de couper la parole.

M. le MAIRE.- Cela ne me dérange pas, je vous le dis exactement comme je le pense : il est 2 h 30 passés, c'est-à-dire qu'une nouvelle fois vous n'avez pas su faire que notre échange, nos votes et la tenue de notre Conseil municipal de notre ville ne soit pas de bonne facture. Vous avez fait de l'obstruction. J'en ai fait la démonstration : vous votez la plupart de nos Délibérations mais il faut absolument que vous parliez, commentiez et repreniez la parole et à nous donner des leçons de démocratie.

Mme POCHON.- Le vote électronique prend deux fois plus de temps qu'un vote à main levée.

M. le MAIRE.- Je soumets aux voix votre vœu...

Mme POCHON.- Vous avez très mal géré ce Conseil municipal, vous ne savez pas le faire.

M. le MAIRE.- Dans ces conditions, je le regrette mais, vraisemblablement, le 26 avril prochain, parce que nombre de fonctionnaires qui ont travaillé jusque-là, que je vais solliciter dès demain matin tôt...

Mme POCHON.- Cela arrive à tout le monde.

M. le MAIRE.- ...nous reprendrons des horaires diurnes.

M. CALMÉJANE.- Je signale à l'ensemble de nos collègues que notre question n° 1 vu le temps limité qui nous est accordé... en rappelant d'ailleurs que vous prenez les deux tiers du temps puisque nos questions sont brèves mais vos réponses très longues. D'ailleurs, c'est la raison pour laquelle nos conseils municipaux durent longtemps, il suffit de regarder les comptes rendus intégraux de nos différents conseils, ce sont vos réponses et vos débats qui pèsent le plus.

M. le MAIRE.- Je mets au vote : que ceux qui souhaitent voter le vœu du groupe RGE veuillent bien lever la main.

Il est procédé au vote - Résultat : les groupes Union pour l'Avenir de Villemomble et Rassemblement de la Gauche et des Écologistes votent pour, le groupe Réussir Villemomble Ensemble vote contre.

M. CALMÉJANE.- Avec de belles déclarations.

M. le MAIRE.- Il apparaît que le vœu est rejeté.

Mesdames et Messieurs, je vous souhaite une bonne nuit.



(La séance est levée le vendredi 25 mars 2022 à 02 h 35.)

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,

Nathanaël BANCEL

